

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date : Jeudi 12 Juin 2025

Horaire : 18:00

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

1 - Rapport annuel 2024 du médiateur de la ville de Quimper (DFCP) -
Rapporteur : Jacques LE ROUX

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville solidaire et inclusive

2 - Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (CCAPH) (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

3 - Subventions aux associations de solidarité internationale (SOL) -
Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

4 - Subventions aux associations à caractère social (SOL) - Rapporteur :
Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 5 - Versement d'une subvention à l'association Comité de Jumelage Kemper
- Balata (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 6 - Ville Ambassadrice du Don d'Organes (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 7 - Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles - Marche des Fiertés "Queer Amann" - Subvention 2025 (RC) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville durable

- 8 - Opération "Quimper coeur de ville" - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur une opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le centre-ville de Quimper (DSUH)
- Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 9 - Dénomination des voies (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

- 10 - Vente d'un bien communal - 63 rue de la Providence (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

11 - Acquisition de terrain pour la réalisation d'un talutage - La poste -
Penhars (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL
DELIBERATION

12 - Acquisition d'emprises route de Cuzon pour l'aménagement d'un
giratoire (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL
DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

13 - Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe Locale sur Publicité Extérieure
(TLPE) (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL
DELIBERATION

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

14 - Compte de gestion 2024 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

15 - Compte administratif 2024 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

16 - Affectation de résultats 2024 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

17 - Décision modificative n°1 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

18 - Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)
(DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

19 - Signature de marchés publics après consultation (DFCP) - Rapporteur
: Jacques LE ROUX
DELIBERATION

20 - Constitution d'un groupement de commande - Maintenance des appareils élévateurs (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX
DELIBERATION

21 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (ASSEMBLEES) - Rapporteur : Isabelle ASSIH
DELIBERATION

22 - Recueil des caractéristiques sociales de la population de la ville de Quimper, de l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS et du CIAS - Renouvellement du groupement de commande (RC) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

23 - Mandat spécial - Participation à la conférence EFUS (CAB) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

24 - Temps de travail : adoption du règlement général du temps de travail (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville des savoirs et des temps libres

25 - Grille tarifaire des droits d'inscription au Conservatoire de musique théâtre au 1er septembre 2025 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

26 - Actualisation du règlement intérieur et financier du Conservatoire musique théâtre de Quimper (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

27 - Convention entre la ville de Quimper, l'association SPREV et la paroisse Saint-Corentin relative aux visites guidées dans l'église de Locmaria, la cathédrale Saint-Corentin et la chapelle Ti Mamm Doué (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

28 - Animations liées aux festivités de fin d'année 2025 - Autorisation de signature des marchés (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

29 - Office Public de la Langue Bretonne : Subvention 2025 - Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2025 (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

30 - Association T'es Cap - Attribution d'une subvention (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

31 - Affaires scolaires - Subventions diverses (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

32 - Projet Educatif Local (PEL) - Attribution de subventions 2025 (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

33 - Subventions sportives (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

34 - Subventions sportives de haut niveau collectif - Saison 2025-2026 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

35 - Chèque du Petit sportif 2025 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

36 - Ecole municipale - Saison 2025-2026 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

37 - EPS à l'Ecole - Saison 2025-2026 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

38 - Nautisme scolaire - Saison 2025-2026 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

39 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FLUX
- Exercice 2025 (DFCP) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

40 - Voeu : Préserver le breton à l'antenne de ICI Breizh Izel - Gwareziñ ar brezhoneg er radio Ici Breizh Izel (VM) - Rapporteur : Uisant CREQUER
DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Convoqué le 06 juin 2025

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 12 juin 2025, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, **Maire**,

M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN, Mme VIGNON (à partir de 18h17 et jusqu'à 19h17), M. LE ROUX, Mme QUERE, M. STERVINOU, Mme HUET MORINIÈRE, M. KALONN, Mme PRIGENT, M. CREQUER (à partir de 18h26), Mme DURRWELL, M. BROUDEUR, Mme CHAPALAIN, MM. LE BRUN, JASSERAND, **Adjoints**,

Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIEN, Mmes RICHARD, URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH, MEUNIER, M. LE GOFF, Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, MUSHINGANTAHE (à partir de 19h06), Mmes PUILLANDRE-COLLARD, LE CAM, M. CALVEZ, Mmes LEVRY GERARD, LECERF LIVET (à partir de 19h41), POSTIC, MM. MENGUY, GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS/EXCUSÉS :

Mme PHILIPPE, MM. DERE, JOLIVET, FONTAINE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme VIGNON	à	Mme DURRWELL (jusqu'à 18h17 et à partir de 19h17)
M. FORMENTIN-MORY	à	M. GRAMOULLE
M. MUSHINGANTAHE	à	M. QUIDEAU (jusqu'à 19h06)
Mme HENRY	à	M. LE BIGOT
M. HASCOET	à	M. MENGUY
Mme DAVID	à	Mme POSTIC
Mme LE MEUR	à	M. GHACHEM

Secrétaire de Séance : Mme Christelle QUERE

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme madame Christelle QUERE.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 mai 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Propos liminaires :

Mme Assih : « *Chers collègues élus municipaux, chers agents de la Collectivité, chers habitants présents dans la salle et sur internet – je salue d'ailleurs les jeunes citoyens quimpérois qui sont dans la salle, il faut s'initier très tôt aux instances démocratiques, bonjour à vous – il y a à peine un mois, j'ouvrirais notre Conseil municipal en revenant sur les événements qui avaient secoué le quartier de Kermoysan et inquiété de façon légitime ses habitants. Nous restons plus que jamais mobilisés et vigilants, en coopération étroite avec le Préfet et les autorités de Police, afin que la sérénité et l'apaisement reviennent durablement dans ce quartier. Lors de cette séance, nous avions débattu sur la réponse de sécurité indispensable pour rassurer et garantir la protection attendue par la population. Nous avions également insisté sur la nécessité de ne pas réduire ce quartier populaire aux déviances et aux comportements inadmissibles de certains.*

En votant les actions du Contrat de Ville qui contribuent au bien-vivre ensemble, nous avions salué l'engagement de tous les acteurs, des associations, des agents des services publics, et notamment de la Maison pour Tous de Penhars. Quelle meilleure réponse que cette belle réussite du festival REVA (la Rue Est Vers l'Art), qui a rassemblé près de 10 000 personnes, dont une grande majorité de jeunes ? Car les réponses sont plurielles pour préserver la cohésion sociale et le vivre-ensemble. J'aurai l'occasion d'en échanger avec les habitants lors d'une réunion publique le 17 juin prochain au Terrain Blanc. Je souhaite un échange franc et respectueux qui permette l'expression de toutes les doléances. En amont, je participerai demain à un groupe de partenariat opérationnel sous l'autorité de la Police et lundi prochain à un groupe local de traitement de la délinquance sous l'autorité de la Procureure.

Aujourd'hui, tous les établissements scolaires ont observé, à l'appel de la ministre de l'Éducation nationale, une minute de silence en hommage à Mélanie Grapinet, jeune assistante d'éducation tuée par un élève de 14 ans devant son collège à Nogent. Dans ce moment grave, je veux m'associer à la peine de sa famille, de ses proches, et à celle de ses collègues. Je ressens aussi le désarroi et l'émotion de toute la communauté éducative qui se dévoue pour accompagner les jeunes dans leur apprentissage des savoirs et de l'autonomie. Beaucoup de voix se sont exprimées pour tenter de comprendre l'indicible : il y a celles qui exploitent les drames humains et l'émotion des victimes ; il y a celles, plus nombreuses et

responsables, qui cherchent à trouver les justes remèdes pour que de tels drames ne se reproduisent pas.

L'ensemble des syndicats appellent à des rassemblements dans toute la France ce soir en hommage à cette jeune femme. Il y en a trois dans le Finistère : Brest, Morlaix et Quimper, depuis 18 heures. Je vous propose de nous y associer en respectant nous aussi une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Ce soir, nous aurons à nous prononcer sur les projets éducatifs dans les écoles. Un certain nombre d'entre eux portent justement sur l'accompagnement des plus jeunes dans le but de se prémunir de la dépendance aux écrans et de mieux décrypter les contenus qui leur sont proposés. Répondant à ce même élan éducatif, je veux saluer l'organisation cette semaine par la ville de Quimper de temps forts sur l'éducation aux médias et à l'information. Ils invitent les parents et les enfants à démêler le vrai du faux et à s'interroger sur l'information vérifiée et la fake news.

Je tiens à remercier Laurence Vignon et les agents de la Ville pour leur travail tout au long de l'année avec les associations auprès des enfants quimpérois sur ces thématiques ô combien importantes, ainsi que les professionnels de nos médias locaux pour leur implication dans ces échanges.

Enfin, je m'associe à ces voix qui alertent depuis de nombreuses années sur l'urgence de la prévention et de l'accompagnement des troubles de la santé mentale, qui frappent un nombre croissant de jeunes. Un chiffre pour traduire ce triste constat : dans une enquête de la Mutualité Française en septembre 2024, 55 % des jeunes de 18 à 24 ans disaient avoir déjà été affectés par un problème de santé mentale. Tous ces phénomènes appellent un sursaut collectif : pouvoirs publics, élus nationaux et locaux doivent pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités. La Ville a pris part depuis 2020 en renforçant la présence des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) dans les classes de maternelle et des agents sur le temps périscolaire. Elle agit également pour prévenir la difficulté scolaire avec le financement de l'accompagnement scolaire.

Nous devons à notre niveau trouver les moyens d'impliquer davantage les parents dans les actions de sensibilisation et de soutien à la parentalité, actions organisées pour autant régulièrement par la Ville et l'Agglomération. Quimper, qui sait s'animer de son envie de faire et de vivre ensemble, sera, j'en suis sûre, au rendez-vous de cette grande cause nationale, celle de donner un espoir durable à notre jeunesse.

Afin de conclure mes propos liminaires, je voudrais également dire qu'une partie importante de la jeunesse se mobilise dans le monde pour dénoncer le sort fait aux populations civiles de Gaza. Je veux rappeler ce qu'une large majorité d'entre nous avait appelé de ses vœux en mars 2024 : la demande d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération des derniers otages, la reconnaissance par la France d'un État de Palestine dans une solution à deux états, seule issue pour espérer la paix au Proche-Orient. Aujourd'hui, la situation des Gazaouis est encore plus tragique, encore plus insupportable, encore plus inacceptable. Alors, dans ce contexte, il me semble encore plus important de pouvoir accompagner par notre soutien la mise en place d'échanges culturels, notamment avec la population du camp de réfugiés palestinien de Balata en Cisjordanie. C'est notre contribution concrète et

silencieuse pour fonder une fraternité entre nos populations, basée sur l'humain et sur la coopération.

Je vous remercie. »

M. Ghachem : « *Je souscris au propos que vous venez de tenir, mais je voulais commencer le mien par un agacement, un peu récurrent depuis quelque temps, sur l'organisation des Conseils municipaux et l'envoi des documents. Les premiers envois ont eu lieu trois heures avant le début des commissions, la précédente commission découvrait presque les délibérations en même temps que la commission. Je ne trouve pas cela favorable à un débat démocratique serein. Si c'était en début de mandat, je le comprendrais, mais là, je pense qu'il y a soit une désorganisation de votre cabinet, de votre administration, que ce n'est pas du tout géré, soit c'est une volonté. Je ne vois pas d'autre solution. Je pense qu'il y a un véritable problème. C'est symbolique, mais c'est un vrai problème.*

Je n'aborde pas les considérations de notre règlement intérieur, à savoir que légalement, nous devons avoir les envois cinq jours francs avant. Aujourd'hui, l'envoi n° 2 n'a été envoyé que deux jours francs avant, puisqu'un jour franc ne compte pas pour le démarrage, les week-ends et les jours fériés, donc nous ne sommes même pas dans le cadre de la légalité.

Je trouve assez regrettable qu'au bout de quatre ans de mandat, on n'arrive pas à s'organiser pour avoir les documents à temps et dans leur intégralité. Je comprends qu'il puisse y avoir des ajouts, mais je trouve que c'est inadmissible. Je ne sais pas comment c'est organisé, mais je pense qu'il y a vraiment un gros problème.

J'arrête sur ce coup de cœur, mais, sans vouloir faire un parallèle, cette désorganisation se retrouve dans beaucoup de choses en termes de planification. Ce n'est pas forcément de votre fait, mais les Quimpérois s'en rendent compte avec la multiplication des travaux. Il est bien d'avoir des travaux, mais s'ils ne sont ni jalonnés ni organisés, cela amène du « bordel ». Les affirmations de dates de fin de projet, affirmations sur lesquelles on émet désormais quelques doutes, ce qui est bien, sont aussi un moyen de désorganisation, je l'ai déjà dit plusieurs fois.

Mon deuxième point est lui aussi récurrent. Si vous ne l'avez pas vu, je vous informe qu'un rapport de la Cour des Comptes est sorti sur les cabinets de conseil et les études dans les collectivités, ce qui avait été oublié dans la première version commandée par le Sénat il y a trois ans. L'étude est sortie au début du mois sur les collectivités territoriales. Le Monde titre : « Collectivités territoriales : la Cour des Comptes fustige le recours aux cabinets de conseil ». Je vous rappelle qu'en début de mandat, vos adjoints avaient passé presque une heure de temps à fustiger l'État sur le recours aux cabinets de conseil – je rappelle que cela représentait 0,25 % du budget de l'État – et je les rejoignais.

Ici, le rapport dit que les prestations de conseil constituent une part relativement modeste, mais importante des collectivités traitées. Ils sont surtout basés sur des collectivités du sud de la France. Cela représente environ 1 % des dépenses de fonctionnement. C'est toujours beaucoup plus que l'État, avec 0,25 %, en tout cas il y a trois ans.

À Quimper, si nous prenons le rapport que nous étudierons tout à l'heure sur le compte administratif, cela représente 4,5 % sur notre fonctionnement, et je ne compte pas les grands projets du théâtre Max-Jacob, sans quoi cela représente 5,5 %. Nous sommes vraiment loin du 1 % que la Cour des Comptes conteste déjà dans les collectivités ayant été traitées.

Le rapport continue sur le fait que les prestations facturées sont faiblement justifiées et n'ont pas démontré leur utilité, puisque très peu d'évaluations de ces études sont faites a posteriori. De plus, on se demande si le recours aux cabinets est vraiment nécessaire, puisque dans la plupart des cas, les compétences internes ou d'autres collectivités sont largement possibles.

Je ne vais pas détailler l'ensemble du rapport de la Cour des Comptes, mais je rappelle que je vous ai demandé plusieurs fois de faire un état des lieux, non pas simplement des montants, parce qu'ils peuvent être justifiés, mais pour savoir qui en bénéficie, puisque c'est aussi opaque. Je pense que c'est un levier important d'économie. Il s'agit de savoir si toutes ces études sont vraiment justifiées et de s'assurer qu'elles ne sont pas récurrentes. Je sais que je le répète à chaque Conseil, mais je pense que c'est important, surtout dans un contexte de restrictions budgétaires.

Enfin, un petit point par rapport aux articles de ce matin sur la dalle du Steïr. C'est pour moi incompréhensible. J'ai l'impression qu'on a une idée dont on rêve le soir, et le lendemain matin, on l'annonce, ce qui fait des remous partout. »

Mme Assih : « *J'interviens pour préciser que ce n'est pas la Ville qui l'a annoncé. »*

M. Ghachem : « *Oui, mais la Ville faisait partie de la réunion de lundi avec les commerçants. Il a été annoncé à ces derniers que cela allait être fait, même pas que cela allait peut-être être fait. »*

Mme Assih : « *Je suis désolée, mais c'est faux. »*

M. Ghachem : « *Les propos qui ont été rapportés doivent donc être faux. »*

Mme Assih : « *Je vous en parlerai tout à l'heure, parce que je ne suis pas étonnée d'être interpellée, à raison, sur cette question. »*

M. Ghachem : « *D'autant plus que dans l'article que j'ai lu, il apparaît que c'est un projet qui est en discussion depuis longtemps au Sivalodet. J'y ai été membre jusqu'en 2022, mais je n'en ai pas entendu parler, alors même que je n'ai pas raté beaucoup de séances du Sivalodet.*

Je vous remercie. »

Mme Assih : « *Merci. J'ai noté les points, j'y apporterai quelques réponses. »*

M. Menguy : « *Bonsoir, Madame la Maire, bonsoir, chers collègues. Pour commencer, je voulais, comme vous, dire un mot sur les questions de sécurité que nous avons longuement évoquées lors du dernier Conseil municipal, parce que depuis notre dernière séance, il y a eu de belles choses. Le festival REVA, comme vous avez eu raison de le dire, est une belle réponse aux semaines un peu difficiles, il donne une bonne image du quartier, mais il y a également eu l'annonce de la fermeture de l'agence bancaire, ainsi qu'un incendie dans un parking rue de l'Île de Man à Kermoysan, et, presque tous les soirs depuis les premiers coups de feu, des tirs de mortier d'artifice.*

Comme moi, vous avez vu les articles qui ont suivi l'incendie dans le parking de la tour de l'Île de Man. Une phrase d'une habitante a retenu mon attention. Elle disait qu'elle dormait sur son canapé, n'étant pas tranquille depuis les coups de feu, l'incendie, et en raison des tirs de mortier chaque soir. Franchement, nous pouvons tous la comprendre. Depuis que j'ai lu cet article, je pense à cette dame tous les soirs lorsque ces tirs de mortier résonnent dans toute la Ville. Ce n'est pas forcément tous les soirs, mais c'est très régulier. J'habite en face de Kermoysan, sur un autre coteau, et c'est tout de même très régulier entre 23 heures et 1 heure du matin. Il est franchement insupportable que quelques individus se signalent effrontément ainsi en provoquant les habitants du quartier et de la Ville, provoquant un climat d'angoisse. C'est clairement de la provocation et je comprends qu'il y ait des enquêtes en cours sur les coups de feu et l'incendie.

Par ailleurs, j'ignore si tout cela est lié, mais il serait bien pour tout le monde, pour les habitants du quartier et pour la Ville, qu'il y ait un premier signal et que ces tirs quasi quotidiens soient arrêtés, parce que je crois qu'ils sont vraiment néfastes pour l'ambiance générale dans la Ville. C'est la raison pour laquelle je voulais revenir sur le sujet de la sécurité.

Comme Karim Ghachem, je voulais également revenir – visiblement, vous vous y attendiez – sur le sujet de la dalle du Steïr et sur les annonces qui ont générée chez nous une certaine stupeur, peut-être chez vous aussi. Chez nous, c'est normal ; chez vous, ça l'est moins, vu ce que j'ai pu lire dans le journal. Mon collègue et moi ne comprenons pas ce qui a conduit la Ville à « balancer » cet énorme pavé dans la mare alors même que l'ambiance économique du centre-ville est un peu tendue en raison du contexte global économique national, mais également d'un certain nombre de travaux qui s'entrechoquent.

Je suis pour les travaux, car il faut que la Ville avance, mais ils s'accumulent sur les ponts, le long des quais, et génèrent en ce moment une sensibilité importante des commerçants, et parfois des habitants, des automobilistes, disons des usagers du centre-ville. Pourquoi cette communication erratique ? J'ai lu les articles de presse : les réflexions sur le projet de l'aménagement de la place Saint-François sont évoquées, les travaux pour la lutte contre les inondations également. Ce sont d'ailleurs les deux sujets qui étaient évoqués aux commerçants et riverains dans le courrier d'invitation. Je ne sais pas, peut-être une urgence technique à intervenir sur la dalle... Tout cela n'est pas très clair.

Sur la technique, il n'y aurait, semble-t-il, pas de problème – il faut rassurer les gens – sur la dalle, qui serait en bon état, mais vous nous en direz peut-être davantage. À ma connaissance, elle fait l'objet d'une surveillance régulière au regard de sa fréquentation et de sa particularité. Par ailleurs, les pieds des murs de quais ont subi des interventions en 2019 et en 2020 suite à la découverte d'affouillements, comme les murs de quai qui sont à découvert dans le reste de la Ville. Je n'ai pas souvenir que des défaillances de la dalle aient été mises à jour à ce moment-là. Il faut donc chercher ailleurs la raison de cet empressement à communiquer, mais je ne la trouve toujours pas, et je la cherche pourtant de bonne volonté.

Aujourd'hui, cette dalle est un espace public de grande qualité et qui vit très bien, je pense que tout le monde peut être d'accord avec cela. C'est un point d'attraction fort de notre centre-ville pour les Quimpérois, pour les chalands, pour les touristes. C'est le forum de Quimper au sens romain du terme : c'est là que tout le monde se croise, c'est là que tout le monde refait le monde, il grouille grâce aux bars et aux restaurants. Bref, c'est un des endroits les plus vivants de notre centre-ville. Aussi, pourquoi s'y attaquer dès lors que l'on

ne sait même pas ce qui est envisagé place Saint-François, alors que le chantier des Halles gourmandes n'a pas encore commencé à la Providence, tout comme celui de la galerie Kéréon, qui n'aura pas bougé d'un pouce pendant le mandat ? Pourquoi s'attaquer aujourd'hui à la dalle ? Cela ne me paraît ni sérieux ni raisonnable.

Vous dites régulièrement que la rénovation des Halles Saint-François était une mauvaise idée, car cela aurait engendré un an et demi de chantier au centre-ville, mais entre les ponts (certains en même temps), les quais, les Halles gourmandes, qui seront bientôt en chantier – ou pas, mais j'imagine bientôt tout de même, parce que je veux vous croire sur le sujet –, la galerie Kéréon, qui entrera un jour peut-être en chantier, et maintenant la suppression de la dalle du Steïr, on explose les compteurs de la rénovation des Halles Saint-François sur place.

Je ne suis pas contre les réflexions sur le sujet ni sur les travaux en général, mais maintenant, cela me paraît compliqué, compte tenu des chantiers qui s'annoncent dans le secteur ou le voisinage immédiat.

Nous sommes quelques-uns à avoir appartenu à la Municipalité d'Alain Gérard, qui avait fait sauter la partie aval de la dalle du Steïr, qui était disgracieuse, fragilisée, et qui accueillait surtout des voitures. C'était à l'époque une fierté de notre Municipalité, mais en l'occurrence, cela n'a strictement rien à voir. Elle est appelée la dalle du Steïr, mais le dessus de la dalle du Steïr est en réalité une place, une place récente, qui a un peu plus de 20 ans, qui a généré des coûts importants pour la Collectivité à l'époque, donc je ne sais pas s'il faut tout casser aujourd'hui. Je rappelle également qu'il avait été choisi de maintenir cette partie amont de la dalle justement pour créer un lieu favorable à la flânerie, mais aussi aux bars et aux restaurants pour y développer des terrasses, et qui permettait, dans ce contexte, la circulation des véhicules de secours. Un article du Télégramme ou de Ouest-France l'explique très bien, c'est-à-dire que la Jonquière qui avait été construite en ajout des Halles Saint-François arrive jusqu'au droit des quais, donc cette partie de la dalle ne pouvait être démolie puisqu'il fallait pouvoir faire passer des camions de pompiers autour des Halles Saint-François. Cette place sur la dalle est une réussite, c'est un succès qui perdure malgré les années.

Je comprends la colère des commerçants, qui s'inquiètent pour leur activité, parce que c'est une annonce qui est brutale. J'ai un peu l'impression que c'est révélateur d'une certaine désinvolution qui sous-estime l'impact pour la Ville de certaines idées, comme l'évoquait Karim Ghachem, et qui porte peu de considération à ceux qui auront à subir les conséquences de ces idées et de ces travaux. La Ville est vivante : quand on y fait des travaux, on ne peut pas lui faire une anesthésie générale, elle continue à vivre, donc il faut continuer à maintenir un équilibre entre la nécessité de faire des travaux et la vie dans la Ville, notamment la vie économique.

Le dernier sujet que je voulais évoquer est celui de la lutte contre les inondations, puisqu'il est mis en avant dans l'idée de la suppression de la dalle. Je trouve tout de même assez cocasse que selon l'humeur du jour, probablement, on mette les nouvelles Halles gourmandes en zone inondable et submersible, et une fois que le projet est acté, on dise qu'il faut supprimer la dalle du Steïr à l'aval de ces futures Halles, mais au droit des Halles actuelles, a priori pour gagner 20 centimètres en cas de crue. Franchement, j'aimerais bien voir les études sur ces 20 centimètres en cas de crue, parce que 20 centimètres en cas de crue, c'est beaucoup. Ce n'est pas assez quand ce sont des crues comme en 2000 ou 2001, mais 20 centimètres en cas de crue plus petite, cela signifie peut-être qu'il n'y a pas de crue, en

tout cas qu'il n'y a pas de débordement boulevard du Moulin au Duc, place Terre au Duc et rue René Madec. Cela m'intéresserait donc d'avoir ces études.

Quant à la potentielle démolition du pont Médard, le pont actuel a 20 ans pile, puisqu'il me semble que sa reconstruction date de 2005. C'est donc un pont jeune, d'autant plus en comparaison avec celui qui avait été remplacé. Il a été élargi sur sa partie horizontale, mais son tablier a également été aminci pour réduire l'impact du pont sur les crues, parce qu'à l'époque, il y avait beaucoup de réseaux, de tuyaux sur le vieux pont Médard, ce qui faisait que lorsque l'eau passait sous le tablier, elle passait aussi par-dessus. Désormais, on nous dit qu'il faudrait un nouveau pont. Franchement, je trouve que c'est très surprenant, d'autant plus que nous savons d'où sort l'eau en cas de crue : elle sort du bief, elle sort des points bas dans les rues et sur les places adjacentes. Nous aurons beau casser la dalle, les rues du Moulin au Duc, la rue de la Herse, la rue René Madec et la place Terre au Duc resteront toujours des points bas par rapport au quai du Port au Vin, à la rue Astor et au quai du Steïr.

Franchement, il nous faut des explications sérieuses. Vous allez nous en dire un peu plus, mais je ne pense pas qu'au départ, ce soit la lutte contre les inondations qui ait motivé cette communication. J'espère que vous allez nous dire comment on arrive à susciter de telles inquiétudes dans l'hyper centre-ville.

Pour terminer, il me semble que la Ville, mais aussi la puissance publique en général, doit être vectrice de sérénité et de fiabilité, et non d'instabilité et d'angoisse. Je crois que dans le contexte économique que connaissent les acteurs économiques du centre-ville, il est tout de même très important de le prendre en compte.

Je vous remercie. »

Mme Assih : « *Comme nous n'avions pas prévu d'expression pour le groupe de la majorité, je vais en profiter pour prendre les cinq minutes prévues à chaque groupe, que vous avez largement utilisées, pour répondre aux points évoqués par l'un et l'autre. Cela n'appellera pas à débat, puisque ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir. C'est donc clair pour tout le monde, ce n'est pas à l'ordre du jour. D'ailleurs, ce qui est formidable à Quimper, c'est que même lorsque les informations ne sont pas à l'ordre du jour, il se passe tout de même quelque chose. Je ne doutais pas que vous m'interrogeriez particulièrement autour de la question de la dalle du Steïr.*

Pour revenir aux propos de Karim Ghachem, je voudrais vraiment que l'on différencie l'article que j'ai lu concernant le rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) sur les études, parce que cela ne concerne pas Quimper. Le jour où nous aurons un rapport sur les études menées à Quimper et à Quimper Bretagne Occidentale, nous pourrons en reparler, mais il ne faut pas faire d'amalgame, parce qu'à le dire, on avait l'impression que c'était vraiment à charge de Quimper. Ce n'est pas le cas. Pour autant, il est vrai que nous avons tout le temps un certain nombre d'études, et heureusement, parce que sans études, nous n'aurions pas de projets. À chaque projet, nous avons des études.

Je crois pouvoir vous dire que les études correspondent toujours à un besoin d'opportunité de projets, voire à la mise en œuvre d'un projet, et qu'elles ne sont pas faites pour nous faire plaisir ou pour avoir des sondages d'opinion, comme nous avons pu le voir à l'échelle de l'État. Nous sommes dans un préopérationnel. Néanmoins, tant que nous ne sommes pas questionnés et remis en question sur le sens même des études menées, je pense qu'il n'y a pas

de difficulté à Quimper. Nous avons cependant un point de convergence, puisque je trouve que les études sont extrêmement chères, mais nous n'avons pas la main sur le montant des études demandées par les différents cabinets.

Je trouve étonnant que notre collègue Karim Ghachem ou Guillaume Menguy dise : « Nous sommes pour les travaux, mais quand même, pas trop ». C'est comme cela que vous le dites : « Quel bazar ». Je ne suis pas d'accord avec la notion de bazar. Allez voir à Brest, allez voir dans d'autres villes, vous verrez vraiment l'impact. Je ne critique pas les travaux, mais lorsque l'on fait une deuxième ligne de tram, c'est tout un centre-ville qui est en chantier, et ce d'une manière phénoménale, alors que c'est une Ville très étudiante.

Je tiens tout de même à remettre les points sur les i : toutes les phases de chantier ont été extrêmement travaillées par les services et par les entreprises afin qu'elles puissent s'enchaîner, pour qu'il n'y ait pas de délai important entre les étapes, et surtout pour que notre chantier soit mobile, notamment sur la circulation automobile des quais, parce que c'est particulièrement là que se posent de réelles difficultés, pour que nous n'ayons pas à couper les voies de circulation. Tout cela a été étudié depuis des mois et des mois et poussé d'une manière extrême par l'ensemble des élus en charge de ces projets, pour qu'il y ait le moins d'impact et de nuisances possible.

Cependant, s'agissant du pont Saint-François, qui est le plus problématique en termes d'impact des travaux puisqu'il est en réfection, plutôt que de critiquer l'impact et les nuisances liées aux travaux, vous pourriez nous féliciter sincèrement. En effet, celui-là au moins, nous n'aurons pas à le changer, puisqu'il est entretenu d'une manière structurelle. C'est d'ailleurs ce que nous voyons à l'observation et à l'ampleur des travaux. Là, au moins, nous sommes dans la prévention d'avoir un jour à détruire un pont pour en refaire un autre neuf. C'est encore une autre temporalité et un autre coût.

Franchement, les choses sont faites extrêmement sérieusement. Cela a évidemment un impact, mais je peux vous assurer que cet impact est le plus contenu possible, qu'il y a des consignes strictes et que nous revoyons régulièrement les calendriers. Cela n'a pas empêché un retard de trois semaines sur la réfection du pont Saint-François, c'est vrai, mais vous savez, je ne fabrique pas, je ne construis pas les ponts. Lorsque les entreprises, pour des raisons légitimes, ont trois semaines de retard, cela s'impose à nous tous, et d'abord à moi, et avec regret.

Monsieur Menguy, vous avez parlé des questions de sécurité. Vous savez à quel point je suis impliquée depuis le début du mandat, ainsi que notre collègue Philippe Broudeur, sur les questions de sécurité et d'amélioration du bien-vivre pour tout le monde, quels que soient les quartiers dans lesquels on vit.

Je voulais revenir sur l'annonce de la Caisse d'Épargne, qui n'est tout de même pas une vraie annonce. J'ai appelé sa responsable régionale, parce que je comprends complètement l'émotion des habitants et la désolation sur le festival REVA. C'est là-dessus que j'ai été interpellée par les personnes qui ont leur compte à la Caisse d'Épargne. La décision de fermeture de la Caisse d'Épargne n'est pas définitive, voilà ce qu'il m'a été dit. Elle n'est pas définitive, elle est conjoncturelle. C'est à nous de reprendre contact avec la direction de la Caisse d'Épargne pour pouvoir dire qu'il n'y a pas de danger imminent pour les collaborateurs présents dans cette agence. Je ne sais pas sous quelle forme, mais c'est l'attente. Ce que je peux vous dire également, c'est qu'il y a quelques mois, indépendamment du contexte que

nous avons connu, un courrier de la Caisse d'Épargne est arrivé au Préfet du Finistère pour lui demander ses réponses, sachant que cela ne concernait pas Quimper, loin de là, mais Carhaix, et ils n'ont pas eu de réponse. Je crois que c'est aussi une réaction pour avoir de la visibilité – nous pouvons le comprendre – et surtout pour ne pas se sentir isolé dans un contexte parfois compliqué.

Je l'ai appris par la presse, comme quoi la Maire apprend également des informations par ce biais, et je me suis dit que c'était vraiment une bonne excuse pour fermer une agence. C'est d'ailleurs ce que beaucoup de Quimpérois ont perçu. On m'a rassurée, en tout cas, la responsable régionale m'a indiqué que parmi les agences qu'il était prévu ou qu'il est toujours prévu de fermer en Bretagne, il n'y a pas d'agences quimpéroises. J'ai regardé un article de mars, que vous pouvez googliser, et il n'est effectivement pas prévu de fermer des agences quimpéroises.

Nous allons donc tout faire pour rassurer, je vais en parler à Monsieur le Préfet du Finistère pour envisager, demander, souhaiter de tous nos vœux la réouverture de l'agence de la Caisse d'Épargne du quartier de Kermoysan. Je vous remercie donc pour cette interpellation.

S'agissant des tirs de mortier ou de feux d'artifice, c'est effectivement une grosse problématique, que je partage également à 100 %. C'est insupportable, ça l'est tellement que j'ai demandé à nos services de se mettre en rapport avec la Police nationale pour connaître le cadre réglementaire et demander s'il était possible que je dépose plainte face à ces faits d'incivilité, potentiellement dangereux, je ne sais pas, mais en tout cas extrêmement anxiogènes et dérangeants, parce qu'à 22 heures 30, il y a des enfants qui dorment, il y a des personnes qui ont besoin de se reposer. À ce jour, je n'ai pas eu la réponse de la Police nationale, mais nous sommes dans cette recherche de pouvoir intervenir.

Le soir de l'incendie, j'étais sur place avec Valérie Durwell, qui était notre élue d'astreinte, et alors que nous avions une centaine de sapeurs-pompiers sur cet incendie, qui a été extrêmement impactant – évidemment, je partage aussi votre retour –, nous avons entendu des tirs de mortier à 100 mètres. C'était vraiment un vécu que nous ne pouvions pas avoir sur un autre quartier. L'incendie n'a même pas empêché certains jeunes, puisqu'il s'agit de jeunes, de continuer leur comportement. La BAC est intervenue, elle les a vus, mais ils sont partis en courant. Cela s'est arrêté là et je crains que ce soit souvent le cas. Il est vrai que nous avons un GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel) sous la responsabilité de la Police nationale autour des problématiques du quartier de Kermoysan. Je ferai évidemment part de cette exaspération et de cette inquiétude que nous partageons autour de ces tirs de mortier et de feux d'artifice.

Concernant l'incendie, je n'ai pas eu de retour, donc je ne peux pas vous en dire davantage, si ce n'est la grande émotion et la grande inquiétude qu'il a générées, qu'il génère toujours et que je partage totalement. Je tiens également à rappeler que ce n'est pas très clair, donc j'ai dit et écrit au ministre de l'Intérieur depuis notre précédent Conseil pour lui demander de respecter la parole donnée à Quimper avec l'embauche de neuf policiers nationaux. J'ai cru comprendre que le Préfet du Finistère avait la possibilité d'embaucher des juniors, mais qui ne sont pas formés. Ce n'est pas ce que nous attendons, nous voulons des policiers formés, titulaires, faisant partie du mouvement des policiers nationaux, et cela en 2025, le plus vite possible. En effet, nous avons deux policiers, comme c'était le cas le soir de l'incendie, et j'avais une vraie colère, un vrai sentiment de désespoir face à l'ampleur de l'évènement, j'avais une grosse angoisse. J'avais de la colère en voyant que nous n'avions que

deux policiers nationaux en soirée pour sécuriser les déplacements des personnes – nous étions donc vraiment dans des mesures de sécurité – puisque trois autres agents assuraient tout le reste de la Ville. Je me suis dit qu'il y avait vraiment quelque chose qui n'allait pas. Je crois qu'il ne faut pas que nous lâchions sur la question de l'accompagnement par la Police nationale.

Je terminerai par un sujet d'actualité, à savoir la dalle du Steïr. Je trouve un peu difficile d'entendre vos qualificatifs, qui sont de l'ordre du jugement sur la négligence, le manque d'intérêt pour les commerces, la violence ou la brutalité de l'annonce. C'est quand même très facile et ce n'est pas comme cela que les choses se passent.

C'est une hypothèse qui se pose, qui est posée par le Sivalodet concernant le découvrement d'une partie de la dalle du Steïr, tout comme rien n'est décidé pour le pont Médard. Néanmoins, lorsque des hypothèses fortes sont posées par le Sivalodet, qui ont été portées à ma connaissance, approximativement lors d'une réunion du mois de mars – il me semble même que votre collègue Georges-Philippe Fontaine y était présent, mais c'est à vérifier –, je découvre, dans le cadre du PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) qui est en cours et qui est pour 2028, qu'une des mesures évaluées comme la plus impactante du côté de la réduction du risque d'inondation du Steïr, puisque nous parlons bien du Steïr, est de découvrir davantage la dalle du Steïr, avec les pourcentages qui ont été donnés, puisque lors de la rencontre avec les commerçants qui a eu lieu lundi de la semaine dernière, le Sivalodet était présent pour échanger autour de ces éléments.

À partir du moment où nous avons des hypothèses fortes en termes de réduction du risque inondation, nous devons les étudier avant que cela ne sorte, d'une manière ou d'une autre. Il est certain qu'il faut les poser à un moment donné, puisque nous sommes simultanément sur la réflexion et l'élaboration du projet de l'aménagement de la place Saint-François.

Il nous a donc semblé respectueux d'en informer les commerçants potentiellement concernés, puisque je suis toujours sur du conditionnel. C'est ce qu'il s'est passé lundi de la semaine dernière. Pour votre information à toutes et à tous, deux commerçants étaient présents. Il est vrai que l'un d'eux a réagi d'une manière extrêmement forte, et c'est peu de le dire. Oui, nous avons décidé de leur évoquer cela. Je n'étais pas là, mais il y avait Valérie Durwell et les services, ainsi que le Sivalodet. Le premier commerçant avait déjà eu une information concernant sa terrasse, parce que nous avions été en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, donc les choses avaient commencé à être posées.

Néanmoins, je vous le redis : à ce stade, nous sommes sur des hypothèses de travail. Il va falloir rassembler, raison pour laquelle je souhaite que nous prenions un temps supplémentaire, y compris dans la procédure participative de l'aménagement de la place Saint-François par rapport au calendrier initial, qui ne prévoyait pas cela. Il n'y a donc pas de malice, il n'y a pas d'opacité, mais parfois, nous avons au fil du temps des résultats d'études qui avancent et qui s'imposent aussi à nous. Aussi, j'ai décidé que le cabinet Cérur, qui est en charge de l'accompagnement de la ville de Quimper pour élaborer le projet d'aménagement de la place Saint-François, travaille avec le Sivalodet, mais d'une manière scientifique, afin d'avoir des propositions réalistes, tenant compte des besoins des commerçants en matière de terrasses.

Sur ce que nous voulons de la place Saint-François, trois domaines se dessinent. Il s'agit tout d'abord de la part qui sera apportée à la végétalisation, puisque nous voulons une place

végétalisée, ce que nous n'avons pas à Quimper. Nous voulons également un endroit qui sera davantage dévolu à l'animation. Tout cela est à définir, mais nous avons beaucoup de pistes et beaucoup d'apports des citoyens dans ce cadre. Enfin, nous voulons une place importante réservée aux terrasses. Je ne sais pas si ce sera trois tiers, mais à peu près. C'est évident, on aime le Quimper qui vit, le Quimper qui se restaure, le Quimper qui se rencontre, ce qui passe par les terrasses, et depuis 2020, en raison du Covid, cela a une place encore plus importante qu'auparavant.

J'ai donc demandé ce travail entre le Sivalodet et le cabinet Cérur, mais je ne peux pas vous en dire davantage parce que je n'ai pas d'autres éléments en ma possession ce soir. En revanche, je ne suis pas du tout étonnée de vos interpellations, raison pour laquelle je vous propose une réunion pour en parler et pour vous montrer les études, parce que je pense que c'est important. Les élus qui le souhaitent pourront donc participer à cette réunion. Cela me semble d'ailleurs nécessaire.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet. Il n'y a donc pas d'instabilité à la ville de Quimper, il n'y a pas d'angoisse, il y a même plutôt de la confiance. Même s'il y a parfois des difficultés, voire des désaccords sur certains projets, il y a du courage pour mener à bien les projets qui s'imposent à nous. Effectivement, peut-être qu'en découvrant, au moins partiellement, d'une manière complémentaire à ce qui a été fait dans les années passées, il sera nécessaire de toucher de nouveau à la dalle du Steïr, mais si c'est le cas – je le dis vraiment d'une manière très transparente –, ce ne sera pas pour des questions esthétiques, comme je l'ai lu aussi dans le journal. Cette question avait été posée au début de la concertation, et au vu de la réaction d'un des deux commerçants, nous l'avions mise de côté, puisque nous ne sommes pas là pour imposer des choses qui ne seraient pas favorables à la vie des acteurs de la place. En l'occurrence, cela revient du côté du Sivalodet, donc sur un enjeu fort, qui est celui de lutter contre les inondations.

J'ai été un peu longue, je suis désolée, mais je voulais vous faire part de l'ensemble de mes réponses à vos interpellations. Je le redis, il n'y a pas de débat ici, mais une réunion va être organisée avant la pause estivale avec les études, afin que nous puissions en échanger. Je vous remercie.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport annuel 2024 du médiateur de la ville de Quimper

Le médiateur de la ville de Quimper soumet à l'assemblée délibérante son rapport pour l'année 2024.

Par délibération du 24 janvier 1997, le conseil municipal a décidé d'instituer la fonction de médiateur.

Par délibération n°50 du 10 décembre 2020, monsieur Joseph LAÉ a été nommé médiateur de la ville de Quimper, et ce pour une durée d'un an renouvelable.

Conformément à ses missions décrites dans la délibération précitée, le médiateur doit adresser à la maire un rapport annuel sur ses activités.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du médiateur de la ville de Quimper au titre de l'année 2024.

Débats relatifs au rapport n°1 :

Mme Assih : *Je propose maintenant une interruption de séance réglementaire pour laisser la parole au médiateur de la ville de Quimper, Jo Laé. Il n'est plus élu, donc il est important d'avoir cette interruption de séance pour être en respect de la réglementation. »*

La séance est suspendue à 18 heures 55.

M. Laé : *« Merci de me donner la parole. Votre ordre du jour est copieux, donc je serai vraiment très bref.*

Vous avez pu prendre connaissance du rapport que je vous ai adressé, comme chaque année, qui porte sur les demandes de médiation que j'ai eu à traiter sur l'année 2024. Vous avez pu voir qu'elles ne sont pas très nombreuses, tout comme les années précédentes. J'ai reçu 120 demandes en totalité, mais 82 ne concernaient ni la Ville, ni le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ni Quimper Bretagne Occidentale. Il s'agit par exemple de personnes qui peuvent rencontrer des problèmes avec leurs voisins, auquel cas je les oriente vers le conciliateur, vers le défenseur des droits.

Les 27 demandes concernant la Ville et les deux autres le CCAS ne sont pas toujours de vraies demandes de médiation non plus, parce qu'une demande de médiation, ce sont des personnes dont les demandes ont déjà été refusées par la Ville ou qui n'ont pas reçu de réponse. Cela consiste donc en l'écoute et en un dialogue avec les services pour essayer de trouver la solution ou leur apporter des précisions si cela n'a pas encore été fait. Dans certains cas, ce sont de simples orientations.

Après avoir rappelé les principes qui président à la médiation, à savoir l'écoute, la facilitation du dialogue, la confidentialité et l'impartialité, j'ai indiqué les cas que j'ai rencontrés, en rappelant les demandes de façon synthétique, les suivis que j'ai pu faire, bien évidemment avec le concours des services, que je remercie. Les résultats vous sont également indiqués. Dans certains cas, ils sont favorables, les décisions sont maintenues, mais dans d'autres, qui ne sont pas toujours des demandes de médiation, ce sont des orientations, des conseils, des explications, ou un peu de temps passé avec les personnes. Il peut parfois s'agir de réunions sur le terrain avec certains d'entre vous ou avec des techniciens. Nous avons pu montrer l'écoute et le souci de bien comprendre la demande et d'apporter la meilleure solution.

La mission me demande aussi de faire quelques suggestions, donc je refais celles des années passées, notamment que la médiation soit mieux connue et que les décisions de refus de la Ville indiquent non seulement le recours possible au Tribunal administratif, mais également la possibilité d'une médiation. Il faudrait encore que cela soit mieux connu dans les services, mais je constate qu'il arrive aussi parfois aux services eux-mêmes de me solliciter. Par exemple, le service des Eaux de Quimper Bretagne Occidentale m'a appelé récemment pour participer à la recherche d'un compromis avec un demandeur.

Il y a aussi la question des demandes à la Ville qui arrivent par lettre, ou bien évidemment par message, ce qui est de plus en plus le cas. Elles sont dorénavant toutes enregistrées, des accusés de réception arrivent, mais certaines personnes me disent parfois : « J'ai reçu l'accusé de réception, mais je n'ai toujours pas la réponse ». Il y a donc toujours ce souci d'apporter des réponses aux personnes.

Pour terminer, j'évoque également des situations, qui m'amènent à vous donner quelques réflexions, avec des personnes qui veulent mettre en cause la responsabilité de la Ville suite à des chutes dans la rue, l'une d'entre elles la nuit, mais aussi des difficultés pour des déclarations préalables de travaux qui n'ont pas été faites ou qui ont été faites tardivement.

Je vous remercie de votre confiance. »

Mme Assih : « *Merci, Jo. Y a-t-il des questions à poser à notre médiateur ? Le rapport vous convient-il ? Est-il clair ?* »

M. Jasserand : « *Je voudrais remercier Jo Laé pour la qualité de son travail et de son rapport. Je veux également profiter de l'occasion pour rendre hommage aux conciliateurs et conciliatrices de justice, qui, dans les Mairies de quartier et à la Maison des Services publics, reçoivent énormément de personnes. Je me suis procuré le rapport annuel 2024. Il est malheureusement global, c'est-à-dire qu'il ne parle pas des six conseillers de Quimper, mais c'est tout de même un travail remarquable sur lequel nous, élus, pouvons nous appuyer, qui est complémentaire au tien. Merci.* »

M. Gramouillé : « *C'est vrai qu'il en faut, des qualités, pour être médiateur. Il faut savoir écouter réellement, ce qui est assez rare à notre époque, savoir entendre, ce qui peut parfois être encore plus rare, être disponible aux autres, mais aussi saisir tous les enjeux qui se trouvent dans la Collectivité, et, ma foi, trouver le fil d'Ariane dans le labyrinthe de nos collectivités. Jo Laé est précieux parce qu'il est pourvu de ces qualités, comme l'était d'ailleurs son prédécesseur, que Guillaume Menguy, notamment, connaît bien.*

Jo Laé est très présent auprès des habitants. Chaque année, il fournit un précieux bilan, clair, précis, et excellemment documenté. Désormais, en plus de la médiation Ville, il est chargé de celle de QBO, ce qui est logique et qui était une demande de sa part. Cela rend la mission plus efficace et plus fluide. Pour nous, ses propositions annuelles sont toujours source de progrès, parce qu'elles sont toujours simples et claires et, ma foi, stimulantes.

Je proposerai que Jo Laé et les médiateurs suivants soient intégrés au plus près dans la démarche GRU (Gestion de la Relation Usagers), notamment dans le comité de pilotage et le suivi.

À partir de février-mars 2026, nous rentrerons dans la deuxième étape après la dimension courrier, à savoir la deuxième étape de la démarche GRU, celle de l'accueil téléphonique. Il serait bien que notre médiateur Jo Laé participe dès le lancement au comité de pilotage.

Je vous remercie. »

Mme Assih : « *Je suis d'accord.* »

M. Laé : « *Moi aussi.* »

Mme Assih : « *Merci beaucoup. Je vous propose la reprise de la séance. C'est pour une prise d'acte, donc nous n'avons pas besoin de voter. Je vous remercie.* »

La séance reprend à 19 heures 01.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :

**Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (CCAPH)

L'objet du présent rapport est de présenter aux membres de l'assemblée délibérante de la ville de Quimper le rapport 2024 de l'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (CCAPH) concernant l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti relevant de la commune.

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (CCAPH) a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité des domaines de la compétence de la ville de Quimper et qui sont concernés par la loi : voirie, espaces publics, cadre bâti relevant de la commune. Elle peut émettre toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le conseil municipal prend acte du rapport qui sera transmis conformément aux dispositions réglementaires au représentant de l'État dans le département, au président du conseil départemental du Finistère, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Débats relatifs au rapport n°2 :

Mme Assih : « *Y a-t-il des demandes d'intervention sur le rapport annuel de la Commission communale pour l'Accessibilité aux personnes en situation de handicap ?* »

M. Calvez : « *J'avais fait la remarque en commission, mais je vois que cela n'a pas été rectifié, et c'est tout de même important. En page 5 du rapport, à l'alinéa 2.2.1, j'ai souhaité que la précision concernant la Maison des Associations soit bien spécifiée. Il s'agit certes de l'ancienne Maison des Associations, impasse de l'Odet, mais elle s'appelle d'ores et déjà Le 53, elle a été baptisée par la majorité. C'est important, parce qu'il y a beaucoup de pertes en ligne entre l'ex-Maison des Associations, c'est-à-dire Le 53, et la Maison Pierre Waldeck-Rousseau, qui se situe sur le quartier d'Ergué-Armel.*

Tant qu'à faire, si ce rapport est à publier ou à communiquer aux associations en lien avec le handicap, il serait important d'avoir cette précision. J'avais déjà fait la remarque en commission, mais cela n'a pas été rectifié. Je pense que c'est nécessaire pour que les gens s'habituent à aller directement dans le lieu qui les concerne et non pas d'un lieu à l'autre.

Je vous remercie. »

Mme Assih : « *Oui, la modification sera faite, merci pour cela. »*

M. Ghachem : « *Je voudrais tout d'abord vous remercier pour le rapport, qui est assez exhaustif. J'ai juste quelques remarques. Je reviendrais notamment sur une remarque que j'ai faite en commission. Nous voyons qu'il reste des travaux à faire, des projets. C'est normal, cela avance, mais nous ne serons pas à l'objectif en 2025 des 100 %, d'autant plus qu'il reste de gros projets structurants, que ce soit l'Hôtel de Ville ou les écoles maternelles du Parc et du Bourg de Penhars. Ce sont des chantiers importants, je ne pense pas qu'ils seront achevés en 2025, mais il est important de continuer le mouvement. Cela fait effectivement plusieurs mandats que nous repoussons les termes, mais la complexité de ces dossiers peut l'expliquer. Nous ne sommes pas au bout et nous n'y serons pas non plus quand seront atteints 100 % des objectifs, puisque d'autres choses seront à faire sur les bâtiments.*

J'avais émis une petite demande de complément en commission – ce n'est pas dans la commission Développement durable, mais je pense que c'est transversal à toutes les commissions – sur tout ce qui est voirie et accessibilité. On nous dit bien ce qui a été fait, les 1 760 mètres, les travaux qui sont envisagés, mais nous n'avons pas d'état des lieux. Autant sur les bâtiments, nous savons que nous sommes à 82 % des édifices publics accessibles avec ou sans dérogation, autant sur les voiries, je trouve qu'il est intéressant de savoir où se situe la Ville, notamment dans les quartiers, parce qu'il y a aussi cet état des lieux. En l'occurrence, les travaux sont un peu répartis sur tout Quimper, mais c'est vrai que nous ne nous rendons pas compte du reste à faire pour rendre la Ville, et en particulier la voirie, accessible aux personnes handicapées, sachant que lorsque c'est accessible à ces dernières, ça l'est à l'ensemble de la population, puisque tout un chacun peut avoir un handicap un jour, tout un chacun peut avoir une poussette, etc. Il est donc important que nous ayons cet état des lieux, peut-être pas tout de suite, mais dans les prochains rapports.

Je vous remercie. »

Mme Richard : « *En parallèle de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), il existe également un document appelé le PAV (Plan d'Accessibilité de la Voirie), mais qui n'est pas une obligation pour les collectivités de plus de 5 000 habitants. Ce document avait déjà été fait en 2011 et il est à l'ordre du jour – j'en ai parlé avec Madame Guillou – de le reprendre et de le retravailler, puisqu'après 14 ans, il faut évidemment tout revoir. Je pense que la priorité est maintenant de s'y attaquer. »*

Mme Assih : « *Merci. David Lesvenan pour compléter. »*

M. Lesvenan : « *Je vais faire un rapide point. Nous partageons tous ces préoccupations sur la mise en accessibilité. Nous aurons l'occasion de reparler des chiffres de la voirie, que je n'ai pas en tête sur le moment. En revanche, sur les voiries liées aux transports en commun, nous sommes aujourd'hui à 80 % d'arrêts accessibles et nous continuons à travailler pour arriver à la totalité d'entre eux. Sur ce chiffre de 80 %, par rapport au trafic voyageur, nous sommes aujourd'hui à 90 % des voyageurs concernés.*

Je voulais donc vous partager cette même ambition que nous portons sur d'autres bâtiments ou voiries que nous évoquions à l'instant. Je vous remercie. »

M. Le Bigot : « *Je pense que nous devons avoir cette préoccupation partout, dans tous les dossiers, voirie ou autre, accessibilité des bâtiments. Nous avons encore du travail à faire, même dans ma délégation, par exemple sur la question de la collecte des ordures ménagères. La présence des containers d'ordures ménagères sur les trottoirs agace largement et empêche une partie des personnes de circuler. Il y a donc un travail à faire, nous pouvons encore être plus percutants.*

La réponse des points d'apports volontaires enterrés est intéressante parce qu'elle libère les trottoirs et permet le passage des personnes à mobilité réduite avec beaucoup moins de problèmes, mais encore faut-il bien gérer ces PAV (Points d'Apport Volontaire) et faire en sorte qu'ils soient eux-mêmes accessibles. »

Mme Dorval : « *J'interviens par rapport à la demande de Karim Ghachem. Tu avais effectivement fait cette demande en commission Ville durable, le service Urbanisme était présent et a pris bonne note de ta demande, mais les délais étaient un peu courts pour pouvoir rassembler les informations que tu demandais. »*

Mme Assih : « *Je vous rappelle que la rencontre handicap a été organisée en avril et que nous avons fait un questionnaire à l'attention de tous les publics, et particulièrement des élus de Cornouaille et des adhérents aux associations ou des personnes en situation de handicap. Il est vrai que dans ce qui est perçu, au-delà de Quimper, sur leur environnement immédiat, en termes de points d'amélioration attendus, c'est le fait de pouvoir envisager l'accessibilité d'une manière universelle. Quand je parle de manière « universelle », il s'agit bien de penser l'environnement dans sa globalité d'une manière accessible, mais accessible aussi à l'ensemble des natures de handicap. C'est donc l'environnement, mais également la diversité des handicaps qui doit être questionnée concernant notre accessibilité.*

Je prends pour exemple les portes d'entrée, les sanitaires, les signalétiques avec le facile à lire et à comprendre, les boucles magnétiques, les cheminements, la hauteur des équipements. Bien souvent, nous pensons accessibilité au regard des besoins des personnes à mobilité

réduite, mais la loi de 2005 concerne l'accessibilité universelle et nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Je partage, c'est toujours trop : quand il nous reste encore 15 % des bâtiments, nous pouvons toujours regarder le verre à moitié plein avec 85 % d'accessibilité, mais non, il n'est pas possible que nous ayons encore des bâtiments publics qui ne soient pas accessibles, et c'est pourtant le cas. Pour cela aussi, il faudra des ressources budgétaires pour pouvoir assurer et essayer de terminer ce calendrier de l'Ad'AP, qui est vraiment à prévoir.

Enfin, sachez que nous aurons l'honneur de la visite de Céline Poulet jeudi 19 juin à Quimper, qui est la Secrétaire générale du Comité interministériel du Handicap. Elle a vraiment une vision globale de ces notions d'accessibilité, c'est quelqu'un d'extrêmement intéressant. Elle aura à cœur de venir pour échanger autour des questions de l'inclusion scolaire, mais elle a également souhaité, parce que nous n'en avons pas parlé lors de ces échanges, parler de la question de l'accessibilité des commerces, parce qu'une Ville, c'est certes les bâtiments publics, mais c'est aussi un ensemble de bâtiments privés. Je pense qu'il est important que tout le monde se mette autour de la table pour améliorer l'accès à toutes et à tous dans l'ensemble de nos services, mais aussi de nos équipements.

Il s'agit là aussi d'une prise d'acte. »

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale

Face aux défis majeurs que connaît le monde aujourd’hui - crises humanitaires, migrations, dérèglement climatique et conflits - la ville de Quimper réaffirme son engagement en faveur de la solidarité internationale. De nombreuses associations quimpéroises sont mobilisées au-delà des frontières, portant des projets concrets visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies. Leur action essentielle contribue à renforcer les valeurs d’entraide et de solidarité.

Afin de soutenir ces initiatives, la ville de Quimper a décidé d’allouer pour l’année 2025 une enveloppe globale de 25 755 €. Ce budget permet d’apporter un appui financier aux différentes associations locales engagées dans l’aide humanitaire et le développement international.

Après l’étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs et l’avis favorable de la commission Ville Solidaire et Inclusive, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés :

1- d’accorder les subventions suivantes pour un montant de 24 950 € :

Association Côte d’Ivoire Mahibouo

L’association Côte d’Ivoire Mahibouo, reconnue d’intérêt général, œuvre pour le développement des échanges culturels, économiques et sociaux entre la France et la Côte d’Ivoire, en particulier avec le village de Mahibouo. Depuis bientôt 20 ans, grâce à un partenariat étroit avec les autorités locales, l’association a contribué à l’équipement médical du dispensaire du village, la formation d’agents de santé, la réhabilitation et la réouverture de l’école primaire, et plus récemment, la construction d’une école maternelle. En 2025, l’association fêtera ses 20 ans, une occasion pour valoriser les actions et renforcer les projets

actuels : le développement d'un projet de riziculture, et l'accompagnement de la culture du manioc pour contribuer à l'amélioration des repas scolaires. La subvention demandée permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association, et plus particulièrement l'édition d'un journal.

2024 Accordé	2025 Proposition
500 €	500 €

Breizh Solidarité Maasaï

L'association Breizh Solidarité Maasaï (BSM), reconnue d'intérêt général, œuvre depuis plusieurs années pour l'amélioration des conditions de vie des populations Massaï les plus démunies. Les actions sont développées en partenariat étroit avec les communautés kenyanes et répondent à des besoins essentiels identifiés sur le terrain. Les principaux axes d'intervention sont : l'accès à l'eau potable par la réalisation de forages, la réhabilitation de sites existants, l'extension de canalisations, la mise en place de générateurs et de kiosques de distribution d'eau, la scolarisation avec le soutien aux écoles pour favoriser l'accès des enfants Massaï à l'éducation, l'accès à la santé en développant des initiatives pour améliorer l'accès aux soins et à l'alimentation grâce à la mise en œuvre de programmes agricoles (maraîchage, plantations) et l'achat de bétail (vaches) ainsi que la distribution de denrées alimentaires aux familles en situation d'insécurité alimentaire. L'association sollicite également une subvention exceptionnelle pour le démarrage de la construction de l'extension de l'école Safisha Afrika, un projet structurant qui vise à offrir aux enfants Massaï les conditions d'apprentissage dont ils ont besoin pour construire leur avenir.

2024 Accordé	2025 Proposition
350 € (fonctionnement)	350 € (fonctionnement)
2 100 € (projet)	2 100 € (projet)

Association CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire)

L'association a pour but d'informer sur les enjeux de la solidarité internationale. Elle permet de comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir. Par ailleurs, elle poursuit des enjeux d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation. Son rôle consiste par ailleurs à accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale et à fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains. L'association comme chaque année, coordonne le « festival des droits » destinée aux familles sur la sensibilisation aux droits de l'enfant et à l'interculturel mise en place par un collectif d'associations.

2024 Accordé	2025 Proposition

5 000 € (fonctionnement)	5 000 € (fonctionnement)
5 000 € (projet)	5 000 € (projet)

Quimper Santamaria Orlea Pays de Hateg

Dans le cadre de la charte de coopération liant la ville de Quimper à la commune de Santa Maria Orlea (Pays d'Hateg, Roumanie), l'association poursuit activement le développement durable à travers l'organisation d'échanges et de formations dans les domaines économiques, sociaux, culturels et sportifs. L'action se décline autour de plusieurs axes :

- L'animation culturelle par l'organisation de manifestations telles que la *Semaine du film européen*, qui favorise la découverte et le dialogue interculturel ;
- L'animation sportive avec la participation et l'accompagnement d'équipes au *Mondial Pupilles* qui contribue au rayonnement de la coopération franco-roumaine ;
- La formation des jeunes (financement de stages BAFA, formation à l'animation, organisation de stages en entreprises pour de jeunes Roumains, développement d'échanges entre Quimper et du Pays d'Hateg).

L'association sollicite une subvention pour soutenir ces projets concrets qui participent à la vitalité du partenariat.

2024 Accordé	2025 Proposition
5 000 €	5 000 €

Droit d'asile

L'association a pour mission d'apporter une aide et un soutien aux personnes étrangères et demandeuses d'asile, en particulier dans le respect de leurs droits fondamentaux. L'association soutient des familles et des individus en situation de précarité, en leur fournissant un hébergement d'urgence et un accès à des repas au restaurant social. L'objectif de la demande de subvention est de permettre de maintenir l'aide à l'hébergement d'urgence pour éviter que des familles ne se retrouvent à la rue faute de solution de logement et la prise en charge des repas pour les personnes qui ne bénéficient d'aucune aide sociale en finançant leur participation au restaurant social.

2024 Accordé	2025 Proposition
1 000 €	1 000 €

Oualidia

L'association Oualidia intervient dans les régions de Oualidia et Tinghir au Maroc. Elle aide les personnes en situation de handicap et les enfants ayant un retard scolaire. Elle collecte du matériel médical pour soutenir les soignants et accompagner les malades. L'association sollicite une subvention pour l'acquisition d'un minibus de 27 places, destiné au transport d'enfants en situation de handicap et pour faciliter les déplacements réguliers des enfants vers le centre de soins adaptés et en parallèle suivre leur scolarité. Actuellement, ces enfants sont privés d'accès aux soins et à l'éducation, car leurs familles ne disposent ni des moyens financiers ni des véhicules nécessaires pour assurer ces déplacements.

Nouvelle demande
2025
Proposition
3 000 €

- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention 2025-2027 entre la ville de Quimper et le « CICODES » Centre d'Information Cornouaillais pour un Développement Solidaire.

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :

**Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations à caractère social

La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place des actions ou des évènements.

Après l'étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs et l'avis favorable de la commission Ville Solidaire et Inclusive, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'accorder les subventions suivantes pour un montant de 24 190 € :

Association APF

L'association représente les personnes atteintes de handicap moteur ainsi que leurs familles au sein des instances et commissions compétentes. Elle assure leur défense, les accompagne dans leurs démarches, et mène des actions auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour faire valoir leurs droits collectifs. Elle propose également des activités de loisirs afin de lutter contre l'isolement.

2024 Accordé	2025 Proposition
750 €	750 €

Association des sourds du Finistère

L’association a pour but :

- de rassembler les personnes sourdes du sud Finistère pour coordonner leurs actions et renforcer la solidarité ;
- de soutenir les initiatives d’entraide reconnues utiles à la communauté sourde locale ;
- de défendre les droits des personnes sourdes auprès des pouvoirs publics et relayer leurs revendications ;
- De produire des données utiles sur la situation des personnes sourdes dans le département ;

L’association sollicite une subvention afin de financer des prestations d’interprétation en Langue des Signes Française (LSF), nécessaires au bon fonctionnement de ses activités. Ce financement permettra d’assurer 4 interventions d’interprètes par mois, aussi bien pour les besoins internes (réunions, projets, vie associative) que pour les actions externes (événements culturels, partenariats avec d’autres structures).

2024 Accordé	2025 Proposition
Pas de demande	300 €

Association pour les soins palliatifs Armorique

L’association a pour mission de mettre en œuvre des actions visant à offrir aux personnes atteintes de maladies graves et potentiellement mortelles un accompagnement leur permettant de vivre cette étape de vie avec le plus de confort et de dignité possible.

Elle assure une présence bienveillante et une écoute attentive, à domicile ou en établissement, en complément de l’entourage familial, du personnel soignant et des auxiliaires de vie, sans se substituer à eux. Elle apporte également un soutien précieux aux familles, en étant à leur écoute tout au long de l’accompagnement.

2024 Accordé	2025 Proposition
300 €	300 €

Autisme en Cornouaille

L'association a pour but de défendre les droits des personnes autistes et de leurs familles. Elle mène des actions d'information et de sensibilisation à l'autisme, organise des formations à destination des familles et des professionnels, et développe des projets en lien avec l'éducation, l'inclusion et l'avenir des personnes autistes.

2024 Accordé	2025 Proposition
300 €	300 €

Enfance et partage

L'association a pour but de protéger les enfants victimes de violences et de soutenir leurs familles. Elle assure un accueil téléphonique ainsi qu'un accompagnement psychologique et juridique adapté, grâce à des bénévoles qualifiés. L'association se porte partie civile dans certains dossiers. Chaque année, une collecte de jouets neufs est organisée au bénéfice des enfants défavorisés. L'association mène également des actions de prévention, notamment avec PRESA, un programme de sensibilisation des professionnels de l'enfance aux questions de maltraitance, ainsi qu'avec le jeu « En route vers mes droits », un outil ludique agréé par l'Éducation Nationale, utilisé dans les écoles primaires pour faire connaître les droits des enfants. L'association sollicite une subvention pour couvrir les frais de déplacement des formateurs, les réunions, l'assemblée générale au siège parisien, les démarches, la collecte de jouets, les actions PRESA et « En route vers mes droits », ainsi que les campagnes de sensibilisation aux droits des enfants, ainsi que le financement des honoraires des psychologues.

2024 Accordé	2025 Proposition
500 €	500 €

EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille

Le Sémaphore, situé à Quimper, accueille des adultes en situation de handicap mental, moteur, sensoriel ou psychique stabilisé, disposant d'une autonomie suffisante pour s'intégrer à un groupe. Il propose un cadre structuré favorisant leur inclusion sociale et l'accès à des activités de loisirs. Le public comprend des personnes inaptes au travail, vivant seules, en famille, en foyer, ainsi que des salariés d'ESAT, d'ateliers protégés et des retraités, dont certains souffrent d'un isolement social lié à des troubles psychologiques. Dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2025 -2027, l'association sollicite une subvention pour soutenir ses actions (notamment pour le financement des activités, et l'accompagnement des personnes accueillies, ainsi que le soutien aux ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement du Sémaphore).

2024 Accordé	2025 Proposition
10 000 €	10 000 €

Ligue des droits de l'homme

L'association lutte contre l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, ainsi que toute forme de racisme et de discrimination fondée sur le sexe, l'état de santé ou le handicap, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, et plus généralement contre toute atteinte au principe d'égalité entre les êtres humains. Elle œuvre également pour le respect des libertés individuelles liées aux données informatisées et combat toute atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté humaine pouvant résulter de l'usage de techniques médicales ou biologiques. L'association sollicite une subvention visant à participer au financement de son fonctionnement. L'association n'a pas sollicité de subvention de fonctionnement en 2024.

2024 Accordé	2024 Accordé Subvention exceptionnelle	2025 Proposition
500 €	500 €	2 140 €

L'Envol GEM des Pays de Cornouaille

Le GEM (groupe d'entraide mutuel) est un collectif de personnes adultes dont les difficultés psychiques font obstacle à leur insertion sociale. Ces personnes ont choisi de s'associer, de s'entraider, de s'impliquer, dans le fonctionnement des clubs, pour mettre en œuvre tous les projets et activités permettant de rompre leur isolement et de retrouver leur confiance afin de tisser de nouveaux liens avec leur environnement social.

2024 Accordé	2025 Proposition
1 000 €	1 000 €

L'envol GEM coordonne et soutient la semaine d'information en santé mentale (Sism). Cette semaine permet de communiquer sur le sujet et changer l'image des troubles mentaux auprès du public. La demande de subvention consiste à financer l'accueil d'un psychiatre en thérapie institutionnelle.

2024 Accordé	Subvention exceptionnelle	2025 Proposition
400 €	726 €	400 €

Mille et un petit prince

L'association a pour objet de soutenir financièrement les projets du service de pédiatrie du CHIC de Cornouaille ainsi que les actions en lien avec la pédiatrie. Elle organise des événements caritatifs tels que concerts, courses pédestres et concours de saut d'obstacles, permettant de réinvestir les fonds collectés pour le service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Quimper Cornouaille. L'association sollicite une subvention pour participer au financement de ces actions, qui contribuent notamment au soutien de séances d'hypnothérapie, au développement de la culture à l'hôpital, à l'aménagement d'une chambre PMR, au financement de la médiation animale, ainsi qu'au financement de travaux, de matériel et d'équipements destinés aux enfants et à leurs parents.

2024 Accordé	2025 Proposition
2 500 €	5 000 €

Oligocyte Bretagne

L’association a pour objet de sensibiliser sur les caractéristiques des pathologies, de soutenir les patients concernés et leurs familles, ainsi que de promouvoir et aider au financement de la recherche médicale. Pour mener à bien ces actions, l’association sollicite une subvention pour mener une campagne d’information sur les symptômes des tumeurs cérébrales avec création de flyers, la réalisation d’une vidéo de présentation de l’association, et le renouvellement de la documentation de communication.

2024 Accordé	Subvention exceptionnelle	2025 Proposition
750 €	250 €	1 000 €

Rêves de Clown

L’association a pour mission d’apporter du réconfort aux enfants, aux adultes hospitalisés et aux résidents d’établissements de soins, par des spectacles adaptés. Ses objectifs sont d’aider les patients et leurs familles à mieux vivre l’hospitalisation, de veiller à leur bien-être, et de collaborer étroitement avec les équipes soignantes et pluridisciplinaires, notamment lors des soins. Elle mène également des actions pour recruter et former ses intervenants comédiens, ainsi que pour promouvoir ses activités à travers des manifestations, la diffusion de documents d’information et la vente de produits. L’association sollicite une subvention de fonctionnement afin d’assurer les interventions notamment en pédiatrie (présence aux soins), en chirurgie (accompagnement au bloc opératoire) et en néonatalogie, de soutenir le passage des clowns hospitaliers au sein de l’hôpital, de pérenniser ses actions sur le territoire de Quimper, d’embaucher une personne chargée de développer les partenariats locaux, et de consolider le comité local à Quimper.

2024 Accordé	2025 Proposition
900 €	900 €

Secours Catholique

L’association a pour objectif d’apporter tout secours et aide, morale ou matérielle. Elle assure une mission de veille sociale et mène des actions d’aide d’urgence (alimentaire, financière, administrative et mobilité), tout en favorisant le lien social à travers des initiatives telles que le café solidaire et le jardin solidaire. L’association sollicite une subvention pour soutenir son fonctionnement, répondre aux besoins des personnes en situation de précarité et financer les aides alimentaires. Cette subvention contribuera également au développement des activités sociales, notamment l’atelier de cuisine lancé en 2024, l’achat de petits équipements

pour le jardin solidaire, le maintien du café solidaire et la création d'un groupe convivial sur le quartier de Penhars.

2024 Accordé	2025 Proposition
1 600 €	1 600 €

2- d'autoriser madame la maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 entre l'association EPAL et la ville de Quimper.

Débats relatifs au rapport n°4 :

Mme Rainero : « Je voudrais profiter de ce rapport, qui comporte une subvention pour l'Envol GEM du Pays de Cornouaille, dont une partie est fléchée sur les prochaines Semaines de Santé mentale, pour vous dire quelle attention nous portons à ces Semaines de Santé mentale, et plus généralement au bien-être physique et mental des habitants. Ces questions sont partie prenante de l'ensemble des politiques publiques. Je pourrais par exemple parler de la végétalisation et de bien d'autres.

Nous nous en préoccupons toute l'année, mais je pense que dans le contexte actuel, ces Semaines de Santé mentale vont revêtir une très grande importance, en particulier avec des préoccupations sur le bien-être des jeunes, non pas simplement pour des faits divers dramatiques. Pour avoir participé au bilan annuel de la Maison des Adolescents et dans d'autres lieux encore, c'est effectivement une préoccupation qui doit être saisie par toute la société.

Je voudrais donc rappeler que ces deux Semaines de Santé mentale vont se dérouler du 6 au 19 octobre, mais davantage dans la région quimpéroise, puisque cela va commencer le 30 septembre avec une exposition à la médiathèque sur la santé mentale des jeunes, construite par la Mutualité française à partir d'un rapport du CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional), justement sur commande de la région Bretagne, sur la santé mentale des jeunes. Il y aura notamment des évènements le 1^{er} octobre autour de cette exposition. J'aurai donc l'occasion de vous en reparler, mais je voudrais profiter de ce supplément de subvention de l'Envol GEM de 400 euros fléchés sur les Semaines de Santé mentale pour attirer votre attention sur ces semaines. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Versement d'une subvention à l'association Comité de Jumelage Kemper - Balata

L'association Comité de Jumelage Kemper-Balata a sollicité auprès de la Ville de Quimper une subvention pour le soutien à ses actions.

Le comité de Jumelage Kemper-Balata est une initiative citoyenne visant à encourager et à développer les liens de solidarité et d'amitié entre les populations de la commune de Quimper et du camp de réfugiés palestinien de Balata en Cisjordanie.

L'objectif du comité est de favoriser et développer les échanges entre les deux cultures avec, notamment, l'accueil de délégations mais également le développement des projets culturels, sportifs, artistiques en lien avec les associations locales. Ces actions ont pour but de donner de la visibilité à cette population palestinienne avec un soutien matériel ponctuel, comme des costumes pour des danseuses de Dabkhé, danse traditionnelle palestinienne.

Ce soutien financier vise à contribuer à l'organisation d'une tournée en Bretagne d'un groupe de danseuses de Dabkhé à partir du mois de novembre 2025 pour une durée de 10 à 15 jours.

Madame Yvonne RAINERO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention de 2 500 € au comité de Jumelage Kemper-Balata.

Débats relatifs au rapport n°5 :

M. Kalonn : « *Je profite de ce rapport sur le jumelage Quimper-Balata pour vous inviter le mercredi 2 juillet prochain.*

Nous avons également reçu l'association, et dans le cadre de l'Éphémère, il y aura une grande soirée avec de nombreux artistes qui vont se produire sur scène, avec aussi des textes, de la musique, du chant, du théâtre, de la poésie, etc. Il s'agit également de récolter des fonds par rapport à la venue de cette douzaine de danseuses de 10 à 15 ans au mois de novembre prochain. Je voulais donc pour vous inviter à cette soirée le mercredi 2 juillet à l'Éphémère. »

Mme Assih : « *Merci. Nous espérons qu'il n'y aura pas de difficulté pour que les danseuses puissent venir. Nous y veillerons et nous rappellerons l'information au moment opportun pour être nombreux en solidarité avec le peuple palestinien.*

Je précise que notre collègue Yvonne Rainero a dû se déporter en raison de son adhésion à l'association. »

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Ville Ambassadrice du Don d'Organes

La ville de Quimper souhaite devenir une « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » (VADO). Pour cela, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la charte VADO.

Le don d'organes est un acte solidaire qui sauve des vies. La sensibilisation reste cruciale pour encourager le grand public à exprimer sa position sur cette question. L'association France ADOT 29, délégation finistérienne de la fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains, sensibilise les citoyens à l'importance du don d'organes, des tissus et de moelle osseuse afin de sauver des vies et d'améliorer la qualité de vie de nombreux malades, démarche partagée par France Rein Cornouaille pour la greffe de rein. Par leurs campagnes de sensibilisation, ces associations luttent contre les idées reçues et encouragent les citoyens à faire connaître leur souhait.

Bien que 80 % des Français soient favorables au don d'organes, seulement 47 % en échangent avec leurs proches, ce qui engendre une perte de chance. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la législation repose sur le principe du consentement présumé où chaque individu est considéré comme donneur. Ce principe est renforcé pour soutenir la solidarité nationale. Toute personne décédée dont les organes et tissus sont jugés sains sera réputée « donneur », sauf en cas de refus formulé.

Chaque année, environ 6 000 greffes d'organes sont réalisées en France, mais plus de 20 000 malades sont en attente. En 2023, 5 634 greffes ont pu être réalisées au bénéfice des patients en attente (+ 2,5 %, soit 139 greffes de plus qu'en 2022). L'activité qui a connu la plus forte hausse est la greffe rénale avec donneur vivant, avec 43 greffes supplémentaires en 2023, soit une augmentation de + 8,3 %.

La ville de Quimper, consciente de ces enjeux, souhaite marquer son engagement en partenariat avec France ADOT 29 et France Rein Cornouaille, mais également avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille qui, en tant qu'établissement préleveur, fait partie de la chaîne du don. Pour symboliser cet engagement, la ville de Quimper se propose de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes » avec le soutien du collectif Greffes+, dont les associations France ADOT 29 et France Rein Cornouaille font partie.

La Ville a déjà entamé la matérialisation de cette démarche par la plantation d'un Ginkgo biloba à proximité du rond-point du Manoir des Salles, près de l'entrée de la promenade qui longe les bords du Steïr. Le choix de cet arbre, dénommé « arbre de vie », reflète l'idée de transmission, de solidarité et de renouveau. Le Ginkgo biloba est connu pour sa longévité exceptionnelle et sa capacité de régénération. Cet arbre incarne des valeurs de vie et de transmission d'espoir. Cette démarche symbolique et éducative auprès des habitants est destinée à rappeler, de manière pérenne, l'importance du don d'organes.

Afin de finaliser cette procédure, une cérémonie d'hommage aux donneurs d'organes et de tissus sera tenue au pied de l'arbre le vendredi 20 juin à 16h, date choisie pour sa proximité du 22 juin, Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance des donneurs. Cet évènement permettra l'installation d'une plaque commémorative offerte par France ADOT 29 et renseignant sur la signification de cette plantation ainsi que la signature de la charte par madame la maire.

La Ville poursuivra ensuite sa mobilisation sur cette question à travers l'illumination de l'Hôtel de Ville en vert, couleur dédiée au don d'organes et de tissus, le 17 octobre, Journée mondiale du don d'organes et de la greffe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la charte « Ville ambassadrice du don d'organes ».

Débats relatifs au rapport n°6 :

Mme Rainero : « Il s'agit effectivement d'un rapport qui me tient à cœur, et pas seulement à moi, puisqu'en commission, il a suscité un intérêt partagé de l'ensemble des collègues, au-delà des sensibilités. Je pense que c'est une question importante.

Je ne vais pas revenir sur ce que vous a présenté Matthieu Stervinou tout à l'heure, mais je voulais vous dire que cette journée nationale pour parler du don d'organes et de la greffe de tissu est essentielle, parce que le don d'organes est effectivement un acte volontaire, en ce sens qu'il faut qu'il y ait le consentement exprimé de la personne qui décède, lorsqu'il s'agit d'un décès. Néanmoins, je rappelle qu'une bonne partie des dons d'organe se fait sur des donneurs vivants, notamment les dons de reins. Il existe un registre national qui recueille les refus, mais qui est peu connu, peu renseigné. Très naturellement, les équipes médicales posent la question aux proches dans des conditions souvent dramatiques et leur demandent si la personne qui vient de décéder avait fait part de son opinion sur cette question. C'est effectivement important, parce que cela permet de sauver des vies.

C'est comme le don du sang, il y a une cohérence entre le fait que nous allons bientôt renouveler notre convention de Ville ambassadeur pour le don du sang et cet engagement pour le don d'organes et de tissus. J'en profite pour vous signaler que la Journée mondiale du Don du sang a lieu samedi.

Nous sommes partenaires de plusieurs associations, notamment d'Adot 29 et France Rein Cornouaille. J'ai d'ailleurs une pensée pour Madame Donas, l'ancienne Présidente de France Rein Cornouaille, qui avait évoqué la première devant moi cette question et qui a disparu il y a quelques mois. Nous sommes également partenaires de plusieurs équipes de notre hôpital, qui sont concernées par les dons d'organes et les dons de tissus humains.

Au-delà du don d'organes et de tissus, de l'action pour permettre de sauver des vies, il y a une question éthique importante. Aujourd'hui, il y a des pays dans lesquels des personnes vendent leur rein pour pouvoir donner à manger à leurs enfants. Je souhaite que la France, comme pour le don du sang, ne connaisse pas un jour une telle situation et que le don d'organes reste inscrit dans les valeurs de générosité, de gratuité et d'anonymat qui le caractérisent.

Je ne doute pas que vous adopterez ce rapport à l'unanimité. J'anticipe en vous invitant à la cérémonie qui aura lieu le vendredi 20 juin à 16 heures près du rond-point du Manoir des Salles, à proximité duquel est implanté le Ginkgo Biloba. Je vous remercie. »

Mme Postic : « Je rejoins tout à fait les propos d'Yvonne Rainero, parce qu'il est vrai que l'on a l'impression que le don d'organes ne concerne que les autres. Pour tous les proches de personnes décédées qui ont un jour été confrontés à ce drame et à qui on a demandé si la personne décédée souhaitait donner ses organes, il est important que chacun se sente concerné par cette question avant qu'il ne soit trop tard, pour éviter cette douloureuse question aux proches qui restent. Ainsi, il est très important de le faire savoir, de le dire et de se poser la question en temps utile. L'adhésion à cette charte est donc effectivement importante.

Comme le disait Yvonne Rainero, c'est également de la solidarité pour ceux qui restent, à la fois pour leur éviter la douleur de ce choix, mais aussi pour sauver des vies. »

Mme Assih : « *Je pense que nous aurons l'unanimité.* »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :

**Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles
Marche des Fiertés 'Queer Amann'
Subvention 2025**

Une « Queer Amann » est organisée par l'association Phénix, place de la Résistance, samedi 5 juillet 2025. Au-delà de l'aspect festif, cet événement est un appel à lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA + en prônant la tolérance et l'ouverture. Pour sa quatrième édition, elle intègre comme d'habitude une monumentale marche des Fiertés.

L'association Phénix espère toucher un large public, avec environ 3000 personnes attendues comme l'an passé.

Cet événement mobilise des dizaines d'artistes et plus d'une centaine de bénévoles d'ici et d'ailleurs (Paris, Rennes, Brest et surtout Quimper), une dizaine d'associations LGBTQIA + nationales, régionales et locales, qui viendront célébrer la diversité, l'amour, la bienveillance, le respect, qui sont les valeurs de l'association.

Un village associatif sera installé sur place. Un espace restauration et un coin merchandising seront également aménagés.

Le rassemblement débutera en début d'après-midi sur la place de la Résistance et la marche, accompagnée de chars décorés, en partira à partir de 16h00. A son retour, la scène musicale prendra le relais. Elle accueillera plusieurs artistes pour la poursuite des festivités jusqu'au milieu de la nuit. Notons que l'événement est gratuit pour le public.

L'association demande un soutien financier à la ville afin de faire face à ses dépenses : achat de matériel, prestations de services, communication ...

L'année dernière, la ville de Quimper a accordé une subvention de 3 000 € à l'association Phénix pour cet événement.

Monsieur Philippe CALVEZ étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention identique à l'an passé d'un montant de 3 000 € à l'association Phénix.

Débats relatifs au rapport n°7 :

Mme Chapalain : « *Matthieu Stervinou a déjà présenté l'évènement, mais j'apporte juste quelques petits compléments pour vous dire qu'à l'égal des autres éditions, la fameuse troupe des cheerleaders, qui sont tellement intéressées pour venir à Quimper et qui plaisent tellement aux Quimpérois, sera présente pour la quatrième fois. Cependant, il y a également des nouveautés. En effet, une course de talons – sachant qu'il faut au moins 6 ou 8 centimètres – sera ouverte à tous et à toutes, avec inscription sur place. Ce n'est pas comme le concours de drag, qui s'appelait Queer Amann, qui a lieu l'après-midi. Il devient un peu plus inclusif, parce que c'était auparavant Queer Amann Queen et c'est désormais tout simplement Drag'Amann. C'est donc plus ouvert avec le show, mais également un moment d'échange place de la Résistance avec le thème choisi cette année, à savoir : « Résister et être résilient dans un monde en proie au repli sur soi ». Je crois que c'est quelque chose de très important, parce que la Queer Amann n'est pas qu'une fête, c'est aussi une prise de parole collective, une affirmation d'existence et une invitation à la solidarité.*

Voilà ce que je voulais ajouter. »

M. Ghachem : « *Je me réjouis de cette quatrième édition, d'autant plus que je pense que la ville de Quimper peut être citée en modèle pour l'organisation et l'ouverture de cette marche, l'essentiel de cette dernière étant qu'elle soit ouverte à toutes et à tous. Ce combat concerne tout le monde. Nous sommes très éloignés des polémiques qui peuvent exister à Paris ou à Lille sur l'organisation de cette marche.*

Je salue également les bénévoles, parce que ce n'est pas que cette marche, c'est tout au long de l'année que des actions sont faites. »

Mme Assih : « *Nous avons terminé l'examen des rapports de la commission Ville solidaire et inclusive. Avant de passer à l'examen des rapports de la commission Ville durable, j'en profite pour adresser mes pensées à la famille et aux proches de Christian Le Pape. Il était un membre de Quimper Ensemble, il était sur notre liste, il aurait pu être élu. Je profite de cette commission parce que nous sommes sur beaucoup d'enjeux de solidarité auxquels il était extrêmement sensible. Je rappelle aussi que Christian Le Pape avait été directeur de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de Kermoysan et qu'il était membre de la Maison Pour Tous) de Kermoysan et de Penhars. Il est décédé en début de semaine d'une longue maladie.*

Nous adressons nos pensées et notre chagrin aux personnes proches de Christian. Nous pensons évidemment à lui. Je tenais à lui rendre ce petit hommage.

Il est toujours compliqué de poursuivre l'examen des rapports après les moments un peu difficiles et douloureux, mais pour autant, nous allons passer à l'examen des rapports de la commission Ville durable. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Opération 'Quimper cœur de ville'

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur une opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le centre-ville de Quimper

Dans le cadre de sa politique habitat et afin de renforcer l'attractivité du centre historique, une OPAH RU a été mise en œuvre en octobre 2016 et renouvelée pour la période 2023-2028. Un des volets de cette opération consiste à la mise en place d'une déclaration d'utilité publique portant sur une Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour un ensemble d'immeubles dégradés du centre-ville.

Le centre-ville de Quimper constitue par ses fonctions traditionnelles, un maillon essentiel du développement et du rayonnement de la cité à l'échelle de la Cornouaille. Fort de son identité culturelle et architecturale, le centre-ville bénéficie d'une attractivité économique et touristique indéniable. Cependant un certain nombre d'indicateurs révélés par les acteurs de terrains, analyses et études diverses interpellent sur la qualité de l'habitat privé sur ce secteur : concentration des difficultés patrimoniales (suspicion de logements potentiellement indignes, vacance importante, petites copropriétés en difficulté) mais aussi sociales (parc privé à vocation sociale de fait).

Face à ces constats et soucieuse de l'évolution de son centre urbain, Quimper Bretagne Occidentale a lancé en 2016 l'opération "Quimper, cœur de ville", Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour une durée de 5 ans, afin d'enrayer le processus de déqualification et de restaurer la qualité résidentielle du centre-ville.

La mise en œuvre d'une OPAH-RU répond à la politique volontariste menée par QBO depuis de nombreuses années. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté en 2018, prolongé sur la période 2019 - 2024 et axe ses actions autour de six enjeux forts :

- Consolider Quimper Bretagne Occidentale en tant que fédérateur et pilote de la politique de l'habitat ;
- Accentuer le développement du potentiel du parc privé dans les centralités et améliorer sa qualité ;
- Accroître la construction neuve tout en favorisant le renouvellement du parc ;
- Poursuivre une production diversifiée des offres d'habitat ;
- Initier une politique foncière à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale ;
- Favoriser une offre de logements et d'hébergements pour les publics aux besoins spécifiques.

Lauréate du programme national Action Cœur de Ville en 2018, la collectivité a prolongé l'OPAH-RU jusqu'à mai 2028.

Le bilan de l'opération « Quimper, cœur de ville » 2016-2022

La convention signée le 3 octobre 2016 entre Quimper Bretagne Occidentale, la ville de Quimper, l'État et l'ANAH, définit des objectifs ambitieux pour réinvestir la qualité résidentielle du centre-ville : lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, lutter contre la vacance, favoriser le maintien des populations, créer une offre de logements plus diversifiée pour permettre le retour d'habitants, recycler les immeubles et les îlots dégradés.

L'opération Quimper cœur de ville s'est rapidement inscrite dans le paysage local. Identifiée des partenaires, des services de la collectivité et de l'Etat, des professionnels et des porteurs de projet, cette opération prouve quotidiennement son intérêt à travers la dynamique opérationnelle qu'elle a impulsée. Première opération de ce type sur le territoire, ce dispositif a nécessité un temps de pédagogie, la mise en place de pratiques de travail, de construction des partenariats et de portée à connaissance auprès des habitants. Cette mobilisation collective a permis à Quimper Bretagne Occidentale de traiter des champs nouveaux d'intervention publique comme le traitement préventif des copropriétés en difficulté ou le recyclage des immeubles vacants et dégradés au bénéfice de la revitalisation du centre-ville.

La stratégie d'intervention de Quimper Bretagne Occidentale allie l'incitation à la rénovation privée des immeubles et des logements, la mise en œuvre des procédures coercitives mobilisables en matière de lutte contre l'habitat indigne et les opérations de renouvellement urbain.

Au regard du bilan de la 1ère OPAH-RU et de l'étude pré opérationnelle 2022-2023, le centre-ville de Quimper nécessite la poursuite de l'intervention publique pour renforcer la dynamique en cours visant à restaurer l'attractivité du centre-ville. Cela se traduit par les orientations suivantes :

- Confirmer la dynamique de la réhabilitation des logements tout en définissant des leviers d'action pour répondre aux problématiques récentes telles que la pénurie de logements ;
- Définir des actions pour développer une nouvelle offre locative ;
- Renforcer les actions de lutte contre l'habitat indigne en levant notamment les freins tels que le relogement d'urgence des occupants ;
- Développer les outils du portage foncier ;
- Poursuivre les projets d'aménagement des îlots prioritaires ;
- Engager la 1ère Opération de Restauration Immobilière à Quimper ;
- Définir une nouvelle stratégie d'intervention pour la réhabilitation des copropriétés dégradées et en difficulté ;
- Poursuivre les campagnes de ravalement obligatoires.

La mise en œuvre d'une 2ème OPAH-RU 2023-2028

Inscrite dans les actions du Programme Local de l'Habitat, l'opportunité de poursuivre l'OPAH-RU sur la période 2023-2028 a été confirmée par l'étude pré opérationnelle qui s'est déroulée d'octobre 2022 à janvier 2023. Le diagnostic a été réalisé par Quimper Cornouaille Développement et le programme d'intervention par le bureau d'étude Urbanis.

Le caractère incitatif de l'OPAH RU Quimper Cœur de ville est renforcé par une démarche pro-active en direction des propriétaires et copropriétaires du parc privé. Il s'agit de les inciter à réaliser un programme de travaux défini à l'échelle d'un logement ou d'un immeuble. Des actions de conseils, d'informations et de communication spécifiques, ainsi qu'un accompagnement technique, financier et administratif à la réalisation des travaux sont proposés. A titre d'exemples, l'accompagnement peut concerner la réalisation du diagnostic technique du logement, l'étude de faisabilité du programme de travaux et la mobilisation des subventions auprès des financeurs.

Les actions incitatives peuvent être très limitées dès lors que les propriétaires et/ou copropriétaires sont dans l'incapacité financière ou peu enclins à la réalisation des travaux qui leur incombent. Pour être efficaces, ces actions doivent être combinées avec des outils coercitifs modérés tels que les pouvoirs de police du Maire (pour les situations relevant de la mise en sécurité notamment) ou du Préfet (pour les situations relevant de l'insalubrité notamment) voire des outils renforcés tels que l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) et les Déclarations d'Utilité Publique de prescription de travaux (DUP travaux) qui lui sont associées.

La décision d'une action coercitive renforcée

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la ville de Quimper et QBO ont compétence pour veiller à l'hygiène, santé, salubrité et sécurité publique. Aussi elles lancent et suivent les procédures administratives nécessaires à la résorption de situations relevant de l'habitat insalubre ou dangereux.

Afin de pallier les dysfonctionnements du marché du logement, la Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont multiplié leurs actions en direction du parc privé de logements anciens. Toutefois, de nombreux logements ou bâtiments dégradés et vacants subsistent dans le centre-ville.

C'est pourquoi, pour faire évoluer ces situations repérées sans issues, Quimper Bretagne Occidentale souhaite, tout en poursuivant l'action incitative renforcée, se doter d'outils opérationnels forts. Ceux-ci permettent de contraindre les propriétaires du parc privé qui n'entretiennent pas leur patrimoine, à réaliser les travaux jugés nécessaires pour la mise en sécurité et la réoccupation des logements et donner ainsi de l'ampleur à la dynamique de rénovation et de résidentialisation souhaitée sur le centre-ville de Quimper.

Afin de bien cibler son intervention dite coercitive, la maîtrise d'ouvrage s'est appuyée d'investigations conduites au préalable :

- Repérage de l'étude préopérationnelle d'OPAH-RU en 2016, avec définition d'une liste de 20 immeubles dits prioritaires ;
- Investigation des immeubles prioritaires durant l'OPAH RU 2017 – 2022 ;
- Repérage de l'étude préopérationnelle d'OPAH RU en 2022 - 2023, avec définition d'une liste de 17 immeubles dits prioritaires.

Ces investigations conduisent aujourd'hui à présenter une liste de 17 immeubles (15 adresses) en situation de blocage qui nécessitent la mise en place d'outils coercitifs visant à la réhabilitation d'immeubles et la rénovation et remise sur le marché de logements de qualité. L'outil adéquat est l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) avec mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique de travaux (DUP Travaux).

La liste des immeubles concernés

Adresse	Référence cadastrale	Nombre total de logements	Nombre total de commerces	Statut de propriété
58 rue de la Providence	BN1067/BN510	6	1	Monopropriété
18 rue Saint-Marc	BN0551	1	0	Monopropriété
1 rue Salonique	BW0157	1	1	Monopropriété
1 rue Salonique	BW0158	0	0	Monopropriété
1 bis Place Saint Mathieu	BN0758	1	1	Monopropriété

26 rue du Chapeau Rouge	BN0113	2	1	Monopropriété
11 rue Saint François	BL0727	4	1	Monopropriété
20 rue de Réguaires	BL0222	5	2	Monopropriété
12 rue Sainte Catherine	BL0611	7	0	Monopropriété
8 rue de Concarneau	BK0167	2	1	Monopropriété
61 rue de Pont L'Abbé	BX0417	9	1	Copropriétés
61 rue de Pont L'Abbé	BX0418	1	0	Monopropriété
6 avenue de la Libération	BK0584	3	1	Monopropriété
13 rue des Boucheries	BL0555	3	1	Monopropriété
20 rue de Douarnenez	BN0359	1	0	Monopropriété
14 Place Saint Corentin	BL0563	8	1	Monopropriété
9 rue René Madec	BL0443	1	2	Monopropriété

Les prescriptions de travaux

Dès lors que les travaux de restauration immobilière sont prescrits par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique, puis notifiés individuellement ils relèvent d'une obligation pour le (co)propriétaire concerné. Des prescriptions générales de travaux, applicables à l'ensemble des immeubles sous DUP, sont énoncées dans le dossier d'enquête publique.

Ces travaux devront respecter les dispositions du Code de l'urbanisme, la réglementation en vigueur dans les documents nationaux et locaux (Code de la Santé Publique, Code de Construction et de l'Habitation, Règlement Sanitaire Départemental, Plan Local d'Urbanisme...), ainsi que des dispositions relatives aux parties communes et aux parties privatives. Enfin, les travaux nécessaires à la réalisation d'une Opération de Restauration Immobilière sont soumis à permis de construire, conformément à l'article R 421-14 d) du Code de l'urbanisme.

Après le prononcé de la DUP, les propriétaires concernés bénéficieront d'une prestation d'assistance par l'opérateur chargé du suivi animation de l'OPAH RU afin d'engager et mener à bien ces programmes de travaux. Pour rappel, ce n'est que dans l'hypothèse où les propriétaires refuseraient d'exécuter les travaux prescrits, que leurs immeubles ou leurs lots feront l'objet d'une expropriation totale ou partielle.

Les Estimations financières

La valeur vénale des immeubles concernés a été estimée par le pôle d'évaluation domaniale de la DGPIF à 4 426 330€, indemnités accessoires et aléas de l'ordre de 15 % compris.

L'expropriation interviendra uniquement en cas de carence des propriétaires dans les délais convenus. La valeur réelle des biens à exproprier sera alors recalculée individuellement.

Si une expropriation venait à devenir nécessaire par l'absence de travaux, la collectivité se tournera alors vers des porteurs de projets extérieurs (promoteurs, bailleurs sociaux...) afin de réaliser une revente rapide pour réhabilitation des biens ciblés.

Le coût des restaurations sur l'ensemble des immeubles, comprenant les parties communes et les parties privatives est estimé à 7 164 100 € hors taxes.

Le conseil municipal prend acte du projet de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le centre-ville de Quimper par Quimper Bretagne Occidentale.

Débats relatifs au rapport n°8 :

M. Menguy : « Nous en avons parlé en commission Ville et en commission communautaire hier soir, donc je ne serai pas long, mais nous disions avec Karim que c'était bien que cette DUP (Déclaration d'Utilité Publique) arrive sur un certain nombre de biens qui sont dans un état de délabrement avancé depuis des années. Je disais en commission que j'étais surpris que cela arrive aussi tard, parce que je pensais que c'était déjà à l'œuvre, que nous l'avions déjà voté. Soyons néanmoins optimistes : cela arrive, c'est en place et c'est très bien. »

M. Ghachem : « Pour étayer ce que vient de dire Guillaume Menguy, c'est effectivement bien que cela arrive enfin, les immeubles sont identifiés. Nous en parlions déjà lors de mon premier mandat en 2018, donc le temps est long, ces opérations sont très longues.

Comme je l'ai dit en commission, je ne sais pas si vous êtes allés dans le détail, mais nous voyons beaucoup de monopropriétés. Nous disons souvent que ce sont des problèmes d'héritage, mais dans le cas de monopropriétés, je pense que les problèmes sont autres.

Le dispositif Action Cœur de Ville permet d'agencer de nombreux dispositifs préexistants. Il n'y a pas de financement supplémentaire, il s'agit juste de mettre tout le monde à la même étape.

Ce que je regrette depuis le lancement de cette action, c'est que je ne vois pas de dispositif innovant et nouveau. Depuis toutes ces années, nous essayons de faire en sorte que ces immeubles insalubres soient rénovés et reprennent leur place dans la Cité et nous voyons que les dispositifs existants n'ont pas poussé les propriétaires à engager les travaux. Pour certains, c'est parce que c'est compliqué ; pour d'autres, c'est un manque de volonté. Les montants de rénovation sont presque le double du montant des propriétés.

Cependant, je pense que nous pouvons toujours réfléchir à des mécanismes innovants pour aider au moins ceux qui sont volontaires à rénover ces bâtiments, parce que ce n'est pas qu'une question de rénovation, c'est un tout : ces bâtiments insalubres, c'est une question environnementale, c'est une question de sécurité, c'est une question de logement, c'est une question de dynamique de centre-ville. Je pense que ce dispositif est aussi l'occasion de réfléchir ensemble à des innovations locales, puisque si ce sont des dispositifs nationaux que nous activons, je sais que de nombreuses collectivités réfléchissent à un taux.... Je ne dis pas qu'il faut faire zéro local, mais il y a beaucoup de petits dispositifs qui s'ajoutent à ceux existants et qui poussent ces propriétaires à aller vers la rénovation et l'embellissement de ces propriétés.

Voilà ce que je voulais rajouter. Je pense que c'est une priorité, mais nous en avons déjà parlé plusieurs fois. Ce sont des immeubles qui contaminent aussi tout un espace, donc cela doit être une des priorités de notre Collectivité. Je vous remercie. »

M. Lesvenan : « Je voudrais vous dire rapidement que comme vous, chers collègues, je me félicite que nous puissions avancer dans la mise en place d'une ORI (Opération de Restauration Immobilière) dans le programme plus vaste Action Cœur de Ville. Ce sont des choses qui prennent du temps, avec des processus complexes, multiacteurs, puisque dans la délibération que nous a présentée Françoise Dorval, il est rappelé qu'il faut l'intervention ne serait-ce que de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) pour évaluer les

domaines, mais aussi pour rappeler la démarche. Si nous sommes désormais dans une démarche qui peut aboutir à une déclaration d'utilité publique, donc à une expropriation, c'est que nous avons auparavant privilégié l'accompagnement sous toutes ses formes, y compris l'accompagnement innovant. Il s'agit aujourd'hui de passer à une nouvelle étape pour cette ambition partagée de fournir du logement dans notre centre-ville historique restauré. Je salue donc le travail des équipes de la Ville et de l'Agglomération, mais aussi de notre partenaire Urbanis, qui nous accompagne.

Je voudrais également rappeler le rôle de notre partenaire Action Logement, qui mobilise les financements du 1 % Logement versé par les employeurs et avec qui nous travaillons extrêmement bien pour le centre-ville de Quimper, avec des opérations remarquables justement pour réussir à concilier logement, réhabilitation, et répondre aux besoins des actifs qui recherchent un logement sur Quimper.

Tout cela pour vous dire que c'est une nouvelle étape franchie pour réussir à réhabiliter notre centre-ville.

Pour répondre à Karim Ghachem, cela ne nous empêchera pas d'innover en marchant, mais il faut nous lancer aujourd'hui cette étape.

C'est une prise d'acte. Nous aurons l'occasion d'avoir cet échange de nouveau en Conseil communautaire et de pouvoir marquer cette ambition, que nous partageons, chers collègues, pour notre centre-ville. »

Mme Assih : « *J'ai lu les comptes rendus de commission et j'ai effectivement vu qu'il y avait un regret que cela n'arrive que maintenant. Si nous reprenons le rapport, nous voyons bien que l'Action Cœur de Ville, la première édition de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) était sur la période 2016-2022. Vous le savez mieux que moi, à ce moment-là, il n'a pas été prévu d'activer la DUP, puisque les dispositifs nécessitaient un temps de pédagogie, de mise en place de pratiques de travail, de construction des partenariats et de porté à connaissance auprès des habitants, donc surtout de l'accompagnement, alors que dans la deuxième édition de l'OPAH-RU, soit sur la période 2023-2028, nous sommes davantage sur un exercice permettant d'imposer les choses en étant dans l'obligation.*

Nous pourrions nous dire que le temps de mettre en place, nous aurions pu gagner un an, puisque nous sommes en 2025, mais comme vous le savez, des remplacements ont dû être effectués dans l'équipe de la Direction de l'Urbanisme, donc je pense que c'est vraiment une question liée aux ressources, qui ont été un peu en difficulté à un certain moment. Nous avons désormais créé un poste de directeur adjoint de la DSUH (Direction de la Stratégie Urbaine et de l'Habitat) et nous avons renouvelé la nomination du poste sur Action Cœur de Ville, ce qui nous permet de reprendre ce type d'opérations, auxquelles nous sommes extrêmement attachés. Quand bien même nous sommes sur de la propriété privée, il est important de se doter de ces outils nous permettant d'avancer. C'est donc ce qu'il nous est proposé, sachant que ce n'est même pas proposé, puisqu'il s'agit d'une prise d'acte.

En deuxième partie de mon intervention, je tenais aussi à dire que pour pouvoir aller un peu plus vite, parce que c'est très long – je partage évidemment avec vous la longueur des opérations, et ce pour les raisons que j'ai indiquées, à savoir qu'il s'agit de propriétés privées – une petite stratégie n'a cependant pas dû échapper à votre vigilance, c'est que nous

avons principalement ciblé les monopropriétés, puisque c'est plus simple de pouvoir avancer sur le champ de l'habitat quand il n'y a qu'un seul propriétaire. Nous avons également ciblé l'habitat qui n'est pas habité, puisque sur les 55 logements, il doit y avoir à peine cinq logements habités. Nous pourrons donc aller plus vite sur la grosse cinquantaine de logements qui ne sont pas habités.

Il faut savoir que si le propriétaire ne trouve pas à reloger les personnes qui sont sur ces logements, c'est à la Collectivité de le faire. Ce sont donc des étapes et des difficultés supplémentaires, d'où le ciblage qui a été fait par les services, que je considère plutôt intelligent, permettant, je l'espère, d'avancer plus rapidement sur cette question de l'accès au logement pour tous et pour toutes par la rénovation du logement insalubre.

C'était pour une prise d'acte. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

N° 9

Dénomination des voies

La commission extra-municipale des noms de rues qui s'est réunie le 31 janvier 2025, a émis ses propositions concernant les voies et ouvrages routiers à identifier.

Les voies et espaces à dénommer sont les suivants :

SECTEUR	TYPE	NOMS PROPOSES	TYPE EN BRETON	NOMS EN BRETON	CARACTERE	CARACTERE EN BRETON
Kerfeunteun : accès par la rue Yann Brekilien		Koad ar saloù		Koad ar saloù		
Kerfeunteun : accès par la rue Yann Brekilien	Allée	Yvonne Jean Haffen	Alez	Yvonne Jean Haffen	Artiste	Arzourez
Kerfeunteun : accès par la rue Yann Brekilien	Allée	Marguerite Paulet	Alez	Marguerite Paulet	Peintre	Livourez
Kerfeunteun : accès par le chemin de l'Eglantine	Chemin	Des Digitales	Hentig	Ar brulu		
Kerfeunteun : accès par l'avenue Léon Blum	Chemin	De l'Ile Quéménès	Hentig	Kemenez		

Les biographies des personnalités identifiées ainsi que les plans de situation des projets de voies à dénommer sont jointes au présent rapport.

Par ailleurs, la charte Ya d'ar Brezhoneg fixe comme action obligatoire, pour l'atteinte du niveau 3, la pose de plaques de rues sur l'ensemble des voies de la commune, accompagnée du vote d'une délibération officialisant les formes bretonnes.

Afin d'atteindre cet objectif, la ville de Quimper s'est engagée en 2018 dans un programme de renouvellement de ses plaques de rues ; programme qui a d'abord concerné le centre-ville historique en 2019, puis Kerfeunteun.

Conjointement avec l'Office Public de la Langue Bretonne, les services de la ville ont travaillé au sein de la Commission des Noms de rues sur la liste des noms de rues restant à traduire dans les quartiers de Penhars et Ergué-Armel (annexe 3).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'adopter les désignations ci-dessus présentées ;
- 2- d'adopter les traductions en breton ci-dessous présentées.

Débats relatifs au rapport n°9 :

Mme Lévry-Gérard : « Je voudrais vous interroger sur des affiches ou des affichettes collées au centre-ville. Vous m'aurez comprise, je pense qu'il serait bien qu'elles n'apparaissent plus. »

Mme Assih : « Ce sont des associations qui se prêtent à ce collage d'affichettes. C'est arrivé une fois, mais j'ignore si c'est récurrent. Pour ma part, je ne l'ai vu qu'une fois. »

Mme Lévry-Gérard : « Excusez-moi, mais il y en a encore. »

Mme Chapalain : « Il y en a effectivement quelques-unes en ce moment qui sont des rues avec des noms masculins et sur lesquelles j'ai vu des petites affiches type plaque de rue avec des noms féminins. C'est probablement du fait de militantes féministes. »

Mme Lévry-Gérard : « Je pense que l'on peut mettre le féminisme ailleurs. »

Mme Chapalain : « À cette occasion, il est bon de rappeler que la commission poursuit son « ratrappage » de noms féminins. Vous en avez encore la preuve ce soir. »

Mme Assih : « Nous veillerons à ce que les affichettes n'y soient pas et à interroger au besoin la ou les associations concernées. »

M. Ghachem : « Je ne reviens pas sur l'action en elle-même. On peut le faire, mais il faut que cela soit remis en état à la suite. J'avais déjà interpellé plusieurs fois sur les dégradations de tout type, notamment les autocollants. Je pense que cela fait aussi partie de l'éducation générale, les dégradations des biens publics ne doivent pas être tolérées. C'est juste un rappel. Je comprends les actions, mais si les associations, les parties, les syndicats le font, ils doivent remettre en état par la suite. »

Mme Lévry-Gérard : « Je ne comprends pas l'action. Je pense que l'on peut effectivement vouloir développer des rues féminines, mais sans forcément manquer de respect à des noms de rue et à d'illustres personnages qui ont aussi marqué l'histoire de la Ville. »

Mme Assih : « Notre Conseil municipal étant un lieu d'échange, chaque avis a pu s'exprimer. En tout cas, il ne faut pas hésiter à nous faire remonter ce que vous avez vu. En l'occurrence, la rue sur laquelle j'avais observé ce collage n'y est plus, donc il faut faire remonter au cas où. Nous passerons la consigne aux services, il y aura une vigilance, sachant que nous l'avons déjà – je le redis, parce que cela s'est posé en période électorale – à l'attention des partis politiques. »

Avez-vous des questions sur le rapport ? »

Mme Rainero : « Je suis évidemment très engagée sur la politique menée par la Ville de féminisation des noms de rue sur décision du Conseil municipal, mais je voudrais revenir une nouvelle fois sur une proposition de nom d'homme. En effet, en cette année du 80^e anniversaire de 1945, qui est l'objet de nombreuses commémorations, nous célébrerons les 80 ans de la mise en place de la Sécurité sociale avec l'entrée d'Ambroise Croizat dans le

gouvernement de Gaulle comme ministre du Travail, puis ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Je voudrais donc rappeler qu'il ne reste plus que six mois avant la fin de cette année.

Je ne doute pas de l'engagement de la commission et de son Président sur cette commémoration importante, mais il serait très urgent de trouver une solution et une manière digne de rappeler la mémoire d'Ambroise Croizat dans notre espace urbain. »

M. Lesvenan : « *Tu le sais, Yvonne, nous partageons cela. Comme tu le vois, les différentes voies proposées sont des allées et des chemins. Avec les membres de la commission, nous partons de l'idée qu'Ambroise Croizat et sa mémoire méritent potentiellement mieux qu'une allée ou un chemin, qui sont des voies plus petites. Il s'agit donc de trouver une avenue, comme pour d'autres personnalités dont nous souhaitons honorer la mémoire.*

Nous l'avions évoqué, nous souhaitons aussi faire écho à proximité d'un lieu qui fasse référence à la politique qu'il a mise en place, à son combat pour la Sécurité sociale pour tous après-guerre. »

Mme Rainero : « *Je voudrais dire que nous sommes tout de même très en retard à Quimper et que la plupart des villes ont déjà Ambroise Croizat, notamment en Bretagne. Je pense par exemple à Brest, Rennes. Il existe d'autres solutions que les rues : à Rennes, ils ont un centre de santé, tout un ensemble consacré à la santé qui porte le nom d'Ambroise Croizat ; à Brest, je crois qu'ils ont un rond-point. Beaucoup d'autres villes ont donc fait ces choix. Nous avons des ronds-points qui n'ont pas de noms actuellement, mais nous avons aussi la possibilité de changer un nom, puisque cela n'impacte pas les adresses des habitants. Je maintiens donc qu'il est urgent de réfléchir concrètement à la question. »*

Mme Assih : « *Je crois que nous avions compris, donc je pense que le Président va regarder. »*

M. Menguy : « *J'ai une piste de solution qui pourrait satisfaire Yvonne Rainero très facilement. Pour qu'il y ait des voies, et notamment des avenues, il faut créer de nouveaux quartiers. Aussi, il faut que l'adjoint à l'Urbanisme active les possibilités offertes dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour créer de nouveaux quartiers, donc de nouvelles voies, afin de permettre des dénominations, ce que nous avons eu l'occasion de faire pendant le mandat précédent. »*

Mme Assih : « *Je peux déjà répondre que dans la DM (Décision Modificative) qui sera votée tout à l'heure, il y a des études pour le futur lotissement de Ty Bos. Je crois donc que l'adjoint à l'Urbanisme est sur le sujet. »*

M. Lesvenan : « *Tout à fait. Si je peux faire écho rapidement aux propos de Guillaume Menguy, nous savons aussi que le temps de l'urbanisme est un temps long. Ainsi, pour répondre au mieux à l'interpellation d'Yvonne Rainero, je crois que nous dénommerons une allée, une voie, peut-être un rond-point, avant que nous ne voyions arriver les premiers logements. Nous ne ferons pas Ty Bos dans l'année, mais nous y travaillons – Ty Bos ou d'autres quartiers, bien sûr –, mais c'est vrai, comme tu l'évoques, que pour pouvoir dénommer des rues et proposer des nominations, il nous faut de nouvelles rues ou des divisions. Cela fait effectivement partie des possibilités qui nous sont offertes. »*

M. Menguy : « *Puis-je intervenir très brièvement ? »*

Mme Assih : « *Oui, mais nous nous éloignons un peu, si je peux me permettre, grâce à Yvonne. »*

M. Menguy : « *Je vous donne juste un petit conseil pour la bonne tenue et la bonne ambiance de votre majorité municipale : n'envisagez pas de dénommer le boulevard de la Pointe du Vent, bien qu'il n'ait pas de panneau. Madame la Maire, je crois que votre voisin y est très attaché. »*

Mme Assih : « *Je le suis aussi, puisque j'ai grandi à un kilomètre de la Pointe du Vent. Effectivement, j'y veillerai. »*

M. Gramouillé : « *Guillaume Menguy fait allusion au fait que ce que nous appelions le boulevard nord, puis le contournement nord-ouest, a fait l'objet d'une décision votée en commission des Noms de rue et au Conseil municipal en 2009, si j'ai bonne mémoire, pour la Pointe du Vent, après un débat sur le choix entre le boulevard de la Pointe du Raz, le boulevard Pleven ou la Pointe du Vent. Cette dernière proposition l'avait emporté. Ceux qui connaissent la Pointe du Vent savent combien c'est beau, c'est d'ailleurs la plus belle vue sur la Pointe du Raz.*

Depuis 2009, Madame la Maire qui a vécu dans le Cap-Sizun, je demande que des panneaux pour cette rue soient mis sur ce boulevard. Je dois reconnaître que Guillaume m'a beaucoup aidé dans cette quête, qui a duré presque 1/8^e de siècle. Sans toujours comprendre ni pourquoi ni comment il a fallu autant de temps, nous avons l'impression que nous allons arriver à cette réalisation et que je pourrais définitivement quitter le mandat en étant heureux. »

Mme Assih : « *De ce que je comprends, c'est au-delà du mandat actuel. »*

Mme Postic : « *Puisque tout le monde fait ses demandes, je rappelle que le Barreau de Quimper a également demandé à ce qu'une voie de la Ville soit dénommée Robert Badinter. Nous attendons donc qu'une voie, à la hauteur du grand homme qu'était Robert Badinter, soit disponible, à défaut de rebaptiser une voie existante. »*

Mme Assih : « *Cela fait un certain nombre de demandes, mais c'était l'occasion. Nous allons regarder cela attentivement. Nous avons également Rosa Luxembourg.*

Tout le monde ne va peut-être pas émettre un souhait, mais Jean-Claude Mushingantahé va intervenir rapidement. »

M. Mushingantahé : « *La commission des Noms de rue existe et la liste est longue. Les Anciens Combattants ont déposé une liste qui fait je ne sais combien de pages, mais nous faisons totalement confiance à David Lesvenan pour nous donner la réponse très rapidement et que tout le monde soit satisfait. Merci, David. »*

Mme Assih : « *Il ne fallait pas oublier. »*

M. Lesvenan : « *J'associe bien sûr à la réflexion et à l'action les autres membres de la commission, qui sauront me rappeler les différentes demandes des uns et des autres si je venais à en oublier. »*

M. Ghachem : « *Les noms peuvent aussi être donnés à des bâtiments. Comme je le disais à mon voisin, le bâtiment de la Providence n'a pas de nom, donc cela peut être une piste. »*

Mme Assih : « *C'est effectivement une bonne idée que de nommer le bâtiment de la Providence, cela fait une possibilité complémentaire. Il y a des suggestions, qu'il faudra donc rajouter. Nous devons maintenant voter. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente d'un bien communal - 63 rue de la Providence

Il est proposé la cession de l'ensemble immobilier sis 63 rue de la Providence.

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine immobilier communal, il a été décidé de faire appel à un prestataire, leader national des ventes de biens immobiliers des collectivités, Agorastore, pour la vente du bien immobilier situé 63 rue de la Providence, cadastré section BN numéro 4.

Il s'agit d'une construction en double mitoyenneté dans un état de dégradation intérieur avancé avec jardin, sur une parcelle de 418 m².

Après consultation de la Direction immobilière de l'Etat et à la suite d'une mise en concurrence des candidats acquéreurs, une analyse prenant en considération, le prix et la certitude transactionnelle a permis de retenir un candidat.

La cession de l'ensemble immobilier serait réalisée au profit de la SCI NMT représentée par Madame Nicole CHOUF ou toute personne ou de toute personne physique ou morale qu'elle substituerait à titre gratuit au prix de 104 464 € net vendeur.

La cession serait réalisée sans conditions suspensives.

Afin de répondre à la forte demande de logement sur le territoire et compte tenu de la localisation du bien dans le périmètre de l'OPAH-RU, la cession a pour objectif de maintenir ce bien à un usage de logement à titre de résidence principale. A cet effet, une clause de restriction imposant un usage de résidence principale, à l'exclusion de tout usage de bien locatif de tourisme pour une durée de 15 années, sera insérée à l'acte de vente.

L'ensemble des frais liés au transfert de propriété, y compris la commission de l'agence et les frais de notaire, sera à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser :

- 1- la cession de l'ensemble immobilier situé 63 rue de la providence, cadastré section BN numéro 4 la SCI NMT ou toute personne physique ou moral s'y substituant dans les mêmes conditions et pour le même objet, et aux conditions exposées ci-dessus, au prix de 104 464 € ;
- 2- le dépôt, par la SCI NMT ou toute personne physique ou morale s'y substituant dans les mêmes conditions et pour le même objet, de demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, préalables au transfert de propriété, sans que ces démarches ne constituent une condition suspensive à la réalisation de la vente ;
- 3- madame la maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition de terrain pour la réalisation d'un talutage
La poste - Penhars**

Il est proposé d'acquérir le fond de la parcelle sise 2 rue Camille Vallaux, d'une surface de 52 m² environ, au prix de 24€ le m².

Madame Treguer réside au 2 rue Camille Vallaux. Sa propriété, la parcelle cadastrée section BX numéro 346, est contiguë à la poste de Penhars, un bâtiment construit en 1972 et situé sur la parcelle cadastrée section BX numéro 495, appartenant à la commune de Quimper. En 2021, des signes d'instabilité et d'effondrements de terrains ont été signalés.

Pour prévenir ce risque, et afin d'éviter l'édification d'un mur de soutènement, plus coûteux, il a été décidé d'aménager un talus renforçant le soutènement des terres. Pour permettre la réalisation de ce talutage, Madame Treguer a donc accepté l'acquisition par la commune de Quimper d'une partie de sa propriété, soit une surface de 52 m² environ au prix de 24 € le m² sur la parcelle cadastrée section BXnuméro 346p.

Les frais liés au transfert de propriété, de remise en état de la propriété madame Treguer, la pose d'un muret et d'une clôture pour délimiter les propriétés, seront supportés par la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser la commune de Quimper à acquérir ce terrain, d'une surface totale de 52 m² environ au prix de 24 € le m² ;
- 2- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition d'entreprises route de Cuzon pour l'aménagement d'un giratoire

Il est proposé d'acquérir des entreprises sises route de Cuzon, d'une surface totale approximative de 200 m² auprès de plusieurs propriétaires pour l'aménagement d'un giratoire.

Dans le cadre de la création du lotissement « Les Coteaux de Cuzon », la commune de Quimper aménage un giratoire afin de répondre au besoin de la desserte de transports en commun, sécuriser l'accès au lotissement, canaliser la vitesse sur la route de Cuzon et valoriser les modes doux.

Pour ce faire, la commune de Quimper a besoin de la maîtrise des parcelles cadastrées section EM numéros 45, 46 et 47 sises route de Cuzon à Quimper.

Monsieur LE PANSE, monsieur et madame GOGEN sont propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section EM numéro 45 d'une surface de 66 m² située route de Cuzon. L'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour la réalisation du projet de giratoire.

L'OPAC de Quimper Cornouaille est propriétaire des parcelles cadastrées section EM numéros 46 et 47 sises route de Cuzon à Quimper. Pour la réalisation du projet, la commune a besoin d'acquérir une surface d'environ 26 m² sur la parcelle cadastrée section EM numéro 46 et d'environ 108 m² (86 et 22 m²) sur la parcelle cadastrée section EM numéro 47.

Il a été proposé un prix de 50 € le m² à l'ensemble des propriétaires pour l'acquisition des entreprises précitées.

Les frais liés afférents au transfert de propriété seront à la charge de la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section EM numéro 45 d'une surface d'environ 66 m² au prix de 50 € le m² auprès des propriétaires indivis, monsieur LE PANSE et monsieur et madame GOGEN ;
- 2- d'autoriser l'acquisition des emprises d'une surface d'environ 26 et 108 m² (86 et 22 m²) provenant respectivement des parcelles cadastrées section EM numéros 46 et 47 appartenant à l'OPAC de Quimper Cornouaille au prix de 50 € le m² ;
- 3- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Débats relatifs au rapport n°12 :

M. Ghachem : « *J'ai une question, parce que nous n'avions pas pu avoir la réponse en commission, sur l'aire de jeux prévue sur Cuzon. Dans un précédent Conseil, on nous a dit que l'on y reviendrait pour dire ce qu'il en était, puisque cela posait des difficultés, mais on n'a pas su nous répondre en commission. Je voulais donc savoir si vous aviez davantage d'éléments. Autrement, ce sera pour une prochaine commission. »*

M. Lesvenan : « *Nous travaillons sur une emprise foncière délaissée qui fait l'objet d'un permis modificatif. Nous avons une petite parcelle près des immeubles OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) qui pourrait être utilisée pour accueillir une aire de jeux, mais nous sommes en discussion avec l'opérateur pour la voir aboutir. Cela reste donc à l'ordre du jour de nos réflexions. »*

M. Menguy : « *S'agissant de l'aire de jeux, dont nous avons parlé hier en commission, un rapport était aussi présenté en commission communautaire pour la cession d'un ancien terrain de football à Cuzon, initialement acheté par la ville de Quimper et qui va être cédé pour de l'emprise économique. Dans les emprises envisagées à Cuzon pour créer une aire de jeux, outre l'emprise dont nous avons parlé en commission, qui est masquée par un tableau près du giratoire, il y avait également cette emprise que la Direction du Développement économique voulait intégralement vendre par le passé à des porteurs de projets économiques, mais pour laquelle il avait été préengagé ou préidentifié la possibilité de détacher un bout pour faire un espace de jeux, un espace vert.*

Dans ce rapport en Conseil municipal, je ne vois pas la fameuse aire de jeux à proximité du giratoire, et dans 15 jours, au Conseil communautaire, nous vendrons l'intégralité de la parcelle pour des projets économiques, donc je... »

Mme Assih : « *Je n'en suis pas sûre. »*

M. Menguy : « *Ou pas, très bien. »*

Mme Assih : « *Parce que j'ai vu la même chose passer dans les rapports pour le passage en Bureau communautaire que je devais valider. Pour information, il n'est pas passé en Bureau communautaire. C'est parfois compliqué.*

Je n'y étais pas et je n'ai pas signé. J'ai fait sortir ce rapport parce que je veux en échanger. »

M. Menguy : « *Je ne siège pas au Bureau communautaire, mais j'ai vu la division de la parcelle. »*

Mme Assih : « *Oui, mais moi, je l'ai vu dans mon bureau, pas en Bureau. Bref, c'est un peu complexe. Je suis un peu amusée de voir sortir cette question, parce que je me suis dit : « À quel moment avons-nous échangé autour de la destination de cet ancien terrain de football ? » et je l'ai sorti. Cela arrive. »*

M. Menguy : « *Puis-je ? »*

Mme Assih : « *Si c'est pour critiquer, non. C'était une blague ! Bien sûr, Guillaume, tu peux.* »

M. Menguy : « *C'est pour alimenter.* »

Mme Assih : « *Oui, avec plaisir.* »

M. Menguy : « *Il se peut parfois qu'il y ait des divergences entre le développement économique et l'urbanisme, qui, quand ils travaillent bien ensemble, font de belles choses, mais disons qu'il arrive que des intérêts divergent entre les intérêts et l'aménagement économiques et l'aménagement du quotidien, le logement et l'amélioration du cadre de vie des habitants. En l'occurrence, lors du précédent mandat, il y avait cette divergence.* »

Mme Assih : « *C'est toujours le cas.* »

M. Menguy : « *Je fais donc bien d'en parler. Quoi qu'il en soit, je l'ai vu. Ce n'était peut-être pas dans notre commission, Daniel, mais c'est dans la liasse. Faites respecter votre autorité.* »

Mme Assih : « *Je n'ai pas trop de mal, parce que quand je ne veux pas, je ne signe pas. C'est d'ailleurs ce qu'il s'est passé sur ce rapport. Cela peut passer quand même, mais in fine, je ne signe pas. Néanmoins, nous ne sommes pas sur ce sujet, Daniel.* »

M. Le Bigot : « *Je voulais juste confirmer qu'il n'est effectivement pas passé en commission communautaire.* »

M. Menguy : « *Comme je le disais à Daniel, je l'ai vu dans la liasse.* »

Mme Dorval : « *Il est dans la commission Territoire attractif.* »

M. Andro : « *Il est passé dans la commission Territoire attractif, que je préside.* »

Mme Assih : « *Est-il passé en Bureau ?* »

M. Andro : « *Oui, pour information.* »

Mme Assih : « *Je pense que j'étais ailleurs. Bref, cela m'a également interpellée. La parcelle en question n'est pas à côté, mais c'est le changement d'usage qui m'a questionnée quand j'ai vu ce rapport. Réponse en Conseil communautaire !* »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

N° 13

Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe Locale sur Publicité Extérieure (TLPE)

Il appartient aux collectivités qui ont institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire avant le 1^{er} juillet 2025 pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Conformément aux articles L 2333-9 à L. 2333-12 du Code général des collectivités territoriales, la ville applique depuis 2011 les tarifs progressifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs appliqués en 2024 et 2025 étaient les suivants :

	Enseignes			Dispositifs non numériques publicitaires et préenseignes		Dispositifs numériques publicitaires et préenseignes	
	$\geq 7,01 \text{ m}^2$ et $\leq 12,00 \text{ m}^2$	$\geq 12,01 \text{ m}^2$ et $\leq 50,00 \text{ m}^2$	$\geq 50,01 \text{ m}^2$	$\leq 50,00 \text{ m}^2$	$> 50,00 \text{ m}^2$	$\leq 50,00 \text{ m}^2$	$> 50,00 \text{ m}^2$
Tarif 2024	23,30 €/m ²	46,60 €/m ²	93,20 €/m ²	23,30 €/m ²	46,60 €/m ²	69,90 €/m ²	139,80 €/m ²
Tarif 2025	24,40 €/m ²	48,80 €/m ²	97,70 €/m ²	24,40 €/m ²	48,80 €/m ²	73,30 €/m ²	144,30 €/m ²

La facturation s'effectue en fin d'année civile.

La recette liée à cette taxe s'est élevée en 2024 à 668 484,07 € pour les enseignes et à 75 398,74 € pour les panneaux publicitaires.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la taxe en 2026 est de 1,8 % (source INSEE).

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-9 du CGCT s'élèveront donc à :

	Enseignes			Dispositifs non numériques publicitaires et préenseignes		Dispositifs numériques publicitaires et préenseignes	
	$\geq 7,01\text{m}^2$ et $\leq 12,00\text{m}^2$	$\geq 12,01\text{ m}^2$ et $\leq 50,00\text{m}^2$	$\geq 50,01\text{ m}^2$	$\leq 50,00\text{ m}^2$	$> 50,00\text{ m}^2$	$\leq 50,00\text{ m}^2$	$> 50,00\text{ m}^2$
Tarif 2026	24.80 €/m ²	49.70 €/m ²	99.50 €/m ²	24.80/€ ²	49.70 €/m ²	74.70 €/m ²	147.50 €/m ²

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs 2026 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2024

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le comptable du service de gestion comptable de Quimper.

Monsieur le comptable du service de gestion comptable de Quimper vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2024.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2024 par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2- d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Compte administratif 2024

Le compte administratif constate l'exécution du budget 2024 de la commune.

Le périmètre du budget porte sur le budget principal ainsi que sur les trois budgets annexes que sont les zones d'habitat, les parkings en ouvrage, les locations et camping municipal (le budget des zones d'activités a fait l'objet d'une clôture en 2023).

Le compte administratif 2024 est le premier présenté en nomenclature M57, nouveau référentiel comptable et budgétaire en lieu et place de la nomenclature M14.

Ce changement d'instruction comptable se traduit par un plan de compte par nature enrichi, une nomenclature fonctionnelle remaniée et une diminution des comptes utilisés au sein du chapitre 67 et transférés au chapitre 65.

L'autre nouveauté du compte administratif est l'intégration d'une annexe environnementale conformément à l'article 191 de la Loi de finances pour 2024.

Cette annexe, appelée "budget vert", vise à mesurer l'impact des dépenses et des investissements locaux sur la transition écologique. Ainsi, chaque dépense doit être analysée pour déterminer si elle est favorable, défavorable ou neutre par rapport au premier axe de la taxonomie européenne. Cet axe, intitulé "atténuation du changement climatique", consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à limiter le réchauffement climatique.

Contexte et bilan

Le budget 2024 s'est réalisé dans un contexte économique plus favorable que l'exercice précédent. L'inflation a reflué et les prix de l'énergie ont diminué, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant la crise énergétique. Les taux d'intérêts se sont stabilisés tout en restant à un niveau élevé.

Toutefois, la collectivité a fait preuve de sobriété pour maintenir sa double exigence : répondre à la fois aux besoins essentiels de la population au quotidien et poursuivre les projets d'investissement préparant l'avenir de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été contenues à + 2 % sur le périmètre global des budgets grâce à la recherche d'économies substantielles sur tous les postes et à la poursuite du plan de réduction des consommations énergétiques.

Les charges liées aux ressources humaines ont connu quant à elles une hausse de 8% en raison du pourvoi des postes vacants et de créations de postes (police municipale, éclairage public), de la mise en œuvre de la dernière tranche de valorisation du RIFSEEP et du versement de la prime pouvoir d'achat.

Les frais financiers, portés par la hausse des taux d'intérêts et le recours plus important à l'emprunt ont également progressé.

Le niveau important d'investissement atteint en 2024 reflète la poursuite d'une programmation ambitieuse et responsable d'un projet municipal déjà bien engagée, (pic des investissements en 2023). Les opérations d'investissement sont réalisées en tenant compte des capacités financières de la collectivité.

L'année 2024 a connu la fin des opérations d'envergure que représentent la cité sportive de Penvillers, le boulevard de France et la rénovation énergétique de l'école de Kervilien.

Par ailleurs, les indicateurs financiers s'améliorent par rapport à 2023, notamment l'épargne nette qui augmente de 1% sur le budget principal.

Les réalisations marquantes de l'année 2024 s'inscrivent dans le respect des orientations de la mandature :

Une ville à l'écoute de ses habitants et bienveillante avec la poursuite de la végétalisation des cours d'écoles, qui contribuent à l'apaisement des temps de récréation, reconnectent les élèves à leur environnement et constitueront demain des espaces de fraîcheur appréciés lors des épisodes de forte chaleur. Les projets du budget participatif ont continué à se réaliser dans tous les quartiers. La protection des habitants a été également au centre de toutes les attentions et vigilances, avec la tenue des 2^e Assises de la sécurité.

Une ville attractive et solidaire qui prend en compte les besoins de l'ensemble de ses habitants. La mise en place du conseil du handicap offre désormais un espace de concertation à l'ensemble des acteurs, pour la juste adaptation de la ville aux besoins des personnes en situation de handicap. L'année 2024 a aussi été marquée par la refonte des aides facultatives du centre communal d'action sociale.

Une ville engagée dans la transition pour s'adapter et lutter contre le changement climatique. Cela s'est traduit notamment par les études sur la rénovation énergétique du musée des Beaux-arts, dont les travaux ont démarré début 2025 ; l'expérimentation d'un superviseur pour une gestion centralisée de plusieurs équipements ; la poursuite des études

pour permettre le démarrage des travaux de création d'une voie cyclable bidirectionnelle sur les quais de l'Odet, et la démolition du pont du théâtre.

Périmètre des dépenses réelles nettes tous budgets

Dépenses réelles	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Budget principal	88 659 141	108 639 313	98 938 352	-9 700 961	-9%
Dépenses réelles fonctionnement	55 344 271	64 065 768	64 376 847	311 079	0%
(-) subvention aux budget annexes	0	0	0	0	0
(-) remboursement des frais généraux	1 183 976	1 569 116	717 165	-851 951	-54%
(+) AC Services communs	8 604 653	8 604 653	8 604 653	0	0%
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	62 664 948	71 101 305	72 264 335	1 163 030	2%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	19 784 679	30 872 461	19 400 137	-11 472 323	-37%
Remboursement emprunt	6 209 514	6 665 547	7 273 880	608 333	9%
Zones d'habitat	76 801	291 771	774 212	482 441	165%
Dépenses réelles fonctionnement	76 801	291 771	774 212	482 441	165%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	0	0	0	0	0
Remboursement emprunt	0	0	0	0	0
Locations et camping	625 733	539 570	677 537	137 967	26%
Dépenses réelles fonctionnement	238 038	191 680	638 119	446 439	233%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	387 695	347 890	39 418	-308 472	-89%
Remboursement emprunt	0	0	0	0	0
Parkings en ouvrage	636 184	676 197	450 414	-216 783	-32%
Dépenses réelles fonctionnement	511 419	582 106	191 676	-387 430	-67%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	124 735	94 091	264 738	170 647	181%
Remboursement emprunt	0	0	0	0	0
Totaux					
Dépenses réelles nettes fonctionnement	63 491 236	72 166 862	73 871 342	1 704 480	2%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	20 257 110	31 314 441	19 704 292	-11 610 149	-37%
Remboursement emprunt	6 209 514	6 665 547	7 273 880	608 333	9%
Total des dépenses nettes avec emprunts	89 997 860	110 146 850	100 849 514	9 297 336	8%
Dépenses réelles brutes fonctionnement	56 170 559	65 131 325	65 983 854	852 530	1%
Dépenses réelles investissement (hors emprunt)	20 257 110	31 314 441	19 704 292	-11 610 149	-37%
Remboursement emprunt	6 209 514	6 665 547	7 273 880	608 333	9%
Total des dépenses brutes avec emprunts	82 677 183	103 111 313	92 962 026	-10 149 287	-10%

Le tableau présenté ci-dessus, retrace l'ensemble des dépenses nettes retraitées de l'administration commune (réintégration de la quote-part du personnel travaillant pour la commune, salariés de QBO, hors opérations d'ordre).

La surface financière globale du compte administratif 2024 s'établit à 92,96 M€, contre 103,11 M€ en 2023. La baisse se concentre sur le budget principal (-10,15 M€).

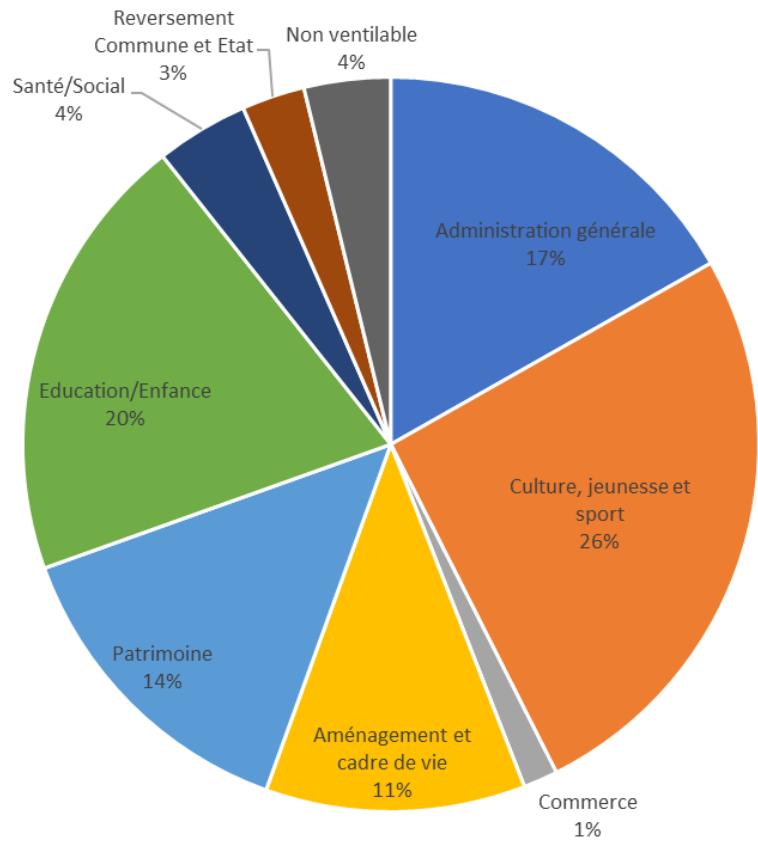
Le présent rapport présente, dans un premier temps, le budget général puis les budgets annexes.

Quelques chiffres clés du budget principal :

- sa surface financière : 90,33 M€ (98,93 M€ en réintégrant l'administration commune) ;
- les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64,37 M€ (72,98 M€ en réintégrant l'administration commune) ;
- l'investissement est de 19,40 M€ ;

- ce budget représente 98 % des dépenses budgétaires.

Répartition des dépenses nettes par politique publique



LE BUDGET PRINCIPAL

I. La chaîne de l'épargne et de l'équilibre du budget principal

Budget principal	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
1 - Ressources de fonctionnement	72 119 680	77 094 741	78 089 920	995 179	1%
dont dotations d'Etat et subventions	13 961 277	14 667 841	15 165 417	497 576	3%
dont fiscalité locale	49 829 292	53 411 492	53 793 593	382 101	1%
dont AC	107 000	107 000	107 000	0	0%
dont autres ressources	8 222 111	8 908 408	9 023 910	115 502	1%
2 - Dépenses de fonctionnement hors charges financières	54 526 727	62 950 887	62 774 804	-176 083	0%
dont charges de personnel (brutes)	26 986 243	28 768 408	31 058 680	2 290 272	8%
dont réversement aux communes	308 161	3 520 021	2 054 315	-1 465 706	-42%
3 - Capacité courante de financement (1-2)	17 592 954	14 143 854	15 315 117	1 171 263	8%
4 - Frais financiers	817 544	1 114 881	1 602 043	487 163	44%
5 - Epargne brute (3-4)	16 775 410	13 028 973	13 713 073	684 100	5%
6 - Remboursement capital dette	6 209 514	6 665 547	7 273 880	608 333	9%
7 - Epargne nette	10 565 895	6 363 426	6 439 194	75 768	1%
8 - Subventions d'équipement versées	745 440	1 456 254	1 817 741	361 487	25%
9 - Programme d'investissement	19 039 239	29 416 207	17 582 397	-11 833 810	-40%
10 - Charges d'investissement (8+9)	19 784 679	30 872 461	19 400 137	-11 472 323	-37%
11 - Recettes d'investissement	10 667 950	19 381 525	16 418 510	-2 963 015	-15%
12 - Excédents 1068	11 393 231	11 858 022	10 734 381	-1 123 641	-9%
13 - Total des financements propres (7+11+12)	32 627 076	37 602 973	33 592 085	-4 010 888	-11%
14 - Résultat N	12 842 396	6 730 512	14 191 947	7 461 435	111%
15 - Résultat N-1	-10 244 379	-9 407 901	-13 411 770	-4 003 868	43%
16 - Fonds de roulement (14+15)	2 598 017	-2 677 389	780 178	3 457 567	-129%
17 - Solde des restes à réaliser	0	0	0	0	
18 - Solde net (18-17)	2 598 017	-2 677 389	780 178	3 457 567	-129%

Les dépenses de fonctionnement hors charges financières sont maîtrisées et affichent une diminution de 0,3% sur le budget principal alors que l'inflation en 2024 se situe à 2 %.

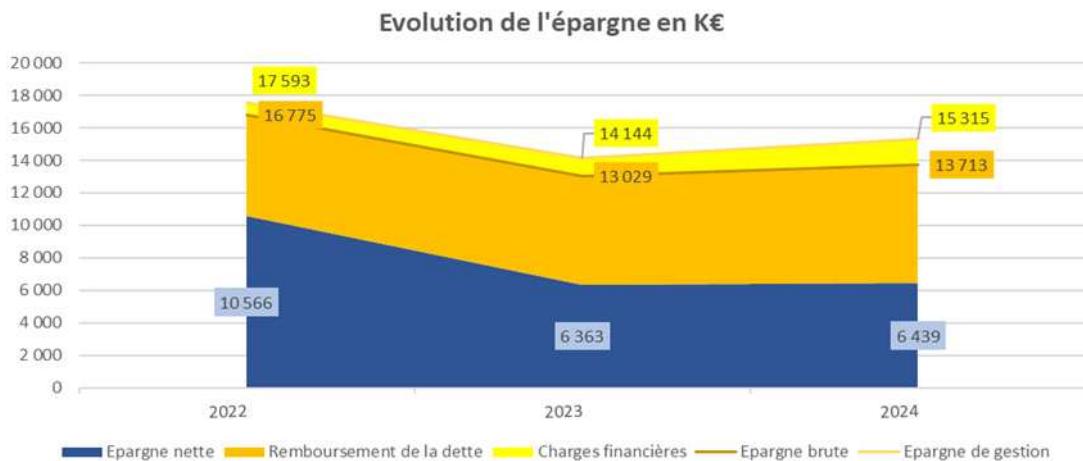
Cette maîtrise résulte principalement de la baisse du coût des énergies (-1,38 M€) sur le chapitre à caractère général et par la baisse du montant de l'attribution de compensation (- 1,46 M€) liée à la régularisation sur l'exercice 2023 des sommes dues à QBO au titre de 2022 et 2023 sur le chapitre des reversements.

Quant aux charges de personnel, elles progressent de 8 % par l'effet de plusieurs facteurs : le pourvoi des postes vacants et la création de postes, la valorisation des rémunérations liée à l'attribution de 5 points d'indice majoré à partir du 1^{er} janvier, la dernière tranche du RIFSEEP et le versement de la prime du pouvoir d'achat.

Parallèlement, les recettes progressent de 1 %, ce qui permet une amélioration de l'épargne de gestion de 8 % par rapport à 2023.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt pèse sur l'épargne pour 8,87 M€ (+1,09 M€ par rapport à 2023).

Il en résulte une épargne nette de 6,44 M€ en légère hausse par rapport à 2023 (+1 %).

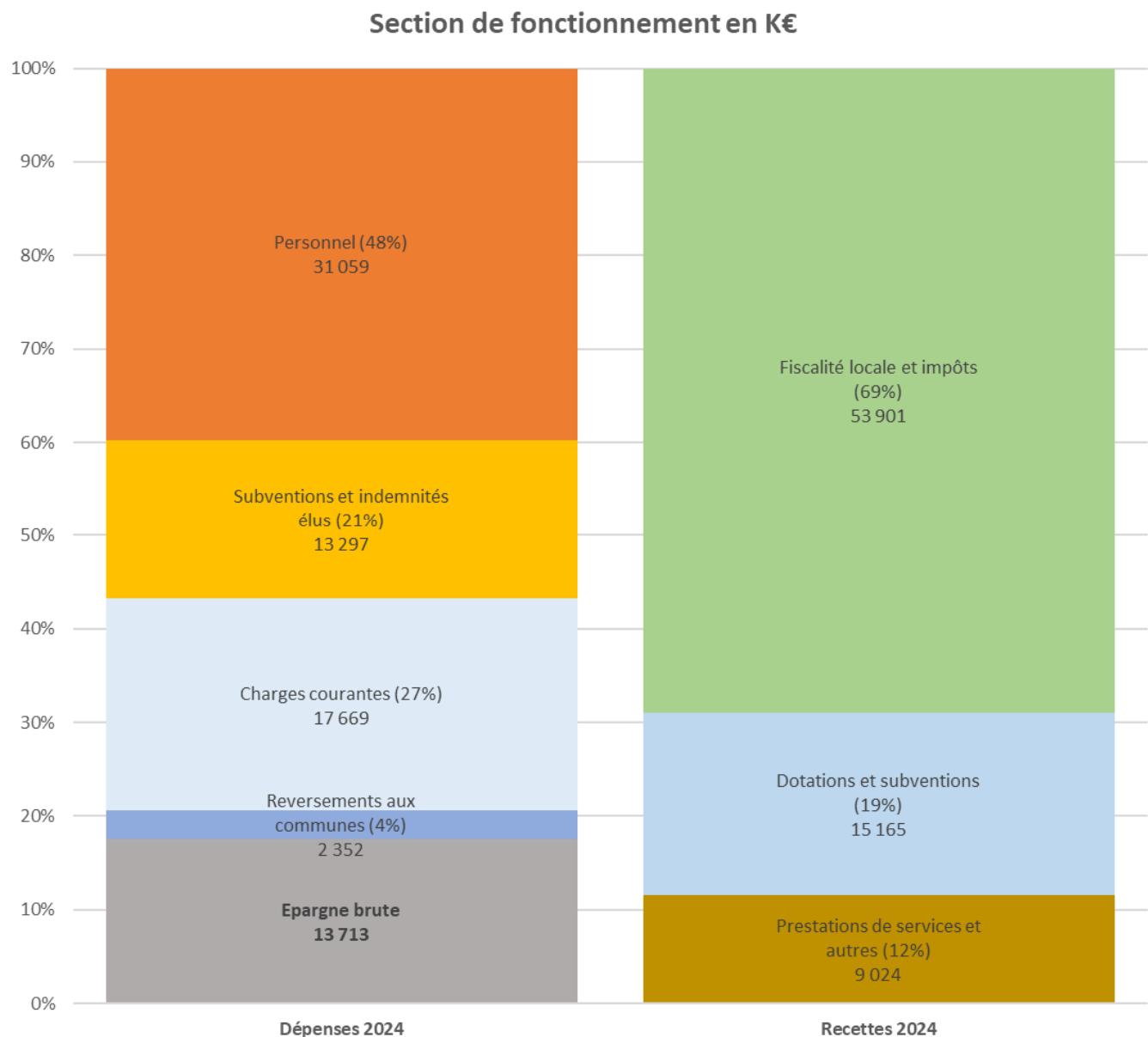


Près de 19,40 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées sur l'exercice, soit une baisse de 37 % par rapport à 2023. Ces dépenses s'inscrivent dans la continuité du projet politique d'investissement et de sa planification.

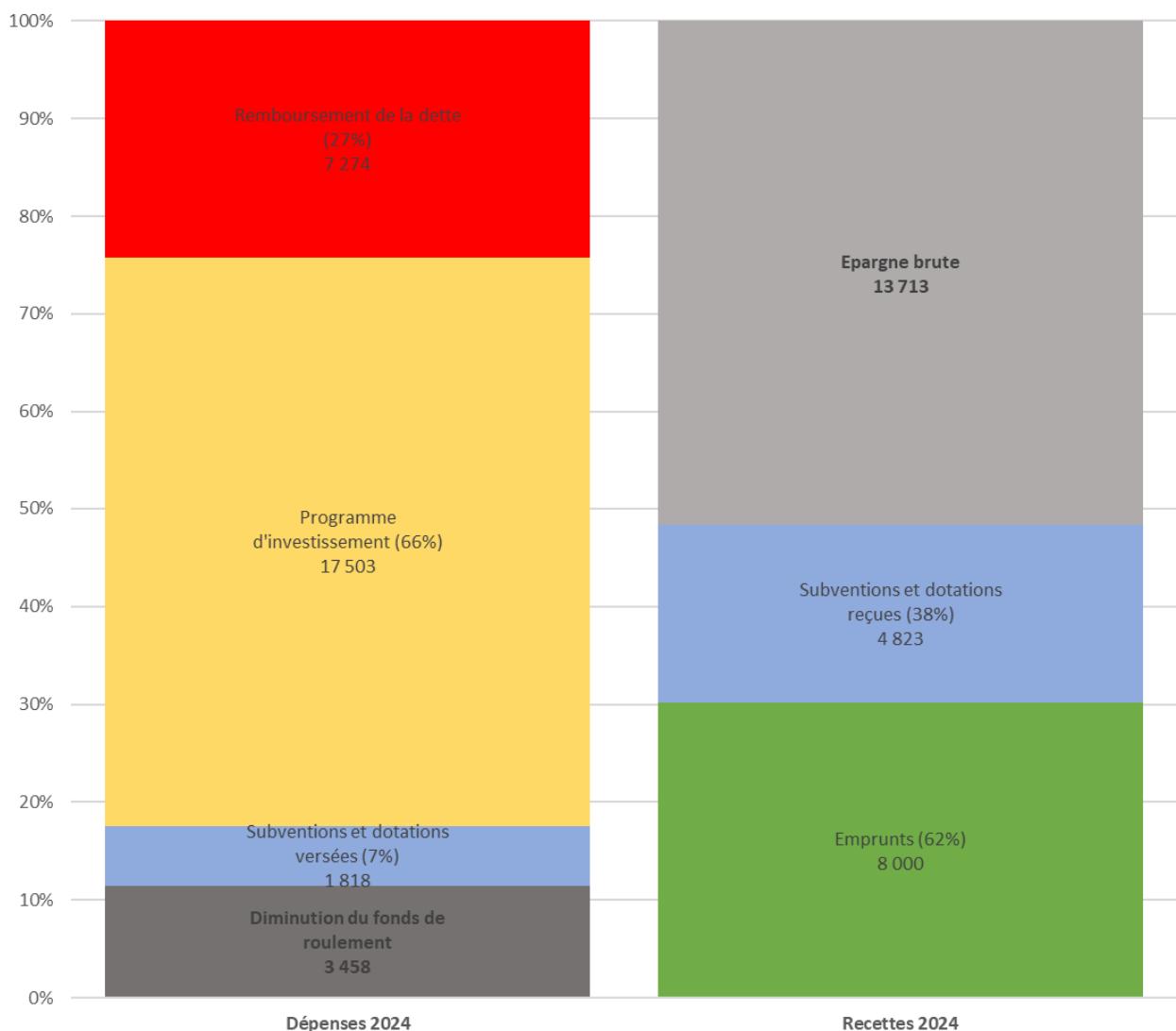
L'exécution 2024 est la finalisation de nombreux projets tels que la réhabilitation de la cité sportive de Penvillers, l'aménagement du boulevard de France, la rénovation énergétique de l'école de Kervilien mais également le lancement de projets très attendus comme l'aménagement des quais de l'Odet et la rénovation du musée des beaux-arts.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement dégagé, par les recettes propres d'investissement (subventions reçues, FCTVA, taxes) et par le recours à l'emprunt (8 M€).

Structure de compte administratif 2024



Section d'investissement en K€



II. La section de fonctionnement

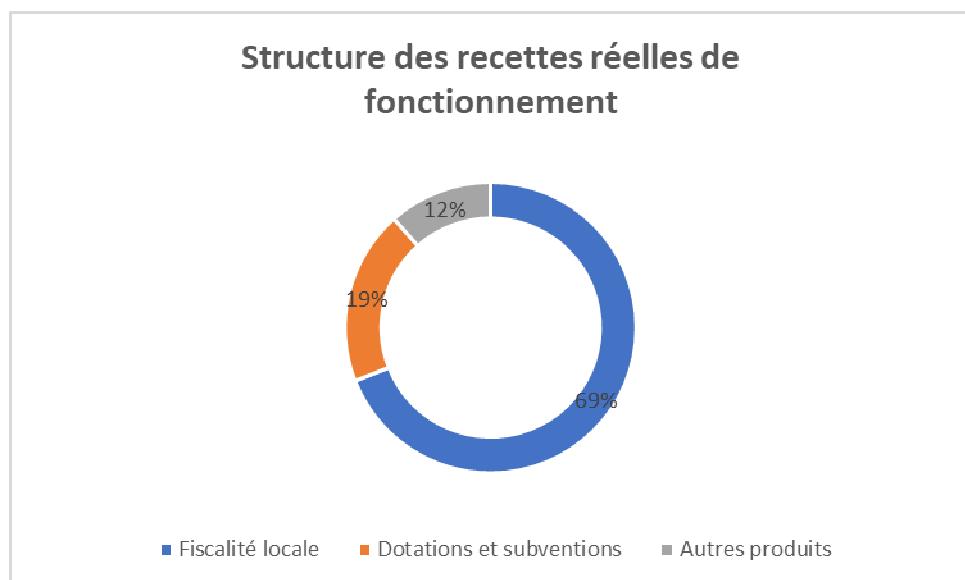
1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 78,08 M€ et progressent légèrement (+ 1%).

Elles se répartissent de la manière suivante :

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Impôts et taxes	107 000	107 000	107 000	0	0%
Dotation de solidarité communautaire	107 000	107 000	107 000	0	0%
Fiscalité locale	49 829 292	53 411 492	53 793 593	382 101	1%
Impôts directs locaux	43 438 966	47 004 322	48 055 522	1 051 210	2%
dont taxe d'habitation	1 409 742	2 178 198	1 617 040	-561 158	-26%
dont taxe foncière (bâti)	41 594 129	44 376 084	45 962 277	1 586 133	4%
dont taxe foncière (non bâti)	378 428	390 290	433 681	43 331	11%
Autres	56 667	59 750	42 524	-17 226	-29%
Taxes additionnelles crois de mutation	3 882 093	3 211 736	3 002 061	-269 675	-8%
Taxe consommation finale d'électricité	1 390 115	1 843 912	1 506 774	-337 139	-18%
Taxes funéraires	9 000	0	0	0	0%
Droits de place	209 709	340 499	340 482	-16	0%
Taxes locales sur la publicité extérieure	715 569	716 639	745 760	29 130	4%
Autres impôts locaux	123 840	234 385	0	234 385	100%
Dotations et subventions	13 961 277	14 667 841	15 165 417	497 576	3%
DGF - Dotation d'intercommunalité	8 055 678	8 069 857	8 066 225	-3 632	0%
DSU - Dotation de solidarité urbaine	1 354 000	1 400 117	1 483 395	83 232	6%
DNP - Dotation nationale de péréquation	1 252 866	1 229 637	1 169 274	-60 333	-5%
Compensations	1 216 933	1 350 150	1 468 814	118 654	9%
Autres dotations (Etat, régions, Dép, CAF, etc.)	2 081 700	2 618 080	2 977 705	359 625	14%
Autres produits	8 222 111	8 908 408	9 023 910	115 502	1%
Prestations de services	5 783 280	6 310 089	6 709 236	399 147	6%
dont droits de stationnement	978 809	927 003	958 905	31 936	3%
dont redevances d'occupation du domaine public	414 015	422 199	407 610	-14 530	-3%
dont forfait de post-stationnement	349 545	421 651	486 905	65 257	15%
dont droits services scolaires et péri-scolaires	1 418 764	1 557 806	1 577 692	19 837	1%
dont droit service enfance (centre de loisirs)	596 214	706 177	717 165	8 938	1%
dont droit service culturel	213 213	223 692	170 772	-52 919	-24%
dont remboursement frais	1 283 976	1 569 116	1 935 706	366 590	23%
Autres produits de gestion courante	554 948	559 471	1 035 336	475 856	85%
Atténuations de charges	788 551	7 022 49	810 835	54 536	7%
Produits financiers	7 047	7 101	5 586	-1 513	-21%
Produits exceptionnels	175 154	210 520	138 810	-71 630	-34%
Produits de cessions d'immobilisations	913 131	1 042 178	298 386	743 792	71%
Reprises de provisions	0	16 800	19 695	2 899	17%
Recettes de fonctionnement	77 119 680	77 094 741	78 089 020	995 179	1%

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est identique à celle de 2024 avec 69 % financés par la fiscalité locale et 19 % par les dotations et subventions.



a. La fiscalité locale (53,79 M€)

La fiscalité directe (48,05 M€) se résume désormais à la taxe foncière et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le produit des contributions directes augmente de 2 % soit + 1,051 M€.

Les recettes imputées au compte “ autres impôts locaux” en nomenclature M14 ont été transférées au compte 73118 en M57 et sont donc intégrées à la fiscalité directe.

Le produit de la fiscalité indirecte est en baisse de - 577 K€ pour un montant global de 5,59 M€.

- les droits de mutation continuent de diminuer (- 269 K€) : après une baisse de 15,72 % entre 2022 et 2023, une nouvelle diminution de 8 % est enregistrée en 2024. Cette situation était prévisible en raison des conditions d'accès au crédit encore difficiles et des coûts élevés de la construction ;
- le produit de la taxe sur l'électricité (- 337 K€): il connaît une forte baisse (- 18 %) en raison de la baisse des tarifs de l'accise de l'électricité ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 29 K€) : son produit est relativement stable ;
- le produit des droits de place est également stable.

b. Les dotations et participations (15,165 M€)

Ce chapitre progresse de + 3%.

Le produit des dotations de l'État progresse très légèrement (+ 1%) en raison d'une baisse de la dotation nationale de péréquation (- 60 K€) compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine (+ 83 K€).

L'augmentation significative **des subventions reçues** (+ 14 %) est principalement due à la dotation de 869 000 € perçue par la collectivité dans le cadre du filet inflation 2023, un mécanisme destiné à aider les communes éligibles pour compenser en partie la hausse des prix de l'énergie en 2023, qui n'a pas vocation à se reproduire.

La hausse des participations CAF (+ 335 K€) est en lien avec une hausse des fréquentations sur les périmètres extrascolaires et périscolaires, mais également du fait de rattrapages sur les années précédentes.

Les montants perçus correspondent aux acomptes au titre de l'activité prévisionnelle 2024 ainsi que le solde lié à l'activité réelle de 2023.

c. Les produits des services et autres recettes (9,023 M€)

Les recettes des usagers, comme le forfait post-stationnement, qui remplace l'amende en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé depuis 2018, progressent de façon significative (+ 65 K€).

Les recettes des services périscolaires et extrascolaires restent relativement stables (+ 1 %).

Quant aux prestations des services culturels, elles connaissent une baisse significative (- 52 K€) en raison de la fermeture du musée des beaux-arts au 30 septembre 2024 pour des travaux de rénovation énergétique.

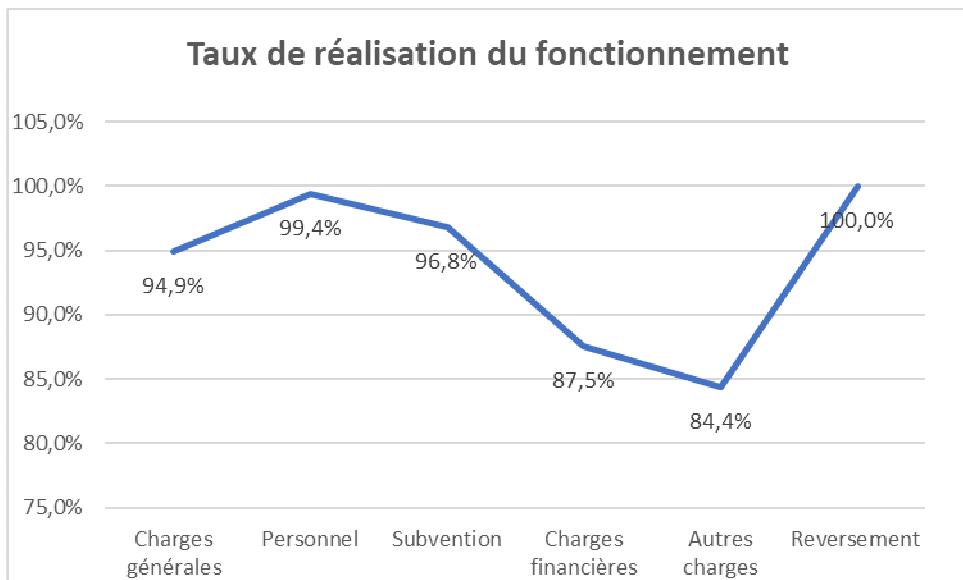
2. Les dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement sont relativement stables avec une hausse de 0,49 % alors que l'inflation s'est établie à + 2 % sur l'année 2024.

Elles s'élèvent à 64,34 M€ et se décomposent de la manière suivante :

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Charges générales	13 824 873	17 092 138	15 999 548	-1 092 590	-6%
dont combustibles et carburants	485 240	525 044	501 738	-23 306	-4%
dont achats de prestations de services	2 250 490	2 748 544	2 739 642	-8 903	0%
dont énergies - Electricité et gaz	1 785 407	4 285 866	2 907 801	-1 378 065	-32%
dont locations immobilières	622 420	612 723	650 562	37 839	6%
dont locations mobilières	251 130	270 292	247 938	-22 353	-8%
dont entretien et maintenance	1 336 865	1 666 367	1 681 128	12 741	1%
dont primes d'assurances	265 072	265 559	312 126	26 568	9%
dont honoraires	305 067	202 240	202 360	140	0%
dont frais de télécommunications	88 794	89 918	95 954	6 036	7%
dont frais de nettoyage des locaux	694 423	671 022	728 573	57 551	9%
dont service informatique communautaire	314 941	147 737	118 343	-29 394	-20%
dont taxes foncières	187 987	168 021	211 755	43 734	26%
Personnel	26 986 243	28 768 408	31 058 680	2 290 272	8%
dont personnel 100% VQ	25 162 139	26 493 623	28 228 932	1 735 309	7%
dont solde 60/40 admin commune QBO	1 824 104	2 274 786	2 829 748	554 963	24%
Subventions et indemnités élus	12 973 160	13 149 327	13 296 833	147 505	1%
dont CCAS	2 815 500	3 015 500	3 015 500	0	0%
dont caisses des écoles	348 600	333 600	348 600	15 000	4%
dont subventions aux associations	9 082 555	9 103 203	9 135 369	32 166	0%
dont subventions aux budgets annexes	0	0	0	0	0
dont indemnités et frais élus	547 724	559 025	574 239	15 215	3%
Charges financières	817 544	1 114 881	1 602 043	487 163	44%
Autres charges	183 973	142 845	67 729	-75 116	-53%
Autres charges	135 002	105 209	0	-105 209	-100%
Charges spécifiques (titres annulés sur exercices antérieurs)	29 272	37 635	48 170	10 535	28%
Provision pour dépréciation de créances	19 699	0	19 559		
Reversements	558 478	3 798 169	2 352 014	-1 446 155	-38%
Attributions de compensation	308 161	3 520 021	2 054 315	-1 465 706	-42%
Autres reversements	250 317	278 148	297 699	19 551	7%
Dépenses de fonctionnement	55 344 271	64 065 768	64 376 847	311 079	0%

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement (BP +DM) s'élève à 97,40%.



a. Les charges à caractère général (15,99 M€)

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Charges générales	13 824 873	17 092 138	15 999 548	-1 092 590	-6%
dont combustibles et carburants	485 240	525 044	501 738	-23 306	-4%
dont achats de prestations de services	2 250 490	2 748 544	2 739 642	-8 903	0%
dont énergies - Electricité et gaz	1 785 407	4 285 866	2 907 801	-1 378 055	-32%
dont locations immobilières	622 420	612 723	650 562	37 839	6%
dont locations mobilières	251 130	270 292	247 938	-22 353	-8%
dont entretien et maintenance	1 136 865	1 668 187	1 681 128	12 741	1%
dont primes d'assurances	265 072	285 559	312 126	26 568	9%
dont honoraires	305 067	202 240	202 380	140	0%
dont frais de télécommunications	88 794	89 918	95 954	6 036	7%
dont frais de nettoyage des locaux	694 423	671 022	728 573	57 551	9%
dont service informatique communautaire	314 941	147 737	118 343	-29 394	-20%
dont taxes foncières	187 987	168 021	211 755	43 734	26%

Les charges à caractère général sont en baisse (- 6 %) en raison principalement de la baisse des coûts de l'énergie (- 32 %) et du maintien des mesures de réduction de la consommation (baisse des températures, réduction des horaires de l'éclairage public...).

Déjà visible en 2023, la **hausse des primes assurances** s'accentue sur l'exécution 2024 (+ 9 %) en raison de la difficulté des collectivités locales à s'assurer dans les bonnes conditions. Un seul acteur majeur occupe aujourd'hui le segment des assurances des collectivités territoriales, ne permettant pas une mise en concurrence réelle et la multiplication des évènements climatiques durcissent les conditions de garantie et augmentent le montant des cotisations.

Les frais de nettoyage connaissent une augmentation de + 9 % en raison des prix à la hausse mais également d'interventions ponctuelles notamment dans les halles.

La hausse de plus de 26 % des taxes foncières est attribuée à l'acquisition de nouveaux bâtiments (ancien bâtiment Safi, bâtiment situé au 7 rue Elie Fréron) ainsi qu'à la mise en service des locaux administratifs situés rue de la Providence imposés à tort par les services fiscaux. Une demande de dégrèvement est en cours.

Quant à la baisse de la facturation des prestations informatiques par rapport à 2023 (- 29 K€) elle s'explique par le paiement en 2023 du solde 2022. Le montant dû au titre de 2024, hors attribution de compensation déduite, augmente de 2,5 %.

b. Les charges de personnel (31,058 M€)

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Personnel	26 986 243	28 768 408	31 058 680	2 290 272	8%
dont personnel : 100% VQ	25 162 139	26 493 623	28 228 532	1 735 309	7%
dont scd de 60/40 admin commune OBO	1 824 104	2 274 785	2 829 748	554 963	24%

Les charges de personnel connaissent une augmentation de 8 % qui s'explique par :

- l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier (décret du 28/06/2023) 242 K€ ;
- le pourvoi des postes vacants et la création de postes (police municipale et éclairage public) ;
- la mise en œuvre de la dernière tranche de valorisation du RIFSEEP (+ 158 K€) ;
- le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (+ 159 K€) ;
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 300 K€.

c. Les subventions et indemnités des élus (13,29 M€)

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Subventions et indemnités élus	12 973 160	13 149 327	13 296 833	147 505	1%
dont CCA\$	2 815 500	3 015 500	3 015 500	0	0%
dont caisse des écoles	348 600	333 600	348 600	15 000	4%
dont subventions aux associations	9 082 555	9 103 203	9 135 369	32 166	0%
dont subventions aux budgets annexes	0	0	0	0	0%
dont indemnités et frais élus	547 724	559 025	574 239	15 213	3%

Les subventions versées connaissent une augmentation de 1 % liée principalement au rétablissement de la subvention de la caisse des écoles à un montant similaire à 2022 après une baisse ponctuelle de 15 000 € en 2023.

Les indemnités et frais élus augmentent de 3 % en raison principalement de la revalorisation de l'indice majoré utilisé pour calculer les indemnités et de l'apparition de nouvelles charges patronales (Carel et forfait social).

d. Les reversements (2,35 M€)

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Reversements	558 478	3 798 169	2 352 014	-1 446 155	-38%
Attributions de compensation	303 151	3 520 021	2 054 315	-1 465 706	-42%
Autres reversements	250 317	278 148	297 699	19 551	7%

La contribution de la commune au pacte fiscal et financier par l'attribution de compensation figure en dépenses.

Le changement de modalité du paiement du service commun informatique par le biais de l'attribution de compensation avait conduit à régulariser sur l'exercice 2023 les sommes dues à QBO au titre de 2022 et 2023 pour un montant global de 3,5 M€.

En 2024, le montant de l'attribution de compensation (2,054 M€) y compris la réfaction des prestations informatiques est très proche de celle de 2023 (2,027 M€).

On retrouve également dans ce chapitre le prélèvement pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour un montant de 297 K€.

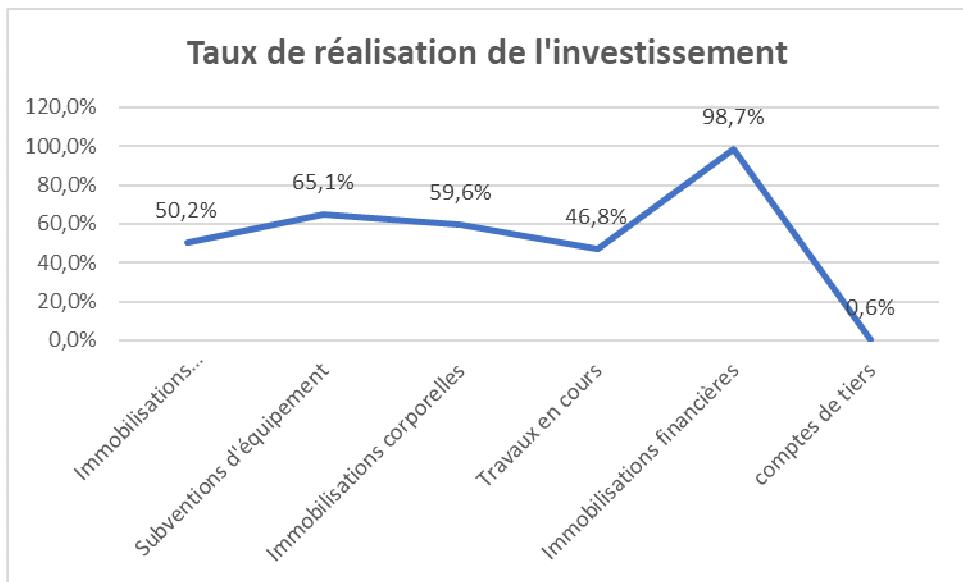
III. L'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Emprunts	6 209 514	6 665 547	7 273 880	608 333	9%
Dotations et fonds divers (FCTVA)	114 670	63 600	0	-63 600	-100%
Subventions d'équipement versées	745 440	1 456 254	1 817 741	361 487	25%
Immobilisations incorporelles	1 535 940	1 824 193	1 297 047	-527 146	-29%
Immobilisations corporelles	4 088 931	6 312 366	2 608 703	-3 703 663	-59%
Travaux en cours	13 260 318	21 026 751	13 404 942	-7 621 809	-36%
Immobilisations financières	39 379	46 655	270 267	223 611	479%
Opérations pour compte de tiers	0	142 641	1 438	-141 204	-99%
Dépenses d'investissement	25 994 193	37 538 008	26 674 017	-10 863 991	-29%

Les dépenses d'investissement hors emprunt s'élèvent à 19,40 M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (BP + DM + reports) hors emprunt s'élève à 49,8 %.



Les principales opérations d'investissement concernent la réhabilitation du théâtre Max Jacob, les travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics, l'aménagement des quais de l'Odet par la démolition du pont Max Jacob, la rénovation énergétique de l'école de Kervilien, les travaux de végétalisation et de sécurisation des écoles et la fin des travaux de rénovation de la cité sportive de Penvillers.

Le tableau ci-dessous liste les investissements des principaux investissements (> 100 K€) par politique publique :

Politique publique	Opération	Mandaté
Action économique	44028 REALISATION HALLES GOURMANDES	196 866
	18005 CREATION GRAND MARCHE	189 446
Action économique		386 311
Aménagement des territoires et habitat	15006 PROGRAMMES ECLAIRAGE PUBLIC, ILLUMINATIONS	940 397
	54001 AMENAGEMENT ESPACES VERTS PARCS JARDINS	472 610
	11706 AMENAGEMENT BOULEVARD DE FRANCE PNRU	300 948
	85005 ENFOISSEMENT RESEAUX EDF PTT	192 043
Aménagement des territoires et habitat		1 905 998
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	22014010 RENOVATION DU THEATRE MAX JACOB	2 607 748
	44032 CITE SPORTIVE PENVILLERS	753 668
	17001 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	233 298
	77001 MATERIEL ET OUTILLAGE SPORTS	125 965
	64006 TRAVAUX BATMENTS COMMUNAUX	100 795
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		3 821 474
Enseignement, formation professionnelle et apprent	64006 TRAVAUX BATIMENTS DES ECOLES	1 026 284
	44039 SCHEMA DIRECTEUR ECOLES	553 470
	44030 VEGETALISATION COURS ECOLES	145 898
Enseignement, formation professionnelle et apprent		1 725 652
Services généraux	74004 ACQ. DE VEHICULES ET CPLT AMENAGEMENT	1 164 332
	64006 TRAVAUX BATMENTS COMMUNAUX	364 703
	71002 MATERIEL INFORMATIQUE	285 735
	34004 LOCAUX ADMINISTRATIFS PROVIDENCE	216 156
	64023 TRAVAUX DIVERS DANS CIMETIERES	114 777
Services généraux		2 145 703
Transports	15021 AMENAGEMENT VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	1 105 923
	65001 TRAVAUX RENFORCEMENT CHAUSSEES	1 078 646
	25001 TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART	892 533
	90508 SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	787 150
	45020 AMENAGEMENT QUAIS DE L'ODET	683 071
	25003 SECURISATION ABORDS DES ECOLES	360 415
	75004 ETUDES ET SONDAGES VOIRIE	181 137
	85039 CARREFOUR BROSOLETTE/LIBERATION	159 975
	45022 AMENAGEMENT TROTTOIRS	120 651
Transports		5 369 500

La répartition par politique publique est la suivante :

Dépenses d'investissement par politique publique	2022	2023	2024
Administration générale	4 634 843	2 868 573	2 401 742
Culture, jeunesse et sport	2 913 050	8 045 817	4 875 696
Commerce	405 308	511 316	433 299
Aménagement et cadre de vie	4 166 526	7 155 308	2 049 495
Patrimoine	5 759 543	7 388 044	6 925 804
Education/Enfance	1 880 610	4 057 502	1 980 565
Santé/Social	121 427	82 784	25 820
Reversement Commune et Etat	0	0	0
Non ventilable	415 804	1 205 097	1 011 872
Total	20 297 110	31 314 441	19 704 292

2- Le financement des dépenses d'investissement

Budget général	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Subventions reçues	1 385 654	1 391 594	4 101 281	2 709 637	195%
Amendes de police	321 802	361 288	409 354	48 556	13%
Fonds et dotations (FCTVA)	2 327 644	2 192 421	3 107 949	945 526	42%
Taxe d'aménagement	317 297	1 197 236	721 596	-475 535	-40%
Emprunts	6 300 000	14 006 375	8 000 000	-6 006 375	-43%
Excédent de fonctionnement capitalisé	11 393 231	11 856 022	10 734 381	-1 123 641	-9%
Immobilisations financières	36 105	42 785	37 564	-5 221	-12%
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Autres	79 448	188 825	40 166	-148 659	-79%
Recettes d'investissement	22 061 180	31 239 547	27 152 891	-4 086 656	-13%

Les recettes d'investissement connaissent une baisse de 13 % en raison d'un recours à l'emprunt moins important que sur l'exercice précédent (8 M€ sur l'exercice 2024) conformément à la prospective financière.

Les subventions reçues, en hausse et s'élevant à 4,10 M€, témoignent de l'ampleur du programme d'investissement de la collectivité. Les principaux financements concernent le schéma directeur des écoles (1,33 M€) ainsi que les aménagements de voirie (1,32 M€), notamment ceux du boulevard de France, du carrefour Brossolette / Libération et de la rue de la Fontaine, la rénovation du théâtre Max Jacob (270 K€) ou encore la piste de Penvillers (200 K€).

La taxe d'aménagement connaît une forte baisse (- 475 K€) liée essentiellement à la baisse de la demande de permis de construire. L'incertitude économique et les taux d'intérêt fluctuants ont contribué à une prudence accrue dans le secteur de la construction.

La ville de Quimper bénéficie du **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée** (FCTVA), récupérant ainsi une partie de la TVA payée sur ses dépenses d'investissement réalisées en n-1. Des investissements significatifs pour un total de 19 M€, qui ont engendré une augmentation de 42% du fonds de compensation de la TVA pour l'année 2024.

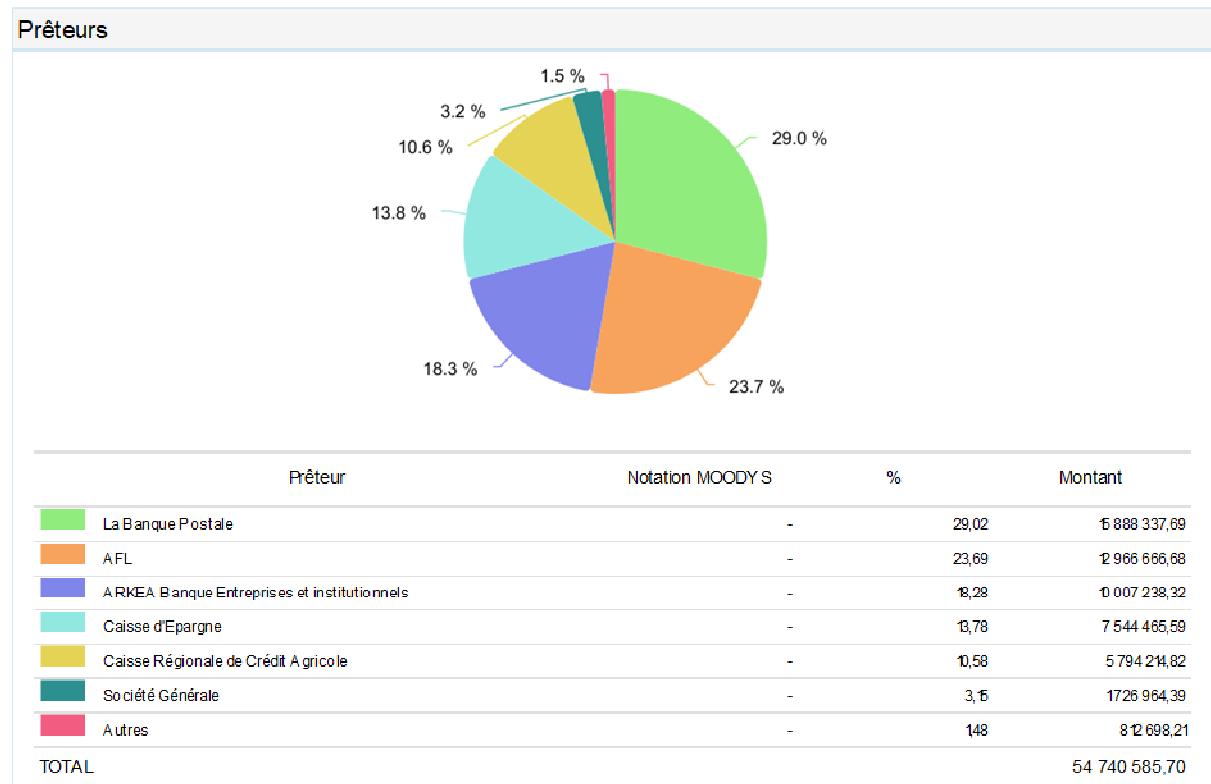
Cette hausse est attribuable aux nombreux travaux entrepris par la collectivité, notamment en matière de rénovation énergétique et d'étanchéité dans certaines écoles, ainsi qu'aux grands projets de voirie, incluant l'aménagement du boulevard de France, de la rue La Fontaine, et la réhabilitation du théâtre Max Jacob.

Le montant des cessions est relativement stable avec des ventes WebEnchères qui s'élèvent à 159 K€.

IV. L'endettement

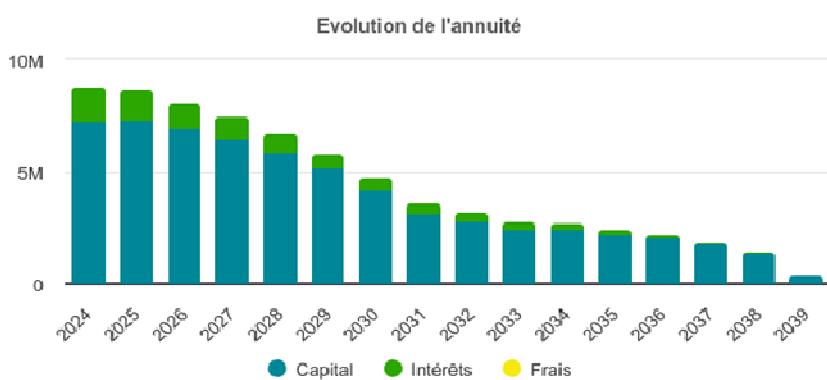
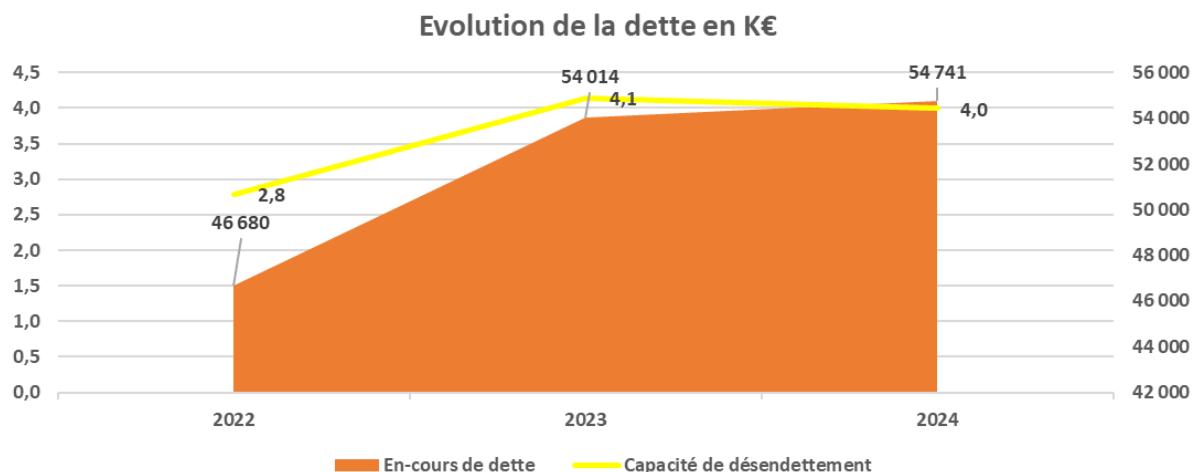
Données pour graphiques	2022	2023	2024
Epargne de gestion	17 593	14 144	15 315
Charges financières	818	1 115	1 602
Epargne brute	16 775	13 029	13 713
Remboursement de la dette	6 210	6 666	7 274
Epargne nette	10 566	6 363	6 439
Capacité de désendettement	2,8	4,1	4,0
En-cours de dette	46 680	54 014	54 741

L'en-cours de la dette au 31 décembre 2024 atteint 54,74 M€ Cet encours est majoritairement à taux fixe (91 %) et se répartit entre 9 prêteurs.



La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'année théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

En 2024, la capacité de désendettement de la ville se maintient à 4 années grâce à l'amélioration de l'épargne brute malgré une dette en hausse, conséquence d'un recours à l'emprunt de 14 M€ en 2023 et de 8 M€ en 2024 indispensable à la poursuite du programme d'investissement.



LES BUDGETS ANNEXES

I. Le budget des zones d'habitat

Aucune vente de terrains n'a été réalisée sur 2024 dans le cadre du budget zones d'habitat. Cependant, la ville de Quimper a acheté un ensemble immobilier situé rue de la Tour d'Auvergne auprès de l'Établissement Public Foncier.

Cette acquisition vise à permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier de la gare. La vente à l'OPAC devrait se réaliser courant 2025.

Cette opération est éligible au fonds friches et doit bénéficier d'une subvention maximum de 400 K€.

Zones d'habitat	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Recettes commerciales	212 080	37 040	0	-37 040	-100%
Fiscalité	0	0	0	0	0
Subventions	10 000	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	3 101	3 101	3 101
Total recettes fonctionnement	222 080	37 040	3 101	-33 939	-92%
Charges générales	76 801	291 771	774 212	482 441	165%
Personnel	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement	76 801	291 771	774 212	482 441	165%
Epargne brute	145 279	-254 731	-771 111	-516 380	203%
Remboursement capital dette	0	0	0	0	0
Epargne nette	145 279	-254 731	-771 111	-516 380	203%
Subventions	0	0	0	0	0
Autre recettes	0	0	0	0	0
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	0
Fonds de concours	0	0	0	0	0
Autres investissements	0	0	0	0	0
Total dépenses investissement	0	0	0	0	0
Solde investissement	145 279	-254 731	-771 111	-516 380	203%
Recours à l'emprunt	0	0	0	0	0
Déficit N-1 investissement	-1 686 654	-1 541 375	0	1 541 375	-100%
Excédent N-1 investissement	0	0	0	0	0
Affectation résultat au 1068	0	0	0	0	0
Solde N investissement	-1 541 375	-1 796 106	-771 111	1 024 994	-57%
Déficit N-1 fonctionnement	0	0	0	0	0
Excédent N-1 fonctionnement	0	0	0	0	0
Fonds de roulement	-1 541 375	-1 796 106	-771 111	1 024 994	-57%
Solde des restes à réaliser			201 749	201 749	
Solde net après RAR	-1 541 375	-1 796 106	-972 861	823 245	-46%

II. Le budget des parkings en ouvrage

Parkings en ouvrage	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Recettes commerciales	781 471	905 650	918 328	12 678	1%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	
Autres recettes	0	45 022	6 426	-38 595	-86%
Total recettes fonctionnement	781 471	950 671	924 754	-25 917	-3%
Charges générales	509 402	578 255	637 826	59 571	10%
Personnel	0	0	0	0	
Charges financières	0	0	0	0	
Autres dépenses	2 047	3 851	293	-3 558	-92%
Total dépenses fonctionnement	511 449	582 106	638 119	56 013	10%
Epargne brute	270 023	368 566	286 635	-81 930	-22%
Remboursement capital dette	0	0	0	0	
Epargne nette	270 023	368 566	286 635	-81 930	-22%
Subventions	0	0	157 312	157 312	
Autre recettes	0	0	0	0	
Total recettes d'investissement	0	0	157 312	157 312	
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	124 735	94 091	39 418	-54 674	-58%
Total dépenses investissement	124 735	94 091	39 418	-54 674	-58%
Solde investissement	145 287	274 475	404 529	130 055	47%
Recours à l'emprunt	0	0	0	0	
Déficit N-1 investissement	-807 904	-448 819	-285 479	163 340	-36%
Excédent N-1 investissement	0	0	0	0	
Affectation résultat au 1068	343 817	130 019	59 301	-70 719	-54%
Solde N investissement	-318 800	-44 325	178 351	222 676	-502%
Déficit N-1 fonctionnement	0	0	0	0	
Excédent N-1 fonctionnement	0	0	181 853	181 853	
Fonds de roulement	-318 800	-44 325	360 204	404 529	-913%
Solde des restes à réaliser	-128 036	-128 036		128 036	-100%
Solde net après RAR	-190 764	83 710	360 204	276 494	330%

Les recettes de fonctionnement connaissent une légère hausse de 1 %.

De même, les dépenses de fonctionnement augmentent en raison de la hausse des coûts des contrats de maintenance.

III. Le budget des locations et camping

Ce budget comporte principalement le camping et le théâtre de Cornouaille. Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 37 % principalement en raison de la régularisation sur l'exercice 2023 de recettes du camping municipal antérieures à 2021.

Les investissements réalisés concernent le théâtre de Cornouaille avec des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la banque d'accueil.

Le camping bénéficie également de rénovation notamment des bornes de prises électriques.

Locations et camping	2022	2023	2024	2024/2023 €	2024/2023 %
Recettes commerciales	99 219	98 299	61 707	-36 592	-37%
Fiscalité	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Autres recettes	456 249	460 439	463 543	3 104	1%
Total recettes fonctionnement	555 468	558 738	525 249	-33 489	-6%
Charges générales	238 038	191 664	194 655	2 991	2%
Personnel	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	16	21	5	31%
Total dépenses fonctionnement	238 038	191 680	194 676	2 996	2%
Epargne brute	317 429	367 058	330 573	-36 485	-10%
Remboursement capital dette	0	0	0	0	0
Epargne nette	317 429	367 058	330 573	-36 485	-10%
Subventions	30 100	0	55 000	55 000	55 000
Autre recettes	0	0	0	0	0
Total recettes d'investissement	30 100	0	55 000	55 000	55 000
Fonds de concours	0	0	0	0	0
Autres investissements	387 695	347 890	264 738	-83 152	-24%
Total dépenses investissement	387 695	347 890	264 738	-83 152	-24%
Solde investissement	-40 166	19 168	120 836	101 667	530%
Recours à l'emprunt	0	0	0	0	0
Déficit N-1 investissement	0	0	0	0	0
Excédent N-1 investissement	748 021	541 268	659 351	118 083	22%
Affectation résultat au 1068	0	0	0	0	0
Solde N investissement	707 856	560 436	780 186	219 750	39%
Déficit N-1 fonctionnement	0	0	0	0	0
Excédent N-1 fonctionnement	611 911	778 499	679 584	-98 915	-13%
Fonds de roulement	1 319 767	1 338 935	1 459 770	120 836	9%
Solde des restes à réaliser	113 232	113 232		-113 232	-100%
Solde net après RAR	1 206 535	1 225 703	1 459 770	234 067	19%

Après que madame la maire de Quimper, Isabelle ASSIH, ait quitté la salle, il est procédé au vote du compte administratif, sous la présidence de monsieur Gilbert GRAMOULLÉ, premier adjoint à la maire : après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 9 voix contre et 35 voix pour), le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2024 de la commune de Quimper.

Débats relatifs au rapport n°15 :

Mme Assih : « *Je me déporte, c'est Gilbert Gramouillé qui va organiser les échanges sur le compte administratif.* »

M. Gramouillé : « *Merci, Madame la Maire.* »

Mme Lévy-Gérard : « *Je trouvais amusant d'entendre que le fait qu'il y ait assez peu d'années de désendettement était un signe de bonne gestion, alors que nous avons entendu durant l'année dernière et l'année précédente que lorsqu'il n'y avait que quatre années de désendettement, cela signifiait que l'on n'avait pas investi et que l'on ne faisait donc pas bouger la Ville.* »

Je ne vais évidemment pas critiquer ce chiffre, puisque je pense effectivement que lorsque l'on n'endette pas trop la Ville, c'est plutôt bon signe pour la gestion de l'argent du contribuable. Pour autant, ce compte administratif, comme vous l'avez dit, est la formalisation de ce qui a été fait durant l'année écoulée, mais là aussi, c'est la formalisation de ce qui n'a pas été fait, puisque moins de 50 % de l'investissement prévu a été réalisé. Nous le savons, les Halles ont notamment été reportées. C'est bien de dire que cela traduit ce que l'on fait, mais aussi ce que l'on n'a pas fait.

Je voudrais également rappeler le contexte positif de recettes, vous l'avez bien détaillé et bien indiqué. En revanche, les frais de fonctionnement augmentent à 16 % alors que nous avons notamment bénéficié de la baisse du prix de l'énergie, qui n'est tout de même pas négligeable, de près de 1,4 million d'euros, et de la baisse de la contribution de la compensation.

Je pense donc qu'il faut faire apparaître ces chiffres, en tout cas les mettre en avant, et s'interroger ou avoir un point de vigilance extrêmement important sur le budget actuel, sur l'année 2025, puisque vous avez probablement l'ambition de réaliser ce que vous n'avez pas fait cette année avec d'autres projets. Je pense qu'au niveau des comptes et des économies, la maîtrise des budgets des projets sera essentielle pour ne pas aboutir à des endettements dramatiques. Je vous remercie. »

M. Ghachem : « *Je ne vais pas revenir sur ce qui vient d'être dit, mais la présentation d'un compte administratif a deux intérêts. Le premier est de voir les évolutions avec des chiffres concrétisés sur plusieurs années ; le second est de voir la différence par rapport aux annonces lors du budget primitif. Je rejoins, l'endettement est maîtrisé dans ce compte, les dépenses de fonctionnement semblent maîtrisées également, mais il faut rappeler que c'est surtout dû à la baisse du coût de l'énergie, qui n'est pas de notre fait. C'est aussi cela qui permet de stabiliser. Des actions sont effectivement faites pour maîtriser le fonctionnement, mais la principale raison permettant d'avoir des dépenses de fonctionnement qui restent dans des proportions raisonnables, c'est vraiment la baisse de l'énergie. S'il n'y avait pas eu cette baisse, nous serions sur une explosion du budget de fonctionnement.* »

Par rapport à ce qui a été dit lors du budget primitif, où Gilbert Gramouillé officiait en tant que Maire, je note quelques petites différences sur les recettes, mais qui ne sont pas flagrantes. Comme je le répète depuis le début, on nous présente toujours des dotations de l'Etat à l'équilibre ou en baisse, et au compte administratif, on voit toujours que c'est un peu

plus élevé. Nous avons presque un million de différence dans les grilles de dotation. Même si je comprends que ce soit difficile dans un budget primitif, c'est récurrent sur ces points.

Le gros, c'est l'investissement. Nous en avons longuement parlé lors du budget primitif, l'ensemble des intervenants n'arrêtaient pas de dire que c'était historique, que nous investissions à hauteur de 33 millions, alors que l'année précédente, nous avions déjà fait un pic à 32 millions. Nous avions également appelé à la vigilance sur le fait de ne pas faire de budgets d'annonces qui ne se concrétisent pas par la suite. Nous l'avons connu dans le passé : à chaque budget primitif, on annonce des volumes d'investissement monumentaux pour dire que l'on agit, mais dans la réalité, c'est plus difficile. Il est vrai que 19 millions pour 33 millions, cela fait tout de même un écart, mais il y a des explications.

Je voulais également revenir sur un point, puisque Madame la Maire m'a interpellé en ce sens. En ce qui concerne le budget primitif et les études, je rappelle que le rapport de la Cour des Comptes porte sur les collectivités en général en s'appuyant sur quelques collectivités, donc cela concerne l'ensemble des collectivités, y compris la Bretagne, même si celle-ci n'est pas rentrée dans l'étude. Je n'ai jamais dit que les études n'étaient pas nécessaires, mais lorsque l'on est à 4,5 %, voire 5 % d'études quand la moyenne des collectivités est à 1 %...

Je ne pense pas que toutes les autres collectivités soient complètement démunies, complètement « à l'ouest », mais je trouvais intéressant de le pointer. Je n'ai pas dit que ces 4,5 % n'étaient pas nécessaires, j'ai dit qu'il fallait avoir une vigilance et une vraie évaluation de ces études. Je vous remercie. »

M. Gramouillé : « *Comme il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, Jacques Le Roux va pouvoir répondre. »*

M. Le Roux : « *Tout d'abord, je suis heureux que vous preniez acte que l'endettement est maîtrisé, parce que j'avais l'impression que c'était un sujet important.*

Je pense que Claire Lévy-Gérard et moi n'avons pas lu tout à fait la même chose sur les augmentations de frais de fonctionnement. Nous sommes à 0,49 % d'augmentation de frais de fonctionnement, ce qui n'est quasiment rien, alors que nous savons que l'inflation existe. Nous avons des contrats indexés. Comme je l'ai dit, les assurances augmentent, nous avons dû prendre en compte de nombreuses augmentations qui nous sont imposées. Malgré tout, et aussi grâce aux baisses de l'énergie, nous avons pu absorber ces augmentations.

Au final, nous sommes à 0,49 % d'augmentation, ce qui n'est quasiment rien, sachant que lorsque nous parlons de maîtrise des dépenses, le message qui passe auprès des services quand nous sommes dans nos lettres de cadrage, année après année, est le suivant : 0 % d'augmentation année après année.

Forcément, quand il y avait un peu de marge, celle-ci a été rognée entre le budget et le compte administratif. Nous avons donc des taux d'exécution de plus en plus élevés. Cela signifie que nos comptes sont aussi de plus en plus sincères par rapport au budget, ce qui est intéressant, mais cela signifie également que nous avons de moins en moins de marge pour notre fonctionnement et notre résultat de fonctionnement.

S'agissant des retards, j'ai dit ce que nous n'avions pas fait sur les investissements. Je ne l'ai pas caché, je les ai cités. Nous savons tous qu'il y a des aléas de chantier, des aléas

juridiques, des aléas administratifs. Nous savons que par rapport à des projets que nous avons, cela prend toujours un peu plus de temps que ce que nous souhaiterions. Cela a été le cas cette année, mais nous constatons que nous faisons ce que nous avons dit. En effet, tous les projets que j'ai cités, notamment les Halles – nous ne le voyons pas encore, donc nous pouvons éventuellement le mettre de côté, mais cela va arriver – ou la rénovation du musée, avec les dégâts sur le plafond de la salle, qui a démarré, puisque l'eau a finalement réussi à passer à travers le toit.

Nous avons encore les quais de l'Odet : on peut parfois se plaindre des difficultés de circulation, mais cela signifie que les choses se font. Le skate-park ne se voit pas, mais il est également dans les tuyaux et va démarrer dans un mois. S'agissant du jalonnement dynamique, nous voyons les panneaux et le nombre de places. Lorsque l'on cherche une place pour se garer, on peut effectivement voir que sur Quimper, il est possible de se garer, il y a des places, c'est affiché et on sait où aller les chercher. Nous avons également voté en Conseil municipal pour les tribunes de Penvillers. Ce sont donc des choses qui avancent, nous avançons.

Nous avons bien dit qu'il fallait maîtriser l'endettement. Nous avons une capacité à augmenter cet endettement, mais nous sommes bien dans la maîtrise de notre dette. »

M. Gramouillé : « Je vous remercie pour toutes vos analyses. Dans l'ensemble, elles sont mesurées, il faut le reconnaître. Nous n'allons pas regretter la baisse du coût de l'énergie, heureusement que c'est arrivé. Sur les investissements, c'est classique : une hauteur d'investissement est prévue, et pour un certain nombre de raisons, tous les investissements ne se réalisent pas. C'est traditionnel, mais comme l'a dit Jacques Le Roux : 'On avance, on avance', comme dit la chanson.

Pour résumer, le compte administratif, qui reflète le budget passé, les budgets des années précédentes, est la traduction de budgets ambitieux, sérieux et maîtrisés. C'est l'ensemble des trois qui est important.

Je vous remercie, nous allons passer au vote. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affectation de résultats 2024

Au vu du tableau reprenant l'ensemble des données chiffrées du compte administratif, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement 2024 sur l'exercice 2025 :

Budget principal

Résultat de fonctionnement 2024	9 923 186.25 €
Part affecté en réserves (compte 1068)	9 576 186.25 €
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	347 000.00 €

Budget annexe locations et camping municipal

Résultat de fonctionnement 2024	532 458.29 €
Part affecté en réserves (compte 1068)	0.00 €
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	532 458.29 €

Budget annexe parking en ouvrage

Résultat de fonctionnement 2024	387 174.80 €
Part affecté en réserves (compte 1068)	337 174.80 €
Part affecté en fonctionnement (ligne 002)	50 000 €

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- la reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- la modification de l'autorisation de programme « rénovation théâtre Max Jacob » et de ses crédits de paiement ;
- le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- les écritures nécessaires aux écritures d'ordre.

I/ La reprise des reports et des résultats antérieurs

• Budget principal

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (9 576 186.25€ compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé: 9 143 008.49 € ligne D 001) et de financer les dépenses suivantes :

510.10226.610	ré imputation titres 2024	1 384.00 €
---------------	---------------------------	------------

312.20415331.810	subvention Rennes Métropole /manuscrit rare (délibération 56 du 13/06/2024)	6 000.00 €
845.2315.15021	aménagement rue Du Guesclin	60 000.00 €
518.2031.16502	frais d'études plan guide avenue de la Libération / secteur Hippodrome	40 000.00 €
038.2312.11800	projets participatifs sportifs Parkour et bloc d'escalade	170 000.00 €
038.2312.11800	projets participatifs années 2022 à 2024	100 000.00 €
845.2315.15010	aménagement rond-point avenue de la France Libre TDF féminin	25 000.00 €
847.2152.55004	mobilier urbain pour sécurisation voirie TDF féminin	28 000.00 €

La part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement s'élève à 347 K€ (ligne 002).

L'ajustement des recettes fiscales et dotations détaillé ci-dessous permet le financement des dépenses supplémentaires :

01.73111	impôts directs locaux	-195 950.00 €
01.74111	dotation forfaitaire	+129 331.00 €
01.741123	dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	+107 334.00 €
01.741127	dotation nationale de péréquation	+55 872.00 €
01.74833	compensation des exonérations de TF	+21 900.00 €
total chapitres 73 et 74		118 487.00 €

020.6132.111	location à QBO des locaux 38 rue Stang Bihan pour les associations sportives (régularisation années 2023 à 2025)	92 137.00 €
01.673.300	régularisation facturation frais de personnel ASLH année 2022	11 350.00 €

La part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement s'élève à 362 K€ (ligne 002).

• Budget annexe zones d'habitat

Le déficit d'investissement cumulé (2 567 216.95 €- ligne D001) et le financement de la dépense suivante sont équilibrés par l'emprunt (compte R1641).

6045.16Z38	études Ty Bos 2	40 000.00 €
------------	-----------------	-------------

• Budget annexe locations et camping

La part du résultat d'investissement (+ 927 312.06€) permet le financement des restes à réaliser 2024 d'un montant de 42 931.49€.

La part du résultat de fonctionnement s'élève à 532 458.29 €.

• Budget annexe parkings en ouvrage

La part du résultat d'exploitation affectée en réserves (337 174.80 € compte 1068) permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement cumulé: 26 970.85 € ligne D 001), de financer les restes à réaliser 2024 d'un montant de 210 148.58 € et de diminuer l'emprunt d'équilibre (-100 055.37 compte R1641).

La part du résultat affectée en fonctionnement s'élève à 50 000 € et permet de financer les dépenses suivantes :

6161.111.5144	hausse tarif assurances	2 564.00 €
---------------	-------------------------	------------

II/ La modification de l'autorisation de programme « rénovation de max Jacob »

La situation de l'AP au budget primitif 2025 était la suivante :

Montant de l'AP : 7 104 101 €

CP/crédits budgétaires	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	2025	2026
	153 802,28 €	410 404,29 €	2 607 747,71 €	3 735 500,00 €	196 646,72 €

L'opération doit faire l'objet d'une actualisation de son montant en raison d'imprévus en lien avec la conservation régionale des monuments historiques (103 527 € TTC) et la réalisation de deux meubles d'accueil et du bar (+18 000 €).

Le crédit de paiement 2026 est également diminué au profit du crédit de paiement 2025 pour un montant de 176 646,72 €.

L'augmentation du crédit de paiement 2025 est possible grâce à des redéploiements de crédits en raison du décalage de l'opération de mise en accessibilité des tennis de Creach Gwen pour 298 173,72 € qui sera réinscrite en 2026 pour des travaux du 1^{er} trimestre.

Par conséquent, le montant de l'AP est modifié : 7 225 628 €

L'échéancier est ajusté de la manière suivante :

CP/crédits budgétaires	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	2025	2026
	153 802,28 €	410 404,29 €	2 607 747,71 €	4 033 673,72 €	20 000 €

III/ Les dépenses financées par transferts entre chapitres

- **Sur le budget principal**

511.2315.84001	aire de jeux square Creac'h Al Lan (financée par le budget participatif)	12 066.00€
020.2313.64006	travaux pompes carburants CTM (financés par le crédits autres matériels)	16 000.00€
314.2031.44001	études rénovation énergétique Musée des Beaux-arts (financés par les crédits travaux rénovation énergétique)	80 000.00€
322.2031.44032	études tribune stade de Penvillers (financé par le crédits travaux stade de Penvillers)	270 000.00€
020.21351.74015	solution de gestion climatique des serres (financée par les travaux restructuration des serres)	51 655.00€
424.2312.64045	travaux aménagement jardins citoyens (financés par le matériel aménagement jardins citoyens)	1500.00€
511.2158.54017	panneaux Pano'zinfo et Observa'bébètes (financés par le budget participatif)	12 548.00€
847.2152.55004	arceaux pour vélos (financés par le budget participatif)	5000.00€
513.21621.58004	oeuvre Kemper Glaz (financée par le crédit subventions culturelles)	35 385.00€

- **Sur le budget parkings en ouvrage**

673.300	annulation de titres sur exercices antérieurs (financée par le crédits entretien matériels)	70.00€
---------	--	--------

IV/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissements :

- **Sur le budget principal**

écritures d'ordre / amortissement (chapitres R042 et D040)	224 500.00 €
écritures régularisation avance/marché (chapitres 041)	200 000.00 €€

- **Sur le budget annexe locations et camping**

complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	277 300.00 €
---	--------------

- **Sur le budget annexe parkings**

complément dotations aux amortissements (chapitres 040 et 042)	9788.00 €
écritures d'ordre pour intégration frais d'études et d'insertion (chapitres 041)	20 500.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

L'article 1407 bis du CGI permet aux communes situées hors des zones tendues d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants.

Cette mesure vise à inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif ou à les occuper, afin de lutter contre la vacance prolongée.

Instaurée par Quimper Bretagne Occidentale en 2017 (à l'exception de la commune de Landudal qui l'avait déjà mise en place antérieurement sur son territoire et de la commune de Plomelin qui l'a adoptée en 2024), il apparaît opportun de la placer au niveau communal désormais.

Un mécanisme de compensation sera mis en place au cours de l'exercice 2025 pour neutraliser les effets et ne pas mettre financièrement en difficulté la communauté d'agglomération.

Dans notre commune, un nombre significatif de logements restent vacants depuis plusieurs années, ce qui nuit à la dynamique résidentielle et à l'attractivité du territoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine, conformément aux dispositions légales.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de cinq marchés publics.

Lors de sa séance du 02 juin 2025 la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Maintenance des installations de chauffage, de froid et de traitement d'air des bâtiments communaux ;***

La consultation a pour objet la maintenance des installations de chauffage, de froid et de traitement d'air des bâtiments communaux.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Aucune variante n'était autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande (maintenance corrective) et sera attribué à un seul opérateur économique.

Le montant maximum annuel s'élève à 62 500 euros HT soit un montant total maximum de 250 000 € HT pour les 48 mois.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

L'attributaire est la société HERVE THERMIQUE, sise 36 rue Marcel Paul 29 000 QUIMPER, sur la base d'un forfait annuel de 18 135 € HT, et pour un montant maximum annuel de 62 500 € HT, soit 250 000 € HT en cas de reconduction.

- Équipement des offices de restauration des écoles et ALSH ;

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de matériels pour l'aménagement des offices de restauration des écoles et ALSH de la ville de Quimper. La mission inclut :

- L'établissement des plans pour les projets de réaménagement des offices, ainsi que les prescriptions techniques permettant d'installer les matériels nécessaires au fonctionnement de ces offices ; Les travaux seront proposés par office et corps d'état ;
- La fourniture, la livraison et l'installation de matériels et d'équipements pour les offices de restauration des écoles publiques et les accueils de loisirs de la ville de Quimper. L'acheteur demande une logistique intégrée pour ces prestations.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot en raison de la forte interdépendance technique et fonctionnelle entre les prestations d'acquisition de matériel de cuisine professionnel et la cohérence nécessaire en termes de parc d'équipement sur l'ensemble des équipements.

Des variantes libres étaient autorisées dans la limite de deux par candidat.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant annuel maximum est de 240 000 euros HT.

Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction, si bien que le montant maximum des prestations pour la totalité de la durée de l'accord-cadre (4 ans) est de : 960.000 € H.T

L'attributaire est l'entreprise CAILLAREC, sise 3 rue Etienne Perche 29 000 QUIMPER sur la base d'un montant estimatif de 121 032,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 240 000 € HT, soit 960 000 € HT à cas de reconduction.

- *Prestations de sécurité et de gardiennage pour les activités récurrentes et ponctuelles de la ville de Quimper, de QBO, de la ville de Briec-de-l'Odet et du CCAS de la ville de Quimper ;*

Le marché a pour objet la réalisation de l'ensemble des différentes prestations de sécurité et de gardiennage récurrentes et ponctuelles, pour l'intégralité des services de la ville de Quimper, de Quimper Bretagne Occidentale, de la ville de Briec et du CCAS de la ville de Quimper.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- Quimper Bretagne Occidentale - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex ;
- Ville de Briec - 67 rue du Général de Gaulle – 29510 BRIEC ;
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Quimper - 8 rue Verdelet - BP 61715 - 29107 Quimper cedex.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. Le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, analyser les offres, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

L'accord-cadre est réparti en 4 lots :

Lot	Libellé
1	Prestations de rondes et d'intervention suite au déclenchement d'alarme
2	Prestations de sécurité des équipements spécifiques
3	Gardiennage et sécurité du musée des beaux-arts de la ville de Quimper
4	Prestations de sécurité ponctuelles ou pour manifestations publiques et/ou évènementielles

La répartition des montants des prestations entre les membres du groupement, pour chaque lot, pour la période initiale (un an) de l'accord-cadre est la suivante :

Pour le lot n°01 - Prestations de rondes et d'intervention suite au déclenchement d'alarme

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	85 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	20 000 €
Ville de Briec-de-l'Odet	15 000 €
CCAS de la ville de Quimper	0 €
TOTAL	120 000 €

Pour le lot n°02 - Prestations de sécurité des équipements spécifiques

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	130 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	15 000 €
Ville de Briec-de-l'Odet	5 000 €
CCAS de la ville de Quimper	0 €
TOTAL	150 000 €

Pour le lot n°03 - Gardiennage et sécurité du musée des beaux-arts de la ville de Quimper

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	160 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	0 €
Ville de Briec-de-l'Odet	0 €
CCAS de la ville de Quimper	0 €
TOTAL	160 000 €

Pour le lot n° 04 : Prestations de sécurité ponctuelles ou pour manifestations publiques et/ou évènementielles

Membre du groupement	Maximum annuel HT
Ville de Quimper	93 000 €
Quimper Bretagne Occidentale	20 000 €
Ville de Briec-de-l'Odet	2 000 €
CCAS de la ville de Quimper	5 000 €
TOTAL	120 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction soit un montant total maximum de 2 200 000 € HT.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'était autorisée.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une période initiale de 12 mois reconductible trois fois au 1^{er} septembre de chaque année pour une période de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le montant des prestations pour la période initiale (un an) de l'accord-cadre est défini comme suit :

ot	Libellé	Maximum annuel HT
	Prestations de rondes et d'intervention suite au déclenchement d'alarme	120 000 €
	Prestations de sécurité des équipements spécifiques	150 000 €
	Gardiennage et sécurité du musée des beaux-arts de la ville de Quimper	160 000 €
	Prestations de sécurité ponctuelles ou pour manifestations publiques et/ou évènementielles	120 000 €
TOTAL		550 000 €

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	SECURIT'UEST 4 boulevard de Creac'h Gwen 29 000 QUIMPER	46 511,00 € HT
2	PAK SECURITE 4 boulevard de Creac'h Gwen 29 000 QUIMPER	101 768,00 € HT
3	OPTIONS SECURITE SECURITEAM 5 rue Simone Signoret 56 000 LORIENT	114 698,33 € HT
4	ELITE SECURE GROUP 5 avenue Georges Bataille 60 330 LE PLESSIS BELLEVILLE	47 107,90 € HT

- *Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés - Relance du lot 5 0B24014 ;*

Le marché a pour objet des travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés pour le patrimoine bâti : Menuiserie extérieures PVC - Aluminium - Bois

Il s'agit de la relance du lot n° 5 de la consultation n° 0B24014, déclaré sans suite par arrêté n° 6.24.385 DFCP du 27 décembre 2024.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale ;
- CCAS ;
- CIAS ;
- Ville de Briec ;
- Ville d'Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur est la Ville de Quimper.

Sont concernées les opérations de travaux :

- Dont le montant est inférieur à 250.000 € HT en cas de multi lots ;
- Dont le montant est inférieur à 90 000 € HT en cas de lot unique.

En outre, l'acheteur pourra recourir à un tiers en cas d'incapacité du ou des titulaires du lot considéré à assumer la prestation. Des situations de rupture de stock ou d'indisponibilité des équipes du titulaire dans le cas de travaux devant être réalisés dans un délai contraint (par exemple des travaux à réaliser dans les écoles en période de vacances scolaires), relèveraient de cette dérogation.

La répartition annuelle des commandes est la suivante :

Lot	Montant	VQ	QBO	CCAS	CIAS	BRIEC	ERGUE
5	505 000,00 €	300 000 €	100 000 €	40 000 €	25 000 €	40 000 €	

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'était autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum et est passé en application des articles L2125-1 1° et R2162-7, R2162-8, R2162-10 et R2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à des marchés subséquents.

Cet accord-cadre est attribué à 2 opérateurs économiques au minimum et 3 opérateurs économiques au maximum.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 02/01/2026 pour la première période. À compter du 02/01/2026, l'accord-cadre pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Le terme maximal du contrat est donc fixé au 31/12/2029.

Le montant maximum des travaux pour la période initiale de l'accord-cadre est de 505 000 euros HT soit un total de 2 020 000 euros HT en cas de reconductions.

Les trois attributaires sont les suivants :

- ATLANTIQUE OUVERTURES sur la base d'un estimatif de 112 416 euros HT
Siège social : ZA du Bois de la Noue
1 rue Percier et Fontaine
44 360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
Agence : 10 impasse Ampère
56 450 THEIX NOYALO
 - MIROITERIE DE CORNOUAILLE sur la base d'un estimatif de 133 482,94 euros HT
ZI de kerdroniou
4 rue Paul Marcel
CS 32008
29 018 QUIMPER
 - SARL LAUTRIDOU PIERRE sur la base d'un estimatif de 217 760 euros HT
ZA Penhoat Braz
29 700 PLOMELIN
-
- ***Fourniture, livraison et installation de mobilier scolaire pour les classes des écoles publiques, les installations périscolaires et les accueils de loisirs et de mobilier pour la restauration scolaire.***

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier scolaire des écoles publiques, des installations périscolaires et des accueils de loisirs et de mobilier pour la restauration scolaire de la ville de Quimper.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot	Désignation
1	<u>Mobilier pour l'enseignement, le périscolaire et les accueils de loisirs.</u> Le mobilier pour l'enseignement comprend notamment celui dédié aux classes, aux bibliothèques ou espaces de lecture, aux ateliers éducatifs Il s'agit également du mobilier permettant l'accueil des enfants sur les temps du périscolaire ainsi que celui des accueils de loisirs.

2	Mobilier pour la restauration Il s'agit du mobilier destiné aux restaurants situés dans les écoles publiques ou dans les accueils de loisirs ; hors chaises hautes et chaises en applique
3	Chaises Hautes Chaises destinées aux jeunes enfants de maternelle dans les restaurants scolaires
4	Chaises en applique Chaises destinées aux restaurants scolaires

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Des variantes libres sont autorisées, notamment concernant les dimensions. Les entreprises n'ont pas d'obligation de répondre à l'offre de base.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel par lot passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande d'une part et à la passation de marchés subséquents, d'autre part. Il sera attribué à un opérateur économIQUE ;

Les montants annuels maximum sont les suivants :

ot	Désignation	Maximum annuel HT
	Mobilier pour l'enseignement, le périscolaire et les accueils de loisirs. Le mobilier pour l'enseignement comprend notamment celui dédié aux classes, aux bibliothèques ou espaces de lecture, aux ateliers éducatifs Il s'agit également du mobilier permettant l'accueil des enfants	90 000 €
	Mobilier pour la restauration Il s'agit du mobilier destiné aux restaurants situés dans les écoles publiques ou dans les accueils de loisirs ; hors chaises hautes et chaises en	40 000 €
	Chaises Hautes Chaises destinées aux jeunes enfants de maternelle dans les restaurants scolaires	10 000 €
	Chaises en applique Chaises destinées aux restaurants scolaires	10 000 €
	TOTAL ANNUEL	150 000 €
	TOTAL en cas de reconductions	600 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la date de notification, au 31 décembre 2025. L'accord-cadre est reconduit tacitement à chaque 1er janvier et jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3.

Le lot n° 4 est déclaré infructueux.

Les attributaires sont les suivants :

Lots	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	DPC ZA de Riparfond 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	57 272,23 € HT
2	DPC ZA de Riparfond 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	34 809,65 € HT
3	WESCO Route de Cholet CS80184 79141 CERIZAY CEDEX	3 543,25 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces cinq marchés publics.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution d'un groupement de commande - Maintenance des appareils élévateurs

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes composé de Quimper Bretagne occidentale, de la ville de Quimper, de la ville de Brie, du Centre Communal d'Action Sociale de Quimper (CCAS) et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour la maintenance des appareils élévateurs.

Afin de publier une ou des consultations communes pour la maintenance des appareils élévateurs, il est proposé de créer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L 2113-6 du Code de la commande publique, pour une durée maximale de huit années, intégrant les entités suivantes :

- La ville de Quimper ;
- la ville de Brie ;
- Quimper Bretagne Occidentale ;
- Le CCAS ;
- Le CIAS.

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. Quimper Bretagne Occidentale assure les fonctions de coordonnateur chargé d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels.

La commission d'appel d'offres sera celle de Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale, la ville de Briec, le CCAS et le CIAS pour la maintenance des appareils élévateurs ;
- 2- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant Quimper Bretagne Occidentale comme coordonnateur.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

N° 21

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
DEC.2025.04.100.DC	11/04/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria du 27 juillet au 3 août 2025 pour une exposition
DEC.2025.04.101.DFCP	11/04/2025	Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Finistère - Emprunt de 7 millions d'euros - Programme d'investissement 2024
DEC.2025.04.102.RC	11/04/2025	Mise à disposition d'une salle 17 Rue du Léon au profit de l'association TOURNESOL
DEC.2025.04.103.RC	11/04/2025	Camps d'été 2025 - TI MENEZ ARE et REVES DE MER - 10 209,31 € HT
DEC.2025.04.104.DPEL	11/04/2025	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0B20112 (lot n° 2) - Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire fourgonnette 2 à 3 places en motorisation électrique - ASCORIA - 31 223,76 € TTC (bonus écologiques de 2 520 € déduits)
DEC.2025.04.105.DC	18/04/2025	Mise à disposition de locaux du Conservatoire Musique Théâtre à la Compagnie Elektrobus le 30 avril 2025
DEC.2025.04.106.DC	18/04/2025	Mise à disposition d'un local de stockage au profit de l'association Tournoi Interscolaire

DEC.2025.04.107 RC	18/04/2025	Mise à disposition d'un box à la maison des associations sise 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h au profit de l'association Az Création
DEC.2025.04.108.DFCP	24/04/2025	Réfection des étanchéités de toitures terrasses du groupe scolaire Louis Hémon (Diwan) – ETANDEX – 320 251,00 € HT
DEC.2025.04.109.DFCP	24/04/2025	Blanchissage et entretien des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle – ATELIERS FOUESNANTAIS – 160 000,00 € HT maximum
DEC.2025.04.110.DFCP	24/04/2025	Travaux d'aménagement de l'éclairage public de la voie verte Quimper / Pluguffan – GARCZYNSKI TRAPLOIR CORNOUAILLE – 348 491,30 € HT
DEC.2025.04.111.DFCP	24/04/2025	Mise à disposition d'un emplacement au sein du complexe sportif de Pennvillers - 17 rue de Stang Bihan à Quimper - à la société FREE Mobile
DEC.2025.04.112.DFCP	24/04/2025	Vente de biens de la collectivité sur le site internet Webenchères
DEC.2025.04.113.DPEL	24/04/2025	Convention d'utilisation temporaire d'un parking privé - Presbytère St Corentin - 1 place Toul All Laër - 29000 Quimper
DEC.2025.04.114.DEEJ	24/04/2025	Conventions d'occupations de locaux scolaires sur l'année 2024-2025
N° DEC.2025.05.115.DFCP	06/05/2025	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des commerces et logements et d'actions de communication sur la commune de Quimper – OSGAPI – 160 000 € HT maximum
N° DEC.2025.05.116.DFCP	06/05/2025	Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des bornes escamotables et la sécurisation du centre-ville de Quimper – OCEANIS Ingénierie – 150 000 € HT maximum
N° DEC.2025.05.117.RC	06/05/2025	Mise à disposition d'une salle à l'espace Jean Antoine Chaptal au profit de l'association Hip Hop New School sur les périodes scolaires 2025
N° DEC.2025.05.118.DGS	06/05/2025	Equipement de vidéoprotection PEM et Théâtre Max Jacob - Demande de subvention DSIL
N° DEC.2025.05.119.DSUH	06/05/2025	Mise à disposition de terrains - Secteur Park Olier
N° DEC.2025.05.120.DEEJ	06/05/2025	Végétalisation des cours d'école - Sollicitation d'une subvention
N° DEC.2025.05.121.DSUH	06/05/2025	Mise à disposition de terrains - Secteur de Kervoalic
N° DEC.2025.05.122.DSUH	06/05/2025	Mise à disposition de terrains - Secteur Bourdonnel
N° DEC.2025.05.123.DSUH	06/05/2025	Mise à disposition de terrains - Secteur Kervoalic
N° DEC.2025.05.124.DSUH	06/05/2025	Mise à disposition de terrains - Secteur Kerrequel
N° DEC.2025.05.125.DSUH	06/05/2025	Mise à disposition de terrains - Secteur Park Olier
N° DEC.2025.05.126.DFCP	06/05/2025	Régie d'avances - Musée des Beaux-Arts Décision constitutive Abroge et remplace la décision n° 286.22.07 DFCP du 6 juillet 2022

N° DEC.2025.05.127.RC	06/05/2025	Occupation du domaine public pour une activité commerciale type guinguette - Société Le Spot Breton
N° DEC.2025.05.128.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n°G01 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.129.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G09 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.130.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n°G02 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.131.DPEL	06/05/2025	Accord-cadre de contrôles périodiques obligatoires pour les voitures, poids lourds, engins et matériels de la Ville de Quimper – Lot 3 « Contrôle technique obligatoire des matériels TP et agricoles » et Lot 4 « Contrôle des engins et appareils de levage » – SOCOTEC EQUIPEMENT SAS – 19 500 € HT maximum.
N° DEC.2025.05.132.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G11 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.134.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G03 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.135.DPEL	06/05/2025	Accord-cadre - Achat d'outillage horticole et d'élagage destinés à la direction des paysages, de la végétalisation et de la biodiversité de la ville de Quimper - Lot 1 : Matériel horticole : outillage et fournitures - Lot 2 : Matériel de protection - Lot 3 : Matériel d'élagage - GUILLEBERT - 89 850 € HT
N° DEC.2025.05.136.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G04 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.137.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G05 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.138.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G13 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.139.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G06 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.140.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G08 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.141.DFCP	06/05/2025	Convention de mise à disposition du garage n° G44 sis 11 rue de la providence à Quimper
N° DEC.2025.05.142.RC	06/05/2025	Mise à disposition des box n°3 et n°8 à la maison Pierre Waldeck Rousseau au profit de l'association Hip Hop New School
N° DEC.2025.05.143.DGS	06/05/2025	Agence Nationale du Sport - Demande de subvention pour la Campagne 2025 - Parkour et bloc extérieur d'escalade
N° DEC.2025.05.144.DC	06/05/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria du 18 au 31 août 2025 pour une exposition
N° DEC.2025.05.145.RC	06/05/2025	Mise à disposition d'un local sis 8 B rue des Douves au profit de l'association Hip Hop New School

N° DEC.2025.05.146.DC	06/05/2025	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria du 7 avril au 6 mai 2025 les mardis et vendredis pour des cours d'art floral
N° DEC.2025.05.147.SOL	14/05/2025	Mise à disposition de la salle du Terrain Blanc au profit de l'association Sourdine
N° DEC.2025.05.148.SOL	14/05/2025	Convention de mise à disposition de l'exposition « La Force des Invisibles » par l'association Chemins de Faire
N° DEC.2025.05.149.DC	14/05/2025	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ville d'art et d'histoire
N° DEC.2025.05.150.RC	19/05/2025	Réparation et remise en état des instruments à cordes du conservatoire de la ville de Quimper (relance) - Arts et Musiques - 16 000 € HT
N° DEC.2025.05.151.ACVTE	19/05/2025	Fourniture et livraison d'une pergola (jardin de la retraite) – SINALLAGMA – 10 460,00 € HT
N° DEC.2025.05.152.ACVTE	20/05/2025	Installation d'un système de traitement d'air dans les salles du conseil et de la commission n°1 – PROTHERMIC – 59 200 € HT ²
N° DEC.2025.05.153.ACVTE	20/05/2025	Campagne de stérilisation des œufs de goélands sur la Ville de Quimper - EGEF - 89 000€ HT maximum.
N° DEC.2025.05.154.DC	20/05/2025	Mise à disposition du Jardin de l'Evêché l'Ephémère les 17 et 24 mai 2025
N° DEC.2025.05.155.DFCP	20/05/2025	Réalisation de contrôles extérieurs dans le cadre du projet relatif au réaménagement des quais de l'Odet - SOCOTEC - 15 800 € HT

Le conseil municipal en prend acte.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Recueil des caractéristiques sociales de la population de la ville de Quimper, de
l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS et du CIAS
Renouvellement du groupement de commande**

L'observatoire social et urbain est un outil d'analyse du territoire utilisé pour accompagner le pilotage des politiques publiques du territoire. Depuis 2001, les différentes entités du groupement de commande qui constituent l'observatoire disposent des données de l'observatoire pour définir ou affiner différentes politiques publiques. Un groupement de commande a été créé pour mutualiser les besoins d'études des différents partenaires. Le groupement arrivant à échéance, il est proposé de le relancer.

Le contrat de ville de la ville de Quimper a créé en 2001 un observatoire social et urbain. L'objectif des partenaires était de disposer et de partager des éléments de connaissance et d'évolution du territoire de nature à outiller la conduite des politiques publiques dans leur phase de diagnostic, de mise en œuvre ou d'évaluation.

Cet outil a été utilisé dès lors pour répondre à des besoins ponctuels ou réguliers de la ville de Quimper, de l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS de la ville de Quimper ou du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale :

- il permet de répondre aux exigences réglementaires, comme c'est le cas avec l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS et du CIAS, obligation fixée par décret du 21 juin 2016 qui exige de réaliser un ABS dans l'année civile suivant le renouvellement des conseils municipaux ;
- il permet d'élaborer des diagnostics territoriaux dans le cadre du renouvellement des projets sociaux des centres sociaux ;

- il permet d'outiller la mise en œuvre et l'évaluation de différentes politiques publiques, comme la politique jeunesse 16-30 ans, l'évolution de la population scolaire, le suivi du contrat de ville du quartier de Kermoysan, etc.

Le renforcement de la mutualisation des moyens en termes d'analyse et d'observation du territoire entre les quatre entités concernées est, au regard du contexte actuel, d'autant plus nécessaire et judicieux.

Afin de permettre cette mutualisation et de travailler avec des prestataires communs, il s'avère nécessaire de créer un groupement de commande en application de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive d'une durée de 8 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité définira les modalités de fonctionnement du groupement de commande.

La commune de Quimper assurera les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, la commune de Quimper sera chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics ainsi que d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engagera à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe, et s'assurera de la bonne exécution du ou des marchés publics.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commande avec la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de la ville de Quimper pour la réalisation de prestations de recueil des caractéristiques sociales de la population en lien avec l'observatoire social et urbain ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mandat spécial - Participation à la conférence EFUS

Il est proposé de donner mandat spécial à M. Broudeur pour représenter la ville à la prochaine rencontre du Forum européen pour la sécurité urbaine.

Le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus, selon le sigle anglais) est un réseau européen de collectivités territoriales dédié à la réflexion, à la coopération et au soutien des élus et de leurs équipes en matière de sécurité urbaine.

Créé en 1987, il rassemble près de 250 villes et régions de 17 pays. La ville de Quimper est membre de ce réseau depuis 2018.

Reconnu pour son expertise par les institutions nationales et européennes, l'Efus est un réseau représentatif de la diversité des territoires qui favorise les échanges d'expériences entre les collectivités sur les questions de sécurité.

L'Efus organise une conférence « Construire des villes plus sûres et inclusives : coopération, formation et innovation » qui se tiendra les 17 et 18 juin 2025 à Gdańsk (Pologne), dans le cadre de son Assemblée générale.

Afin de représenter la ville de Quimper au Forum et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- de donner mandat spécial à monsieur Philippe Broudeur, 13ème adjoint à la maire, chargé de la tranquillité publique, des anciens combattants et des politiques mémorielles, pour participer au Forum les 17 et 18 juin à Gdańsk (Pologne) ;

2- de prendre en charge les frais de transport ;

3- de rembourser les frais de séjour aux frais réels sur présentation de justificatifs.

Débats relatifs au rapport n°23 :

M. Broudeur : « Pour préciser ce mandat spécial, comme vous le savez, la ville de Quimper fait partie du Forum français de Sécurité urbaine, mais au-delà, elle fait partie du Forum français justement parce qu'elle fait partie du Forum européen de Sécurité urbaine.

J'étais absent au dernier Conseil municipal, puisque nous étions réunis à Toulouse en assemblée générale, mais j'ai pu annoncer à cette occasion que la ville de Quimper a été élue Vice-Présidente de ce Forum français. C'est aussi à ce titre que je me rendrai en Pologne, à Gdańsk, pour représenter le Président Pierre Hurmic, le Maire de Bordeaux, qui est actuellement la Ville-Présidente du Forum français de Sécurité urbaine.

Je veux également vous dire l'importance qu'il y a à pouvoir travailler dans ce genre de forum transpartisan, dans lequel nous abordons les questions de sécurité, qui sont souvent lourdes de sens et profondes, sous un prisme bien plus général que quimpéro-quimpérois, qui portent sur toutes les villes de toutes strates. Gdańsk, il sera notamment question de narcotrafic.

Je vous remercie de m'accorder ce mandat spécial, je l'espère. »

Mme Assih : « Merci pour ces précisions. »

Mme Postic : « J'ai une question. Y a-t-il plusieurs villes Vice-Présidentes ou Quimper a-t-elle seule ce privilège ? »

M. Broudeur : « Il y a huit villes Vice-Présidentes en tout, notamment Lille. »

Mme Assih : « Félicitations d'avoir porté la candidature de la ville de Quimper, parce que c'est aussi la reconnaissance d'un engagement des politiques portées en direction de la sécurité, mais également un collectif intéressant. Je pense qu'il serait pertinent de nous en faire un retour. »

M. Broudeur : « Bien sûr, il y aura un retour. Le Forum participe par exemple aux réunions sur les Beauvaux de la Police municipale. Le Président et les services, puisqu'il y a huit salariés au sein du FFSU (Forum Français pour la Sécurité Urbaine), ont notamment rencontré François-Noël Buffet, le nouveau ministre délégué à la Sécurité du quotidien. Ce sont des travaux et des propositions. Un livre blanc est actualisé régulièrement et soumis aux différents gouvernements qui se succèdent. »

Mme Assih : « Parfait. Nous pourrons peut-être faire un retour lors d'un rapport du Conseil municipal, ce serait intéressant de partager les points saillants de cette rencontre. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Temps de travail : adoption du règlement général du temps de travail

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement général de temps de travail.

Vu le livre VI du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1250 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1026 du 8 septembre 2014, modifiant le décret n°2004-678 du 8 juillet 2004 fixant le taux de cotisation prévue à l'article L.11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 avril 2025.

Intervenant dans la suite de l'adoption et la mise en œuvre des 1 607 heures (délibération du 9 décembre 2021), à effet du 1^{er} janvier 2022, le présent règlement général de temps de travail a pour objet de déterminer les règles applicables à la gestion du temps de travail, des congés, et des autorisations d'absences. Il poursuit deux objectifs principaux :

- se conformer à la réglementation en vigueur sur le temps de travail ;
- garantir l'équité de traitement entre les agents et les services en matière de temps de travail.

Le règlement est conforme à la réglementation en vigueur au moment de son adoption.

Les règles qui le composent seront revues en fonction des évolutions législatives et réglementaires applicables à la Fonction Publique Territoriale dans les domaines concernés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le règlement général de temps de travail qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Débats relatifs au rapport n°24 :

M. Créquer : « *Concernant le règlement général du temps de travail, comme l'a évoqué Jacques Le Roux, c'est un travail de longue haleine avec un dialogue social soutenu qui a permis d'aboutir à ce document. Je remercie donc les services de la Direction des Relations humaines pour tout le travail accompli.*

Ce règlement a le mérite de clarifier beaucoup de règles qui n'étaient pas écrites et pouvaient engendrer des différences d'interprétation ou de mise en application entre les directions. Je pense qu'en termes d'efficience, cela nous permettra d'améliorer les modes de fonctionnement et d'actualiser des changements dans notre société, notamment les autorisations spéciales d'absence qui devaient évoluer, parce que les modalités de vie sociale ont également évolué entre temps. Cela apportera aussi de vrais avantages sociaux pour les agents de la ville de Quimper et de QBO très bientôt, je l'espère. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Grille tarifaire des droits d'inscription au Conservatoire de musique théâtre au 1er septembre 2025

Dans le prolongement de l'actualisation de son offre pédagogique, le Conservatoire Musique et Théâtre de la ville de Quimper envisage une révision de sa grille tarifaire, afin de l'ajuster aux nouvelles orientations pédagogiques, tout en tenant compte des enjeux d'accessibilité pour l'ensemble des publics.

Il est proposé :

- **La création d'un tarif étudiant applicable aux élèves inscrits dans un parcours études.** Actuellement, ce tarif est uniquement accessible aux étudiants ne relevant pas de ce parcours. Il est proposé d'en élargir le bénéfice aux élèves du parcours études, afin de renforcer l'ouverture du conservatoire et de garantir l'égalité d'accès à la pratique artistique pour tous les publics.
- **La création d'un tarif spécifique pour l'atelier « Danse du Sensible » :** Un tarif de 30 € sera proposé pour cet atelier, conformément à la politique inclusive du projet d'établissement. Destiné au tout public et avec un accueil adapté aux personnes en situation de handicap, cet atelier vise à favoriser l'inclusion dans les pratiques artistiques.
- **L'exonération des frais d'inscription pour les ateliers inclusifs et solidaires destinés aux groupes des établissements publics partenaires :** Conformément à la politique inclusive du projet d'établissement, cette mesure favorise le développement de partenariats locaux et renforce le rôle du conservatoire en tant qu'acteur de cohésion territoriale.
- **La création d'un tarif « cycle culture musiques traditionnelles » :** un tarif de 66 € sera proposé aux usagers souhaitant approfondir un même thème à travers deux ateliers complémentaires au choix, parmi les suivants : "Chant

dans la danse" et "Écoute et visionnage", ou "Commentaire et transcription en musique bretonne" et "Musiques du monde".

I - Tarifs avec application de quotient familial (CAF)

Tarif 1	Parcours études musique ou théâtre (y compris parcours adapté) Parcours personnalisé Cycle d'orientation professionnelle (COP)**
Tarif 2	Parcours d'éveilParcours découverte initiation (y compris parcours découverte adapté) Parcours études musiques traditionnelles si inscrit dans un bagad finistérien affilié Sonerion* Supplément 2ème instrument Supplément double cursus Etudiants*
Tarif 3	Parcours études musique allégé* (complété par un établissement classé - CRR, CRD, CRI et CRC - ou un établissement conventionné)
Tarif 4	Location d'un instrument de musique

* Sous réserve de présentation du justificatif au moment de l'inscription ou de la réinscription.

** Le tarif "Quimper" s'applique quelle soit la commune de résidence.

Tranche	1									0	11
Quotient familial (CAF)	410 €	10 à 492 €	93 à 575 €	76 à 673 €	74 à 760 €	61 à 877 €	78 à 1061 €	062 à 1411 €	412 à 1704 €	705 à 2561 €	> 2562 €

Tarif 1											
Quimper	0 €	00 €	20 €	44 €	65 €	85 €	12 €	54 €	39 €	8	428 €
Hors Quimper	0 €	50 €	80 €	16 €	47 €	78 €	18 €	82 €	09 €	7	642 €

Tarif 2											
Quimper	2 €	3 €	3 €	6 €	7 €	8 €	11 €	34 €	78 €	00 €	225 €
Hors Quimper	8 €	0 €	6 €	9 €	15 €	32 €	70 €	04 €	71 €	05 €	342 €

Tarif 3											
Quimper	4 €	3 €	7 €	05 €	19 €	35 €	54 €	84 €	46 €	77 €	310 €
Hors Quimper	3 €	05 €	26 €	51 €	73 €	95 €	23 €	67 €	56 €	01 €	449 €

Tarif 4				
Forfaitaire	40 €	84 €	129 €	176 €

II - Tarifs sans application de quotient familial (CAF)

Tarif 5	Hors parcours études : une ou plusieurs pratiques collectives ou complémentaires, formation musicale seule**
---------	--

Tarif 6	Stage, atelier, Masterclass
---------	-----------------------------

Tarif 7	Parcours CHAM au collège Max Jacob, y compris pour la location d'un instrument ; Pratiques collectives pour les adhérents de l'association "Polarités", les élèves de l'école de batterie Agostini, les élèves du Conservatoire de Fouesnant-les Glénan et de l'école de musique et danse de Douarnenez * ; Ateliers inclusifs et solidaires à destination des établissements publics partenaires ; Personnels du conservatoire en formation continue validée par la DRH* ; Mises à disposition des locaux du conservatoire aux associations de QBO pour des répétitions.
---------	---

* Sous réserve de présentation du justificatif au moment de l'inscription ou de la réinscription.

** Pour un élève cumulant plusieurs cours collectifs, le tarif ne s'applique qu'une seule fois.

Tarif 5				
Quimper	85 €			
Hors Quimper	125 €			
Etudiants*	30 €			
Danse du sensible	30 €			

Tarif 6					
Forfaitaire	1 séance	2 séances	3 séances	4 séances	5 séances et +
	21 €	40 €	51 €	58 €	66 €
Cycle culture musiques traditionnelles	Chant dans la danse & Ecoute et visionnage ou Commentaire et transcription & Musiques du monde				
	66 €				

Tarif 7	
	Exonération des frais d'inscription

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du conservatoire ainsi que les dispositions administratives qui s'y attachent, telles que décrites ci-dessus.

Débats relatifs au rapport de la commission « ville des savoirs et temps libres »

Mme Vignon : « *C'est joli, parce que la boucle est bouclée : vous avez commencé ce Conseil municipal avec des propos liminaires concernant l'éducation et nous finissons par cette commission qui regroupe à la fois l'éducation, le sport et la culture.* »

Je ne serai pas longue, parce que pour une fois, nous allons peut-être finir à une heure correcte et avec une qualité de débats qui est tout de même assez remarquable.

Avant de commencer, je voulais dire que vous avez effectivement posé dans les propos liminaires l'importance de l'éducation. C'est formidable, cela nous engage d'une certaine façon, mais d'un autre côté, je rappelle que la communauté éducative ne porte pas seule aujourd'hui la responsabilité, d'une certaine façon, de nos enfants. Je reprendrai ici le proverbe africain qui dit qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant.

Au travers du PEG (Projet Éducatif Global) et des grands axes que nous avons gardés, nous sommes dans cette logique de faire en sorte d'offrir la possibilité aux enfants - ceux dont nous avons la charge aujourd'hui - le plus possible d'être curieux, de rêver, de s'informer et de devenir des citoyens à part entière.

Je vous ai quittés tout à l'heure car j'étais au rendu des travaux du périscolaire dans le cadre de la Semaine de l'Info. Nous avons eu mardi soir une soirée assez remarquable sur la liberté de la presse, que vous pourrez regarder en replay si cela vous intéresse. En termes d'enjeux de démocratie, les enfants du périscolaire rendaient aujourd'hui les travaux qu'ils ont faits pendant une année autour de la presse. Je suis tout d'abord très impressionnée par leur intelligence, mais aussi par la qualité du travail qu'ils ont fait. Cela m'a aussi un peu rassurée, avant de revenir dans cette salle, sur l'avenir et les potentiels qui peuvent exister.

Je pense que nous sommes collectivement responsables, mais au bon sens du terme, de ce que nous pourrons faire ou de la manière dont nous pourrons les accompagner. Je le dis parce que le rapport 32 concerne le PEL (Projet Éducatif Local) et j'espère vraiment que vous l'avez lu ou que vous avez jeté un coup d'œil à la qualité des projets proposés. En tout cas, il couvre aujourd'hui toutes les problématiques que nous rencontrons à l'école. Je pense aux questions de racisme, à la place des écrans, mais pas uniquement. Si vous regardez, de nombreuses problématiques émergent. Je trouve que c'est un joli reflet de l'état de la réflexion actuelle dans le monde éducatif et des réponses que nous pouvons y apporter, pas forcément de façon onéreuse. Il y a vraiment quelque chose autour de la coconstruction, d'une intelligence collective, qui me rassure au regard des événements tragiques que vous avez évoqués, Madame la Maire, en début de Conseil municipal.

Cette commission prend pour moi une couleur un peu particulière aujourd'hui, parce que je pense que les piliers qui la fondent, à savoir le sport, la culture et l'éducation, sont aujourd'hui des enjeux de société loin d'être anecdotiques. Nous terminons donc par cela. J'ai presque envie de vous dire que le meilleur est toujours pour la fin. Nous pouvons presque dire, peut-être, que le plus important est pour la fin, car les enjeux sont importants. Peut-être réussirons-nous à donner une autre dynamique à notre jeunesse, laquelle, au regard de ce que nous voyons, en a sacrément besoin. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Actualisation du règlement intérieur et financier du Conservatoire musique théâtre de Quimper

Approuvé en 2023, le règlement intérieur et financier du Conservatoire nécessite une mise à jour pour tenir compte des évolutions en cours. Cette révision vise également à renforcer le cadre normatif, tout en permettant une mise en œuvre plus souple et réactive, au plus près des attentes des usagers et des réalités pédagogiques.

Le règlement actuellement en vigueur, approuvé par le conseil municipal le 7 décembre 2023, nécessite une mise à jour afin d'intégrer les évolutions en cours, notamment celles liées à la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Cette révision vise également à renforcer le cadre normatif, tout en permettant une mise en œuvre plus souple et réactive, au plus près des attentes des usagers et des réalités pédagogiques.

Les principales modifications sont détaillées ci-dessous :

Chapitre 3 : Inscription et Réinscription

Les critères d'admission ont été revus pour permettre une hiérarchisation plus fine des profils, avec une attention particulière portée aux CHAM et aux parcours personnalisés. Les évolutions majeures incluent :

- l'intégration pleine et entière des élèves en CHAM au sein du conservatoire et la pérennisation de leur parcours ;
- l'adaptation aux évolutions du parcours découverte ;
- une plus grande souplesse pour mieux répondre aux erreurs d'orientation, éviter les abandons et favoriser l'adaptabilité pédagogique.

Chapitre 4 : Scolarité

L’article relatif aux congés a été mis à jour pour inclure une prise en compte financière en cas de congé prolongé.

Chapitre 8 : Conditions de remboursement

Cet article a été revu pour introduire de nouvelles situations ouvrant droit à un remboursement proratisé, telles que le congé ou la perte d’emploi.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’approuver le règlement intérieur et financier du Conservatoire.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention entre la ville de Quimper, l'association SPREV et la paroisse Saint-Corentin relative aux visites guidées dans l'église de Locmaria, la cathédrale Saint-Corentin et la chapelle Ti Mamm Doué

Il est proposé d'établir une convention entre l'association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie (SPREV), la ville de Quimper et la paroisse Quimper-Saint-Corentin relative à la mise en place de visites guidées dans l'église Notre-Dame de Locmaria, la cathédrale Saint-Corentin et la chapelle de Ty Mamm Doué.

L'association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie (SPREV) propose depuis plusieurs années en juillet et août, des visites de la cathédrale Saint-Corentin et de l'église Notre-Dame de Locmaria, menées par des bénévoles. Depuis l'été 2023, un guide de la SPREV est également présent une partie de la semaine dans la chapelle de Ty Mamm Doué. À ce titre, l'association est soutenue par la ville de Quimper à hauteur de 2 000 € par an.

En 2022, la convention pluriannuelle, visant à formaliser le partenariat, a été renouvelée pour trois ans entre la SPREV, la paroisse Quimper-Saint-Corentin et la Ville de Quimper, celle-ci étant chargée d'assurer la cohérence et la qualité de la médiation sur son territoire dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

La présente convention propose le renouvellement de la convention et définit les modalités du partenariat pour la période juillet-août pour les années 2025, 2026 et 2027. Elle fixe notamment le périmètre d'intervention de l'association et de la Ville (par l'intermédiaire du service Ville d'art et d'histoire) en matière de médiation, pour ces trois édifices emblématiques de Quimper. La convention précise également les engagements de chacun des partenaires en terme de formation des guides et de conditions d'ouverture des lieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention avec la SPREV et la paroisse Quimper-Saint-Corentin pour les années 2025, 2026 et 2027.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Animations liées aux festivités de fin d'année 2025 - Autorisation de signature des marchés

Dans le cadre de l'évènement « Passeurs de Lumières », la ville de Quimper propose chaque année des animations pour les fêtes de fin d'année. L'offre proposée par Quimper se caractérise par sa diversité, sa durée et l'implication de nombreux services et acteurs locaux. Le calendrier des conseils municipaux, couplé à la nécessité d'assurer une programmation qualitative et le respect des dispositions du code de la commande publique, implique d'acter le lancement des consultations liées à cet évènement ainsi que les modalités de signature des marchés associés.

Depuis sa création, Passeurs de Lumières a permis, chaque année, à plus de 130 000 personnes environ, de participer aux animations proposées par la ville et les associations quimpéroises. Outre le traditionnel village de Noël place Terre-au-Duc, le programme propose notamment des spectacles et diverses animations culturelles et sportives.

Pour 2025, le programme des festivités est repensé. Il verra la reconduite de certains de ces temps forts appréciés des quimpéroises et quimpérois. Dans ce cadre seront notamment proposées :

- La mise en place d'un parcours lumineux, en complément des illuminations et coordonné avec les autres aménagements de noël, propice à la découverte et la valorisation des rues et places piétonnes quimpéroises. Le budget maximum pour la réalisation de ce parcours est de 160 000 € TTC ;
- La location et l'exploitation d'une piste de roller pour un montant maximum de 160 000 € TTC ;

Pour la mise en place de ces prestations, il est proposé de lancer des consultations spécifiques.

Ces consultations contribuant à la mise en place d'animations et festivités de fin d'année, elles doivent être considérées comme représentant une seule et même opération au regard du code de la commande publique. Leurs montants doivent donc être concaténés afin de déterminer le seuil de la procédure applicable. Il convient également de considérer les marchés à bons de commande liés à la fourniture d'illuminations déjà existant passé avec les sociétés SAS LEBLANC ILLUMINATIONS et CITEOS dans la détermination de ce seuil.

Aussi, au vu de ces éléments et des montants indiqués, ces marchés relèvent de la procédure d'appel d'offre ouvert. Leur attribution est donc du ressort de la compétence de la Commission d'Appel d'Offre de la ville de Quimper.

Au regard de ces éléments et en lien avec le calendrier des conseils municipaux, le délai de notification des marchés sans autorisation de signature donnée a priori ne permettrait pas la mise en place des prestations en temps et en heure.

Aussi, à titre exceptionnel et en dérogation aux délégations en cours, il convient d'autoriser madame la maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des marchés et actes associés.

Après avoir délibéré (9 abstentions, 36 suffrages exprimés dont 36 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser le lancement des consultations liées aux Festivités Passeurs de Lumière ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les marchés et actes associés après validation de la Commission d'Appel d'Offres, sans nouveau passage au conseil municipal.

Débats relatifs au rapport n°28 :

M. Ghachem : « *C'est juste un souci de compréhension, parce que sur la rédaction, je comprends que c'est un budget de 320 000 euros (160 000 et 160 000 euros), c'est-à-dire que ce n'est pas 160 000 euros en totalité pour le parcours lumineux et la piste de roller.* »

Par ailleurs, quand il est question de la « mise en place d'un parcours lumineux en complément des illuminations », ce budget comprend-il les illuminations ou pas ?

C'est pour comprendre un peu le contexte. C'est peut-être moi, mais la rédaction m'a mis un doute. Je sais aussi que plusieurs se sont également questionnés. »

Mme Lévy-Gérard : « *J'avais également un point sur le montant global. En page 2, il est question du seuil, mais je ne sais pas s'il inclut la piste de roller avec les illuminations. Quel est le montant global, maximum ou pas, des illuminations, avec le parcours, la piste de roller ? »*

M. Menguy : « *Je partage les questions de mes collègues. Si j'essaye de comprendre cette délibération, je comprends qu'il y a 160 000 euros pour un complément d'illuminations, 160 000 euros pour la piste de roller et un marché déjà existant attribué aux sociétés Leblanc et Citeos pour l'illumination classique. Je voudrais savoir à combien s'élève ce marché, savoir si le marché avec les sociétés Leblanc et Citeos est un marché annuel, mais il me semble que c'était le cas dans le passé. C'était un appel à projets, mais c'est désormais un marché pluriannuel qui est passé. »*

M. Kalonn : « *Les illuminations sont un marché passé sur trois ans afin de faire baisser les budgets. Nous avons voté cela l'année dernière, nous en sommes à la troisième année. Je précise que lorsque je parle d'illuminations, il s'agit des décorations, des frises sur les passerelles ou ce genre de choses.*

Ici, il s'agit simplement de passer de nouveaux marchés qui reviennent tous les ans : la piste de roller d'un côté et un parcours lumineux de l'autre, qui viendra compenser. L'idée est de déambuler dans les rues de Quimper pour faire une itinérance, pour que les gens se promènent avec éventuellement des mises en lumière de bâtiments, à hauteur de 160 000 euros.

Il faut savoir qu'à Noël, nous sommes exactement sur le même budget que l'année dernière, soit aux alentours de 715 000 euros, qui est un peu dissocié entre les illuminations, les spectacles, la piste de roller, le parcours et le village de Noël.

Puisque des marchés reviennent tous les ans, notamment la piste de roller et ce parcours, nous devons signer un marché, d'où la proposition d'autorisation de signature de ce rapport. »

Mme Assih : « *Cela vous convient-il ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, les trois mêmes personnes souhaitent reprendre la parole. Je vous en prie. »*

M. Ghachem : « *Je comprends qu'il s'agit du marché complémentaire aux illuminations, ce qui signifie que nous restons sur le même budget que l'an dernier, sans le spectacle sur la*

cathédrale, lequel est remplacé à la même hauteur de budget par un nouveau concept de parcours lumineux, qui coûte aussi cher. »

Mme Assih : « *C'est exactement cela, sachant que pour le parcours lumineux – je me permets, Bernard – nous attendons d'avoir les propositions pour voir comment il sera mis en valeur également. Toutefois, ce ne sera pas le mapping que l'on connaît depuis quelques années. »*

M. Ghachem : « *Ces deux actions sont-elles encore concentrées sur le centre-ville ou le parcours lumineux sera-t-il étendu à l'ensemble des quartiers de Quimper, cela afin d'associer également les quartiers hors centre-ville ? »*

M. Kalonn : « *Le périmètre va aller de la gare, globalement, à Locmaria, et nous allons renforcer les illuminations. Il est effectivement proposé de les renforcer dans les quartiers. L'année dernière, nous avions fait un gros spectacle. Nous faisions un spectacle par quartier, mais qui ne drainait pas forcément des foules extraordinaires. Nous préférions donc transférer ce budget, parce qu'il y a une forte demande d'illuminations supplémentaires dans les quartiers. »*

Mme Assih : « *Il y aura tout de même des spectacles. »*

M. Kalonn : « *Bien sûr, les spectacles vont continuer, mais nous allons répartir autrement pour renforcer les illuminations. »*

Mme Assih : « *Je crois qu'un spectacle est supprimé. »*

M. Kalonn : « *Oui, un. »*

Mme Assih : « *Claire et Guillaume, avez-vous eu les réponses à vos questions ? »*

M. Menguy : « *J'entends, mais je reste tout de même réservé sur le fait que le marché sur trois ans permettrait de réaliser des économies. Il faut faire un rapport entre le marché passé sur trois ans et la réalité des illuminations qui sont posées. L'avantage d'un marché annuel, même s'il génère annuellement du travail, puisqu'il faut que les services sollicitent les entreprises, qu'il y ait des analyses des offres, c'est que lorsque cela n'a pas plu une année, on peut le remplacer l'année suivante. Dans le domaine, je crois donc quand même un peu à la mise en concurrence. »*

Mme Assih : « *Je comprends, mais je crois qu'il n'y en a qu'un qui répond, c'est cela ? »*

M. Kalonn : « *Cela fait trois ou quatre ans, depuis que je suis là, que c'est toujours le même qui répond. Dans les appels d'offres, un seul répond. »*

Mme Assih : « *Je pense que la problématique est surtout sur ce point. »*

M. Le Roux : « *Pardon, j'ai un problème de micro.*

En tant que Président de la Commission d'Appel d'offres, je précise que nous sommes toujours attentifs à ce qu'il y ait le maximum de concurrence. Néanmoins, nous avons ici une

difficulté sur ce marché : il faut savoir que l'installation des illuminations demande beaucoup de personnel, donc il faut avoir une taille suffisante pour soumissionner.

Le fait d'avoir une visibilité sur trois ans permet aussi à des entreprises de faire des propositions de tarifs inférieurs. C'est assez classique : quand on sait qu'on en a pour trois ans, on peut faire une proposition plus intéressante. C'était l'objectif. »

Mme Assih : « *On entend.*

Cela n'a rien à voir, mais Jacques, sache que tu as un problème de micro à cause de l'eau, parce que de l'eau est tombée sur certains micros.

Il y a des plaques en moins au plafond, mais vous ne le voyez pas trop d'où vous êtes. Comment l'eau est-elle arrivée jusque-là ? Je crois que c'est par le musée. »

M. Kalonn : « *En ce qui concerne les inondations, la pluie est tombée sur les bâches qui recouvrent le musée pour ne pas que l'amiante – puisqu'un désamiantage a été fait – ne s'envole dans l'atmosphère. La pluie qui est tombée ce matin a percé les bâches et 600 litres d'eau se sont déversés dans le musée. Il y a des espèces de sas entre les salles qui ont des rainures, donc c'est également tombé en direct ici ce matin depuis le musée, ainsi que dans certains bureaux. »*

Mme Dorval : « *C'est un incident de chantier par rapport aux travaux du musée. Une déclaration a été faite et c'est l'assurance de l'entreprise qui va intervenir. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Office Public de la Langue Bretonne : Subvention 2025
Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2025**

L’Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) accompagne la Ville afin de renforcer la lisibilité du breton dans l'espace public et mettre en œuvre la charte Ya d’ar Brezhoneg.

Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) a skoazell an Ti-Kêr evit kreñvaat plas ar brezhoneg er vuhez foran ha kas da benn ar garta Ya d’ar Brezhoneg.

L’Office de la Langue Bretonne accompagne la Ville depuis des années dans sa prise en compte croissante du bilinguisme et en l’accompagnant dans la réalisation des actions qu’elle a choisies de mener afin d’atteindre le niveau 3 de la chartre Ya d’Ar Brezhoneg.

Depuis le début du mandat, citons d’ores et déjà un certain nombre de réalisations : création d’une commission extra-municipale langue bretonne ; ouverture d’un 3^{ème} site bilingue avec aménagement des locaux ; renforcement de la communication en breton (flyers, affiches, vidéo...) ; livret de famille bilingue ; pose de plaques de rues bilingues dans le centre-ville, à Kerfeunteun et bientôt à Penhars et Ergué-Armel ; accroissement des montants d’acquisition pour les livres en langue bretonne ; site internet des médiathèques refondu avec une mise en valeur dès la première page des ressources en langue bretonne ; des livres de Noël en breton distribués aux enfants scolarisés en filière bilingue, etc. Ces actions viennent illustrer l’engagement fort de la ville en faveur de la promotion et du développement de la langue bretonne dans l’espace public.

Ainsi, l’Office Public de la Langue Bretonne répond à de nombreuses sollicitations des services dans le cadre de l’application de la charte. Il est notamment très sollicité par le service Communication, les services Urbanisme pour la dénomination des rues, Voirie et Bâtiments pour la réalisation de panneaux de signalisation, de plaques de rues et de signalétique diverse, ce qui témoigne du développement important de la communication

bilingue au niveau institutionnel. Il est un partenaire majeur dans la poursuite de la promotion de l'offre d'enseignement bilingue. L'expertise scientifique de l'OPLB dans le domaine de la linguistique et de la terminologie est déterminante dans la réalisation de l'ensemble de nos supports.

En 2025, pour poursuivre cette politique, il est proposé d'autoriser madame la maire à attribuer une subvention d'un montant en légère augmentation par rapport à 2024 (5 000 €) eu égard à l'ensemble de ces activités, soit 5 300 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 5 300 € à l'Office Public de la Langue Bretonne.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Association T'es Cap - Attribution d'une subvention

L'association T'es Cap intervient dans le champ du soutien scolaire depuis 2007 et développe des actions en faveur des enfants et jeunes du CP à la Terminale. En 2025, 46 enfants et jeunes quimpérois sont accompagnés par l'association. La ville de Quimper, dans le cadre du travail partenarial entamé, souhaite le versement d'une subvention de 2 300 euros, soit 50 euros par enfant ou jeune quimpérois.

L'association T'es Cap a pour objectif d'accompagner des enfants et des jeunes dans la réalisation de son travail scolaire.

L'association dépêche ainsi des bénévoles au domicile des familles qui en ont exprimé le besoin.

La ville souhaite verser à l'association une subvention de 50 euros par enfant ou jeune quimpérois accompagné.

Sachant que 46 enfants et jeunes sont accompagnés par l'association en 2024/2025, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 300 euros à l'association T'es Cap pour l'année 2025 (imputation budgétaire 213.6574.720).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 2 300 euros à l'association T'es Cap pour l'année 2025.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affaires scolaires - Subventions diverses

Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant de 20 600 € pour le secteur scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer plusieurs subventions pour un montant de 20 600 € au titre de l'année 2025 :

- **5 340 €** au collège Max Jacob pour l'année scolaire 2024-2025, pour les 4 écoles du REP (il s'agit des écoles Kerjestin, Paul Langevin, Penanguer et l'école maternelle du Bourg de Penhars). Les écoles du REP peuvent utiliser ces crédits pour des activités ou achats complémentaires non pris en charge par la Caisse des Ecoles. Le collège est l'institution nommée par l'Education Nationale pour servir de structure comptable. (imputation budgétaire: 65748 720 213) ;
- **1 255 €** à chaque école privée sous contrat d'association (St Corentin, Ste Thérèse, Ste Bernadette, St Jean-Baptiste, St Joseph, St Julien, Notre Dame de Kéromnès), **2 510 €** à l'école St Raphaël/St Charles (2 sites) et **3 765 €** à l'école Diwan (3 sites), pour le développement d'Internet, soit un total de **15 060 €** pour l'année scolaire 2024-2025. (imputation budgétaire: 65748 720 213) ;
- **200 €** à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire: 65748 720 213).

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale sont des bénévoles partenaires de l'Education Nationale. Nommés par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), ces délégués sont attachés à une ou plusieurs écoles. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et la municipalité. Dans ce cadre, ils assistent aux conseils d'école. Les DDEN

du secteur de Quimper sollicitent une subvention pour l'année 2025 afin de pouvoir assurer leurs missions avec efficacité.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projet Educatif Local (PEL) - Attribution de subventions 2025

Le Projet Éducatif Local (PEL) de la ville de Quimper est une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 16 ans, habitants et/ou scolarisés à Quimper. Il propose aux acteurs de la communauté éducative du territoire un soutien méthodologique et financier pour la mise en œuvre de projets.

Le PEL développe et soutient auprès des enfants et des jeunes de la ville des projets en lien avec les thématiques prioritaires du PEG, sur les temps scolaires, périscolaires, libres et familiaux. Il a pour objet de faire du lien et créer de la cohérence dans les différents temps et espaces éducatifs et sociaux que les enfants et les jeunes côtoient, en favorisant leur implication dans la vie de la Cité. Ces projets peuvent être impulsés par une école, un collège, ou une association quimpéroise.

Pour l'année scolaire 2025, un nouveau calendrier a été proposé pour répondre à la demande des porteurs de projet. Ainsi, le financement octroyé sera connu et versé lors de la rentrée scolaire prochaine. En outre, le PEL est désormais accessible sur Quimper +, pour faciliter l'accès et la méthode aux porteurs de projets, et donner plus de visibilité sur ceux-ci aux membres du comité technique.

Concernant la typologie des projets, ils ont été déposés par 14 associations, 7 écoles publiques, 2 écoles privées, 1 collège public, 1 collège privé, une structure médico-sociale.

Pour les structures impliquées, le soutien financier des projets est apporté sous forme de subventions à l'issue de la délibération en conseil municipal.

Attributaire	Description	Partenaire associé	Montant de la subvention
Association Très Tôt Théâtre	En 2025-2026, Très Tôt Théâtre s'associe à l'ALSH Loisirs Pluriels, l'ALSH Michelet et l'EHPAD Thérèse Rondeau et propose aux enfants et aux personnes âgées de vivre des moments d'émotions et de partage autour d'un parcours artistique et culturel, pour toutes et pour tous.	ALSH Loisirs Pluriels ALSH Michelet EHPAD Thérèse Rondeau	3 110 €
Ecole notre dame	"Mise en corps et mise en voix" de la maternelle au cycle 2 : - permettre de s'exprimer par le corps, sans voix, explorer un autre langage et approfondir ce qui a été appris en 2024/2025 intervention de Nathalie Legourd dans le cadre de l'école dehors en cycle 1 - permettre à la parole d'exprimer ce qui est vécu, ressenti, entendu, écouté. Intervention de Mr Robert Joubin dans le cadre d'une intervention théâtre en cycle 2 pour les deux cycles de classe : - mettre en place des attitudes d'écoute quel que soit le contexte environnemental.	Nathalie Legourd (professeur de danse MPT) Montefusco Sébastien (musicien) Joubin Robert (intervenant théâtre MPT du Moulin Vert)	2 000 €
Collège St Jean Baptiste	Le projet propose de travailler avec la photographe Coline Jourdan, qui travaille sur les problématiques environnementales liées à l'extraction minière. Les élèves seront accompagnés sur le terrain pour réaliser des photographies argentiques, guidés par Anouk Bonjean de l'association Eaux et Rivières, qui leur apportera des connaissances sur la faune, la flore et la qualité de l'eau. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la richesse de leur territoire. Ensuite, ils développeront leurs pellicules avec Jean-Jacques Banide, photographe professionnel, au laboratoire de la MJC de Kerfeunteun, en intégrant des éléments naturels collectés lors de la sortie. Le projet vise à renforcer leur lien au territoire, entre nature et milieu urbain.	Coline Jourdan, photographe Jean-Jacques Banide, photographe Anouk Bonjean, Association Eaux et Rivières	2 500 €
Collège La Tourelle	Le projet s'articulerait autour de l'éducation numérique à destination des élèves et des parents d'élèves. Ce projet se déclinerait sur 3 cycles (1/trimestre), chaque cycle comportant 4 séances durant la pause méridienne et un	MPT Ergué-Armel SYNAPSE Canopé	2 765 €

	temps fort conclusif. Chaque cycle développera une thématique autour de l'éducation au des pistes de travail ont été envisagées (citoyenneté, bienfaits éducatifs du numérique, précautions d'utilisation des réseaux sociaux, l'enjeu comme support éducatif ludique alternatif aux écrans...) et sont à partager plus en détails avec l'ensemble des partenaires du projet ou ceux à solliciter pour leur expertise		
Ecole maternelle du Petit Parc	Le projet propose diverses activités autour de l'eau et du patrimoine local : visites guidées des fontaines et lavoirs de Quimper (avec la Maison du Patrimoine et l'association de Kervir), découverte du cycle de l'eau, de l'assainissement et de la biodiversité (avec Eaux et Rivières et Silvalodet), ateliers d'arts visuels sur le thème de l'eau (animés par Laëtitia Charlot) et contes autour des fontaines et lavandières (Médiathèque d'Ergué Armel). Des temps parents/enfants sont prévus pour installer un récupérateur d'eau, entretenir la fontaine du quartier et participer à des ateliers créatifs. Le projet se conclura par une exposition à l'école en mai-juin 2026, ouverte ensuite au quartier.	Collège La Tourelle / Mme Lavigne-Gilson Association de Kervir / Olivier Le Bec Retraité Conseil Départemental (service eau et assainissement) / Mr Le Gall Eaux et Rivières Plasticienne : Laetitia Charlot	2 000 €
Ecole Victor Hugo	Le projet concerne 3 écoles : école Victor Hugo, école Paul Kergomard et école Emile Zola. - interventions de l'association Echecs et Max (10 séances par classe + 5 sur le temps périscolaire - intégration au dispositif class'échecs - temps de rencontres sur le temps périscolaire - temps de rencontres avec les parents - e-rencontres sur le web - une demi-journée banalisée pour des matchs interclasses - fabrication d'échiquiers	Echecs et Max	1 000 €
Association Favorisation Expression Radiophonique	Le projet propose un atelier radio pour des élèves de 3 ^e , articulé autour de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de l'étude de la Seconde Guerre mondiale à l'échelle locale. Sur 8 séances, les élèves mènent des recherches historiques, rédigent chroniques ou interviews, s'initient aux techniques radiophoniques et enregistrent une émission diffusée sur les ondes. L'atelier	Collège Saint-Yves Le Likès	2 000 €

	développe leurs compétences en expression orale, esprit critique et transmission de la mémoire.		
Les Petits débrouillards Grand Ouest	Les Petits Débrouillards favorisent une pédagogie active, où chacun apprend à faire confiance à son intelligence, à construire sa propre compréhension du monde par l'expérimentation et à débattre avec les autres. Ils privilégient une approche ludique, avec l'utilisation de matériel de la vie quotidienne pour réaliser des expériences scientifiques, reproductibles, tout en s'amusant. Le projet Porteurs d'océans inclut de nombreuses ressources pédagogiques qui permettent de traiter le sujet de la biodiversité marine en classe ou en Centre de loisirs sous la forme d'ateliers : acidification des océans, étude du plancton grâce à l'ADN, déchets sur le littoral et laisse de mer, espèces marines introduites, vie et particularités des algues, produits fabriqués à base d'algues, collecte de données scientifiques...	Station biologique de Roscoff, Station marine de Concarneau, association Esprit nature (pour les formations de nos équipes au protocole Moorev), école Emile Zola, les équipes du projet éducatif global et du service enfance de la ville de Quimper	1 500 €
MJC MPT CS de Kerfeunteun	Le projet accompagne trois groupes : accueil de loisir 3-6, dispositif 13-21 ans et ESAT. Chaque groupe produit une maquette sensible du quartier au cours du projet. Le premier bloc du projet, un regard sur l'histoire, l'urbanisme, et la culture, tout en produisant chez les participant.e.s un récit sensible sur le rapport à leur territoire de vie et d'habitation. Puis une approche plastique encadrée par Camille Girard et Paul Brunnet pour prolonger l'expression personnelle du public quant au quartier, En parallèle, des séances de rencontre, de croisement et d'échange entre les groupes autour de leurs productions renforceront le projet et le nourriront. Enfin l'exposition de ces travaux dans les lieux appropriés du quartier doit fournir un prolongement à ce travail, afin de susciter des réactions et des échanges auprès des personnes qui visiteront ces maquettes.	MJC MPTE KERFEUNTEUN, centre de loisir 6-11 ans Dispositif de la Sauvegarde ADSEA 29 Le TROIS Camille GIRARD et Paul BRUNNET, plasticien·nes locaux diplômés de l'ESAB Public ESAT encore à démarcher : ESAT de l'Odet de l'APF, ESAT Ty Hent Glaz de Kan Ar Mor ou ESAT atelier palette de l'ADGAP	2 000 €

SESSAD Championnet	<p>Dans le cadre de la mise en place des groupes éducatifs, nous avons souhaité proposer aux enfants que nous accompagnons un support visant à les aider dans le développement de leurs capacités relationnelles et à valoriser leurs compétences individuelles. Ces enfants présentent une déficience intellectuelle, parfois accompagnée de troubles psychiques, d'un manque de confiance en soi ou d'un isolement social. En adéquation avec le projet de service du SESSAD, ce travail poursuit plusieurs missions : être en soutien au mieux-être de l'enfant dans son environnement, développer les potentialités de chaque jeune en s'appuyant sur leurs compétences intellectuelles, psychiques et motrices, accompagner le jeune et sa famille vers la reconnaissance, la compréhension et l'acceptation du handicap, participer à un travail de création collective à visée inclusive. L'atelier est animé par Sergio Argiolas, chorégraphe de la Compagnie « Del Gesto », accompagné de deux éducatrices spécialisées. Il a lieu une fois par mois à l'école Pauline Kergomard, grâce au partenariat avec la Mairie de Quimper. La séance comprend un accueil en cercle, un échauffement, un apprentissage collectif et technique (seul ou en binôme), une restitution individuelle et/ou collective, et un retour au calme en cercle sur le ressenti.</p>	Compagnie "DEL GESTO" QUIMPER	500 €
Ecole Yves Le Manchec	<p>Face à l'augmentation de propos racistes, sexistes, discriminants relevés chez plusieurs élèves de maternelle et d'élémentaire (propos racistes entre camarades, stéréotypes sexistes, amalgames religieux), l'équipe pédagogique de l'école a décidé de réagir collectivement. Lors d'un conseil des maîtres, cette problématique a été largement évoquée et a conduit à la recherche de partenaires pour accompagner les élèves dans un travail de sensibilisation et d'éducation au respect et à la diversité. L'objectif est de construire un projet d'action éducatives visant à déconstruire les stéréotypes, promouvoir les valeurs de respect, d'égalité, et lutter contre les discriminations dès le plus jeune âge.</p>	Ligue de l'Enseignement Centre des abeilles	1 500 €

ASSOCIATION BIZ'ARTS	<p>Le projet « L'ARBRE, C'EST...TOI ! » se décline autour d'une démarche de création artistique initiée par la plasticienne Laure Sureau, développé et enrichi par la photographe Véronique Brod. - La première étape de la création va s'attacher à peindre sur un bras un arbre, à faire d'un bras, un arbre. La deuxième étape va consister à photographier les porteurs d'arbres peints. - A l'issue des ateliers, une création d'une "forêt" de porteurs d'arbres sera constituée, sous forme d'exposition, à la GALERIE PERCHEE. La forêt recouvrira les murs de la GALERIE PERCHEE ; un arbre à PALABRES, accueillant une partie des photos réalisées viendra compléter l'agencement.</p>	<p>Ensemble scolaire St JEAN BAPTISTE / mise à disposition de la Galerie Perchée</p> <p>Maison de Quartier du Moulin Vert</p> <p>Centre social des abeilles</p>	1 500 €
SYNAPSES	<p>Sensibilisation aux Enjeux du Numérique et Création d'Outils de Prévention. Formation complète auprès des élèves de seconde du lycée Chaptal, sur les usages du numérique, les risques liés aux écrans et la compréhension des outils qu'ils utilisent au quotidien. Le projet se déroulera en trois grandes étapes : 1. Formation et sensibilisation sur les impacts des écrans sur la santé et la concentration. Les risques liés aux réseaux sociaux. Les stratégies pour un usage raisonnable et bénéfique des outils numériques. L'éducation aux médias et à l'information. 2. Création d'outils de prévention : les élèves participeront à la création de podcasts thématiques, qui serviront de supports de sensibilisation pour d'autres jeunes du Finistère. Ces enregistrements auront lieu au sein du lycée, qui dispose d'une web radio, et seront réalisés avec l'accompagnement des intervenants de Synapses. 3. Diffusion et valorisation des productions Les podcasts seront promus dans le cadre des interventions de l'association à travers la région. Une réflexion sera également menée pour proposer ces contenus à la plateforme académique "Porte-Voix" de l'Académie de Rennes afin d'en élargir l'audience.</p>	<p>Lycée Chaptal</p> <p>Département Finistère (Territoire Numérique Educatif)</p>	3 620 €

Maison Pour Tous de Penhars	<p>Ce projet est axé sur la découverte de l'environnement et du vivant chez les tout petits, Il sera développé autour de plusieurs séances avec la mise en place d'actions conjointes au verger du manoir (site accolé à la structure des petits mousses) sur la question de l'éveil à la nature et la découverte de l'environnement: - 1 séance découverte du verger autour des 5 sens (Mars 2025) - 2 séances autour de la motricité en extérieur impliquant des éléments naturels (Juin - Juillet 2025) - 1 séance autour du ramassage des pommes, et du "goût" au verger (Septembre / octobre) - 1 séance autour de l'observation de insectes au verger (Mai 2025) - 1 atelier parents / enfants sur un atelier cuisine hors les murs au verger (Confection de compote) Septembre-octobre 2025</p>	Crèche des petits mousses	850 €
ECOLE EMILE ZOLA	<p>Le projet couvre les domaines des sciences, des arts et de l'éducation à la citoyenneté. – et parle - de l'eau. Où trouve-t-on de l'eau : étude du milieu marin. Quels usages ? D'où vient l'eau ? étude du cycle de l'eau domestique et du cycle naturel de l'eau – et de l'air. Comment nous respirons ? Comment mettre en évidence la présence l'air (invisible) qui nous entoure ? Comment fonctionnent les instruments à vent ? A quoi sert la station Airbreiz située dans l'enceinte de l'école ? Pourquoi l'air est pollué ? Comment limiter cette pollution ? - Réalisation de 2 stations météo à l'école : mesurer la quantité d'eau dans un pluviomètre, observer le sens de vent ; girouette et manche à air ; tenir un classeur de relevés sur plusieurs années.</p>	MPT Ergué Armel (danse contemporaine) Les petits Débrouillards Eaux et Rivières Bretagne Vivante	800 €
Association CICODES	<p>Le projet « Allo j'écoute ? Ici les droits ! » est un projet pédagogique qui a pour thématique l'accès de tous et toutes aux droits humains et la citoyenneté. Il sera composé de plusieurs ateliers animés par le Cicodes auprès d'enfants de cycle 2 et 3. Plusieurs interventions sont prévues à partir de janvier 2026. A la suite de chacune des interventions, une courte évaluation sera effectuée auprès de la classe (appréciation, apprentissages). Le Cicodes accompagnera l'enseignante dans sa démarche pour poursuivre le travail entre</p>	Ecole primaire Edmond Michelet	1 500 €

	chacune des séances, notamment par la mise à disposition d'une malle "éducation aux droits humains". Pour clôturer le projet, un travail de restitution est prévu sous forme audio.		
École de Kerjestin	<p>Nous constatons que très peu d'élèves de l'école pratiquent une activité extrascolaire. Ils ont peu conscience du schéma corporel et une faible aisance motrice. La mixité sociale et l'égalité des genres ne sont pas suffisamment mises en avant dans le public accueilli à Kerjestin. Nous souhaitons une activité qui permette l'inclusion de tous les élèves dont ceux de l'UEMA (création de la classe en 2022). - Sergio Argiolas est un intervenant présent sur le quartier depuis les années 2000, auprès d'un public varié (écoles, collège, Segpa, atelier parent- enfant, projet de Ville Kermoysan avec la présence du DRE, Sessad, Autisme en Cornouaille, psychiatrie). - Cela permet d'avoir une continuité relationnelle et artistique ainsi qu'une ouverture à la créativité et une valorisation des ateliers (représentations au Terrain Blanc et participation au festival Entrendanse).</p>	<p>Sergio Argiolas, Cie Del Gesto</p>	1 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'enveloppe dédiée au PEL, les subventions pour un montant de 30 145 euros.

Débats relatifs au rapport n°32 :

M. Ghachem : « *Il ne faudrait pas que le rapport le plus important de Laurence Vignon ne fasse pas l'objet d'une intervention. Je voulais donc saluer l'ensemble des initiatives. Pour en avoir suivi quelques-unes, les innovations sont non seulement bien, mais aussi très innovantes. Je trouve qu'elles vont dans le bon sens. Nous avons beaucoup de diversité, que ce soit sur les médias, sur l'inclusion, sur le respect. Je trouve que ce sont de très beaux projets.*

Pour avoir suivi les projets des lycéens au niveau régional, je trouve que nous avons ici une richesse et une qualité assez hautes. Je voulais le signaler et rebondir sur ce qu'avait dit Laurence. »

Mme Assih : « *Et du renouvellement, de la créativité au niveau des projets. »*

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 29 669 €.

* * *

I - Subventions pour manifestations sportives

Compte 326-65748-711-7111

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe 8 504 € :

- 2 000 € au Comité départemental de cyclotourisme (CODEP 29) pour la participation à l'organisation de la Fête du Tour du 25 mai 2025 à Quimper ;
Demandées 2024 = 0 Versées 2024 = 0
Demandées 2025 = 2 000 €
 - 2 500 € au Service Départemental UNSS du Finistère pour la participation à l'organisation d'un championnat de France UNSS football féminine du mardi 03 juin 2025 au vendredi 06 juin 2025 à Creach Gwen à Quimper. ;
Demandées 2024 = 0 Versées 2024 = 0
Demandées 2025 = 2 500 €
 - 500 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation de la 29^{ème} édition du Kemper Vallée le 13 avril 2025 à Quimper ;

Demandées 2024 = 500 €
Demandées 2025 = 500 €

Versées 2024 = 500 €

- 2 000 € à l'association les Grimpeurs de l'Odet pour la participation à l'organisation du Championnat Régional de difficulté pour les catégories U14/U20, séniors et vétérans à la Halle des Sports de Penhars les 29 et 30 mars 2025 ;

Demandées 2023 = 3000 €

Versées 2023 = 2 000 €

Demandées 2024 = 0 €

Demandé 2025 = 3 000 €

- 500 € à l'association Football Club Quimper Penhars pour la participation à l'organisation de deux tournois « Challenge Antoine Ascouet » le 1^{er} mai 2025 au stade Nicolas Kervahut ;

Demandées 2024 = 500 €

Versées 2024 = 500 €

Demandées 2025 = 500 €

- 404 € à l'association UJAP Basket pour la participation à l'organisation du tournoi inter écoles du 31 mai au 1^{er} juin sur Quimper ;

Demandées 2024 = 0

Versées 2024 = 0

Demandées 2025 = 403,20 €

- 600 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du tournoi régional du 20 avril 2025 à la Halle des Sports d'Ergué Armel ;

Demandées 2024 = 0

Versées 2024 = 0

Demandées 2025 = 600 €

Compte 041 6574 115 (compte subventions relations internationales)

- 1 500 € à l'association Club des Cyclos Randonneurs *Quimper* Cornouaille pour l'organisation d'un voyage itinérant à vélo vers Remscheid, ville allemande jumelée à Quimper, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité au mois de septembre 2025.

Demandées 2024 = 0 Versées 2024 = 0

Demandées 2025 = 3 400 €

II - Subventions d'équipement :

Compte 3272-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 1 665 € :

- 1 665 € au Club Canin de l'Odet pour la participation au remplacement d'une palissade pour de l'agility ;

Budget de l'opération : 1 665 €

Autres aides : 0 €

Demande : 1 665 €

III - Subventions de fonctionnement :

Compte 3272-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 19 500 € :

- 13 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet - Quimper, dans le cadre de son fonctionnement annuel pour la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars sur l'année 2025 ;
- 6 000 € à l'association Handisport de Cornouaille Quimper pour le soutien à l'emploi dont les missions sont orientées vers le handicap et notamment les jeunes porteurs de handicap pour la saison 2024-2025.

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES et madame Isabelle ASSIH étant sorties de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'association Les Grimpeurs de l'Odet Quimper Escalade.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif - Saison 2025-2026

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau collectif. L'enveloppe globale allouée s'élève à 502 200 €

Pour permettre à nos clubs sportifs professionnels d'appréhender, avec tranquillité, la pleine mesure des impacts suscités par les résultats récemment obtenus à l'issue de la saison sportive 2024/2025, il proposé au conseil municipal de reconduire les montants de subventions accordées lors de l'exercice sportif précédent.

Dans l'attente de la redéfinition de leurs nouveaux projets sportifs, et de la consolidation des budgets prévisionnels associés, ces premiers versements leur permettront d'appréhender leur première partie de saison sportive 2025/2026, avec sérénité et ambition. (Compte 3271-65748-711).

- SASP UJAP Quimper 29 (Basket National 1)	271 200 €
<i>60% de la saison 2025/2026 (total : 452 000 €)</i>	
- <i>versement n°1 : 271 200 €</i>	
- <i>versement n°2 : 180 800 €</i>	
- Quimper Volley 29 Elite ((Division Elite Féminine))	204 000 €
<i>60% de la saison 2025/2026 (total : 340 000 €)</i>	
- <i>versement n°1 : 204 000 €</i>	
- <i>versement n°2 : 136 000 €</i>	
- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine)	27 000 €
<i>60% de la saison 2025/2026 (total : 45 000 €)</i>	
- <i>versement n°1 : 27 000 €</i>	
- <i>versement n°2 : 18 000 €</i>	

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les conventions avec les associations Les Béliers de Kemper (SASP UJAP Quimper 29 Les Béliers de Kemper), Quimper Volley 29, et le Quimper Cornouaille Tennis de Table.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Chèque du Petit sportif 2025

La ville de Quimper a mis en place une politique d'animation sportive destinée à inciter les quimpérois, et notamment les jeunes, à une pratique sportive régulière. En ce sens, il est proposé de reconduire le dispositif municipal d'aide à la prise d'adhésion dans une association sportive quimpéroise, pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

La collectivité a mis en place, depuis 2015, le « chèque du petit sportif », système d'aide à l'adhésion concernant toutes les associations sportives quimpéroises.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants scolarisés du CP au CM2, dont les parents, domiciliés à Quimper, ont un quotient familial situé dans les tranches 1 à 7 (quotient CAF inférieur à 1 061 €, sur présentation d'un justificatif de domicile et de quotient CAF).

Cette aide à l'adhésion, matérialisée par la délivrance d'un chèque d'un montant de 15 € délivré par la ville, est immédiatement déduite du prix de l'adhésion contractée auprès des associations sportives partenaires.

Ces dernières bénéficient ensuite d'un remboursement par la Ville, équivalent au nombre de chèques récupérés.

Il est à noter que cette aide ne peut porter annuellement que sur une inscription par enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de reconduire le dispositif chèque du petit sportif pour l'année 2025-2026 ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations sportives.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Ecole municipale - Saison 2025-2026

La ville de Quimper porte une politique d'animation sportive destinée à encourager les quimpérois à pratiquer une activité physique et sportive régulière, développer la mobilité douce et plus particulièrement le déplacement à vélo dès le plus jeune âge. 2 offres sont proposées aux jeunes quimpérois : l'Ecole Multisports et l'Ecole de Vélo. Il est proposé de reconduire le dispositif « Ecole Multisports ».

L'Ecole Municipale Multisports est un dispositif permettant aux enfants âgés de 4 à 7 ans, résidant à Quimper, de s'initier, à un coût attractif, à une multitude d'activités sportives au travers d'une pratique sportive régulière (30 séances annuelles d'une heure).

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, soixante-douze enfants ont pu chaque mercredi après-midi, au travers des activités sportives proposées (jeux d'opposition, sports collectifs, jeux de raquettes...) développer cet attrait pour la pratique sportive.

L'Ecole Municipale de vélo est un dispositif permettant aux enfants âgés de 5 à 7 ans, résidant à Quimper, de développer les compétences motrices et une connaissance des règles de circulation permettant de rouler à vélo. Des cycles de 10 séances, à un coût attractif, permettent aux enfants d'être plus autonome dans leurs déplacements du quotidien à vélo (cycle de 10 séances d'1 heure 15 à 30 €).

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, 1^{ère} année de lancement, 16 enfants ont pu pratiquer une activité vélo le mercredi matin. Au travers des situations pédagogiques d'apprentissage proposées par l'animateur sportif municipal, les enfants ont développé les compétences pour circuler à vélo dans un cadre sécurisé

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1- renouveler le dispositif Ecole Municipale Multisports pour l'exercice 2025-2026 ;
- 2- fixer le tarif annuel d'inscription au dispositif Ecole Municipale Multisports à 63 € par enfant ;
- 3- maintenir le dispositif Ecole Municipale vélo pour l'exercice 2025-2026 ;
- 4- fixer le tarif d'inscription au cycle de 10 séances pour le dispositif Ecole Municipale vélo à 30 € par enfant.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

EPS à l'Ecole - Saison 2025-2026

Au travers d'un partenariat engagé avec l'Éducation Nationale depuis de nombreuses années dans le cadre du dispositif « EPS à l'école », la ville développe sa politique sportive visant à inciter les jeunes quimpérois à une pratique sportive régulière.

Cette convention de partenariat fixe les attributions de chacun des signataires, dans l'organisation des activités impliquant la participation d'intervenants extérieurs (éducateurs sportifs municipaux, associations sportives) dans le cadre des enseignements d'EPS.

Elle vise notamment à en préciser les conditions et les modalités de mise en œuvre.

La ville de Quimper met à la disposition des écoles de la ville, des intervenants extérieurs visant à apporter une aide éducative aux enseignants dans le cadre d'activités physiques et sportives, en adéquation avec la programmation EPS des enseignants.

Pour ce faire, en complément de la mise à disposition de ses propres éducateurs sportifs municipaux, la ville de Quimper conventionne d'une part avec les clubs nautiques locaux pour développer les activités nautiques, prioritairement auprès des élèves de cycle 3 (Centre Nautique Fouesnant Cornouaille et Club de Canoë-Kayak de Quimper Cornouaille), et d'autre part conventionne également avec les clubs d'activités dites « terrestres » pour étoffer l'offre sportive proposée (Tennis Club Quimper, Sammy Skate Club de Quimper, Quimper Cornouaille Tennis de Table, Rugby Club Quimpérois, Judo Club Quimpérois, Dojo Sanshiro, Skol Gouren Kemper, Escrime Quimper Cornouaille, Football Club Quimper Penhars, Grimpeurs de l'Odéï Quimper Escalade, Union Jeanne d'Arc Phalange Basketball Quimper, Espoirs du Basket Quimper Cornouaille (féminin), Association Sportive Ergué Armel Basket, Quimper Volley 29, association sportive Golf de Kerbernez, Quimper Kerfeunteun football club (féminin), Ergué Quimper Handball, Cornouaille BMX).

Par ailleurs, la conduite de ce dispositif implique pour la ville de Quimper, le prêt de du matériel pédagogique nécessaire, la mise à disposition de ses installations sportives, ainsi que la prise en charge financière des coûts de transport des élèves sur les sites d'activités.

De plus, il est à noter que cette aide est apportée prioritairement à 3 écoles (Kerjestin, Paul Langevin et Edmond Michelet) et qu'un accent relatif au déploiement territorial du programme « Savoir Rouler à Vélo », est actuellement porté par le service animation de la Direction des Sports dans le cadre de ce dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1- verser les subventions en fonction du bilan des séances effectuées sur la période en question ;
- 2- signer l'annexe à la convention de partenariat pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'éducation physique et sportive, impliquant la participation d'intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale dans les écoles publiques, signée ;
- 3- signer la convention type entre la ville de Quimper et les associations.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Nautisme scolaire - Saison 2025-2026

La ville de Quimper conduit une politique d'animation sportive destinée à inciter les quimpérois et notamment les jeunes, à pratiquer une activité physique et sportive régulière.

Pour ce faire, la Ville facilite la découverte des activités nautiques (voile et kayak) aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2), au travers du conventionnement établi avec les acteurs du mouvement sportif local dans le cadre du dispositif « EPS à l'école ».

Ce conventionnement établi dès 2010 fixe les modalités de subventionnement accordées aux associations sportives nautiques partenaires (Centre Nautique Fouesnant Cornouaille, Club de Canoë-Kayak de Quimper Cornouaille) comme suit :

- Canoë Kayak : **1 980** séances maximum prises en compte ;

Sur un coût de revient de 11,45 € par élève, la Ville apporte une subvention de **7,75 €** par élève. Le club prenant à sa charge 1,40 €, la part restant à la charge de l'école est de 2,30 € par enfant et par séance.

- Voile : **1 484** séances maximum prises en compte ;

Sur un coût de revient de 14 € par élève, la Ville apporte une subvention de **9,22 €** par élève. La part restant à la charge de l'école est de 4,78 € par enfant et par séance.

Pour les deux écoles relevant du quartier prioritaire de la politique de la ville (Paul Langevin et Kerjestin) le restant à charge de 2,30 € par enfant et par séance pour l'activité kayak et de 4,78 € par enfant et par séance pour la voile, sera pris en charge par la Ville sous forme de subvention.

Le versement des subventions a lieu en une fois, à l'issue de l'année scolaire au vu du bilan (cycle automne + cycle printemps).

Les conventions de partenariat actuelles arrivant à échéance, il est proposé de signer les nouvelles conventions de partenariat avec le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille et le Club de Canoë kayak de Quimper Cornouaille pour l'année scolaire 2025-2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les conventions de partenariat avec le Club Canoë Kayak de Quimper Cornouaille et avec le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FLUX - Exercice 2025

Pour 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association FLUX pour un montant de 2 500 €.

L'association **Flux**, située au 3 rue du Cosquer à Quimper, est un **tiers-lieu inclusif et apprenant**. Elle a pour vocation de créer un espace collectif et convivial où se croisent des activités variées autour de l'éducation, de la création, de la solidarité, des luttes pour le droit des femmes et des minorités de genre, et de l'innovation sociale.

Parmi ses principales activités figurent :

- **café associatif** : un lieu de rencontre ouvert à toutes et tous, avec des horaires d'accueil conviviaux ;
- **fablab et ateliers créatifs** : pour fabriquer, bricoler, expérimenter ;
- **coworking** : bureaux partagés accessibles à la journée ou au mois ;
- **formations et événements** : animations, ateliers, séminaires, rencontres ;
- **soutien à l'inclusion** : le lieu est pensé pour être accessible à toutes et tous, avec une attention particulière à l'accueil des publics diversifiés ;
- **programme évènementiel** sur l'année (concert, théâtre, soirée poésie...).

Le projet est porté par une équipe de bénévoles et de professionnels issus de plusieurs associations locales, dont :

- **Les Portes Logiques** (numérique créatif) ;
- **Gwennili** (échanges interculturels) ;
- **Nous Toutes** (collectif féministe) ;
- **Kan ar Mor** (handicap) ;
- **La CTFES** (association LGBTI+).

L'association a sollicité une subvention à la commune dans le cadre de son fonctionnement 2025.

Considérant l'intérêt local que présente l'action de l'association Flux dans le domaine sociétal sur le territoire de la commune de Quimper, après avoir délibéré (1 abstention ; 44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association FLUX.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Uisant CREQUER**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Voeu : Préserver le breton à l'antenne de ICI Breizh Izel - Gwareziñ ar brezhoneg er radio Ici Breizh Izel

Dès l'ouverture de la séance du conseil municipal du 12 juin 2025 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame la maire, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°40 « Vœu : Préserver le breton à l'antenne de ICI Breizh Izel - Gwareziñ ar brezhoneg er radio Ici Breizh Izel ». Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rajout du point n°40 à l'ordre du jour de la séance.

Après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 9 voix contre et 35 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le vœu suivant :

« La radio locale ICI Breizh Izel (ex France Bleu, ex-RBO) a annoncé une refonte de la grille des journaux d'information en langue bretonne au cœur de la matinale à partir de juillet 2025. Cette refonte va impacter largement le temps d'antenne en breton sur la matinale et mi-journée, ainsi que la disparition du breton sur le créneau de grande écoute de 7h à 9h. Cette nouvelle grille fait suite à la suppression, il y a quelques années, du journal de langue bretonne de 10mn présenté en direct tous les soirs. Cumulées, ces baisses participent à une réduction significative de la langue bretonne dans l'audiovisuel public.

Cette réduction inédite de la place du breton à l'antenne d'ICI Breizh Izel met à mal l'âme de ce média et va à l'encontre de l'ambition de revitalisation de la langue bretonne portée par la société bretonne et ses collectivités. Ces objectifs ont été rappelés récemment par le Conseil national des langues et cultures régionales. Cette instance, réunie début mai par la ministre de la Culture, Madame Rachida Dati, insiste en effet sur « les besoins fondamentaux pour la promotion des langues régionales : le développement du numérique pour leur sauvegarde et une meilleure présence de ces langues dans les programmes des antennes publiques ». Ces exigences ont été votées à de multiples reprises par la représentation nationale et engagent Radio France et son antenne locale ICI Breizh Izel.

Rappelons que la dernière enquête sociolinguistique de la région Bretagne démontre que la radio reste le média préféré des bretonnants avec 21 % d'utilisation régulière et 42 % de manière occasionnelle.

Chercher à trouver de nouveaux auditeurs en faisant évoluer l'offre d'information et en développant de nouveaux formats est normal et essentiel pour notre radio locale publique. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de la diversité culturelle de notre région. Nous rappelons que la station quimpéroise de Radio France fut fondée en 1982 avec le soutien majeur des collectivités locales comme la ville de Quimper. Chaque semaine 33 heures d'émissions en breton, et bilingue, étaient alors proposées par la station locale, dont 3h d'heures de journaux en langue bretonne. Plus globalement, dix-sept heures d'antenne étaient produites quotidiennement à Quimper, en breton et en français.

La ville de Quimper a soutenu avec constance la radio publique dans ses développements, et même dans son récent déménagement. Ce soutien est doublé d'une exigence : celle que le média local reste le porte-voix de notre territoire.

La ville de Quimper salue également l'engagement constant des personnels de la radio publique quimpéroise depuis 1982 et défendra à leur côté le développement du nombre d'heures de réalisations en local : levier pour le maintien des postes sur notre territoire.

Le conseil municipal formule le vœu que les directions de Radio France et d'ICI garantissent toute sa place à l'expression en langue bretonne en renonçant à son projet de suppression des informations en breton sur les heures de grande écoute.

Les élus soutiennent également l'importance de maintenir une part significative aux émissions réalisées localement, que ce soit en breton, comme en français ainsi qu'une programmation à heures identifiables.

Une lettre sera adressée aux directions de Radio France et Radio ICI reprenant l'argumentaire de ce vœu. »

Débats relatifs au rapport n°40 :

M. Créquer : « *Je vous présente un vœu co-écrit avec Yves Formentin-Mory, qui ne pouvait pas être présent ici ce soir.*

Nous sommes sur un contexte national d'alerte des antennes locales de la radio Ici dans la France entière, une alerte quant à la centralisation de la programmation de cette radio. Vous verrez régulièrement dans la presse l'envie de décentralisation et de maintien d'une programmation décentralisée, à laquelle se rajoute un sujet spécifique à la radio Ici Breizh Izel.

La radio locale Ici Breizh Izel, ex-France Bleu, ex-RBO, a annoncé une refonte de la grille des journaux d'information en langue bretonne au cœur de la matinale à partir de juillet 2025 – cette refonte va impacter largement le temps d'antenne en breton sur la matinale et en mi-journée – ainsi que la disparition du breton sur les créneaux de grande écoute, à savoir de 7 heures à 9 heures. Cette nouvelle grille fait suite à la suppression il y a quelques années du journal en langue bretonne de 10 minutes présenté en direct tous les soirs.

Cumulées, ces baisses participent à une réduction significative de la langue bretonne dans l'audiovisuel public. Cette réduction inédite de la place du breton à l'antenne d'Ici Breizh Izel met à mal l'âme de ce média et va à l'encontre de l'ambition de revitalisation de la langue bretonne portée par la société bretonne et ses collectivités. Ces objectifs ont été rappelés récemment par le Conseil national des Langues et Cultures régionales, réuni début mai par la ministre de la Culture, Madame Rachida Dati, laquelle insiste en effet sur les besoins fondamentaux pour la promotion des langues régionales, le développement du numérique, pour leur sauvegarde, et une meilleure présence de ces langues dans les programmes des antennes publiques. Ces exigences ont été votées à de multiples reprises par la représentation nationale, elles engagent Radio France et son antenne locale Ici Breizh Izel.

Rappelons d'ailleurs que la dernière enquête sociolinguistique de la région Bretagne démontre que la radio reste le média préféré des Bretonnents, avec 21 % d'utilisation régulière et 42 % de manière occasionnelle. En démontre un témoignage sur la pétition actuellement en cours d'une apprenante bretonnante qui dit qu'elle a besoin de la radio pour entendre ce qu'elle apprend tous les jours dans ses différents cours.

Dans cette étude de la région Bretagne, ce média est donc largement plébiscité, tous âges confondus, largement devant le numérique et la télévision, avec des taux largement supérieurs.

Chercher à trouver de nouveaux auditeurs en faisant évoluer l'offre d'information et en développant de nouveaux formats est normal et essentiel pour notre radio locale publique. C'est la stratégie qui lui est propre et dont elle a la souveraineté. Néanmoins, cela ne doit pas se faire au détriment de la diversité culturelle de notre région, en liant notamment la perte d'auditeurs à la présence du breton sur certains créneaux.

Nous rappelons que la station quimpéroise de Radio France a été fondée en 1982 avec le soutien majeur des collectivités locales, comme la ville de Quimper. Chaque semaine, 33 heures d'émissions en breton et bilingues étaient alors proposées par la station locale,

dont trois heures de journaux en langue bretonne. Plus globalement, 17 heures d'antenne étaient produites quotidiennement à Quimper en breton et en français. C'est là où je lie la production locale et la présence de notre langue régionale à l'antenne.

La ville de Quimper a soutenu avec constance la radio publique dans ses développements, et même dans son récent déménagement. Ce soutien est doublé d'une exigence, à savoir que le média local reste le porte-voix de notre territoire. La ville de Quimper salue également l'engagement constant des personnels de la radio publique quimpéroise depuis 1982. Elle défendra à leurs côtés le développement du nombre d'heures de réalisation en local, levier notamment pour le maintien des postes sur notre territoire.

Ainsi, le vœu formulé aux directions de Radio France et d'Ici est de garantir toute sa place à l'expression en langue bretonne en renonçant au projet de suppression des informations en breton sur les heures de grande écoute, tel que je l'ai précisé préalablement. Il s'agit aussi de soutenir l'importance de maintenir une part significative pour les émissions réalisées localement, que ce soit en breton ou en français, ainsi qu'une programmation à heures identifiables. En effet, le breton est plutôt à 7 heures 33 ou 7 heures 34, donc l'objectif est que les locuteurs puissent savoir précisément à quelle heure ils peuvent écouter leurs émissions.

Il est donc proposé d'adresser une lettre aux directions de Radio France et d'Ici reprenant l'argumentaire de ce vœu. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Assih : « *Merci, Uisant. Qui souhaite intervenir ?* »

Mme Chapalain : « *Je ne vais pas redire ce qu'a dit Uisant Créquer. Madame la Maire, je trouve très intéressant que vous nous ayez fourni la réponse du directeur de la radio en toute transparence.*

C'est vraiment quelque chose d'étonnant. Je vais faire un peu d'histoire, parce que c'est toujours éclairant. La radio a la quarantaine, elle n'est pas si vieille que cela, elle date de 1982. Elle a vraiment été créée pour répondre aux besoins d'une véritable radio publique de proximité. Elle devait permettre à ses auditeurs de garder le lien avec la langue bretonne, mais aussi la culture et la vie sociale du territoire, la vie politique et sociale des habitants du territoire. C'est d'ailleurs pour cela que RBO, à l'époque, avait été faite sur la basse Bretagne et débordait le département du Finistère, contrairement à d'autres radios décentralisées de France Bleu qui sont arrivées plus tard et qui, elles, épousent parfaitement ou presque, parce que les ondes dépassent toujours les frontières, les départements. Cela, c'est très important.

Or, depuis cette création, non seulement les heures de diffusion en langue bretonne ont diminué comme peau de chagrin, mais de plus en plus de programmes généralistes viennent de Paris. Au départ, seuls les journaux de France Inter étaient en décrochage, puisqu'il est normal d'avoir l'information nationale de France Inter en français. Maintenant, il y a de plus en plus d'émissions généralistes très loin des gens. Ce que disait Uisant par rapport à la création locale, autant en français qu'en breton, est tout à fait vérifié, donc je l'appuie vraiment.

Le directeur de RBO nous dit que la langue bretonne ne disparaîtra pas de notre antenne. Il y aura un journal à 6 heures 30, mais avant, il y en avait un à 7 heures 30 et un autre

à 8 heures. Ainsi, se lever à 6 heures 30 pour avoir deux minutes de breton sur une radio, c'est tout de même un peu gros.

On nous dit ensuite que la langue bretonne apparaîtra beaucoup plus sur nos supports numériques. Nous sommes tous d'accord, nous ne sommes pas contre le progrès. Que les supports numériques soient demandés, les podcasts et autres, bravo, Monsieur le Directeur, mais cela ne signifie pas que l'on ne peut pas faire les deux. Lorsque la presse s'est mise à faire des éditions internet du Ouest-France et du Télégramme, il y avait effectivement des vidéos, mais le journal papier n'a pas disparu pour autant. La radio représente aussi cela.

À l'origine, il n'y avait pas d'érosion d'audience quand il y avait de la création locale, mais dans le cas présent, ils semblent nous dire qu'Ici Breizh Izel, après des années d'érosion d'audience et la perte de dizaines de milliers d'auditeurs, a aussi la volonté affichée d'être de nouveau en conquête, notamment sur le 7-9. Il s'avère nécessaire d'adapter notre offre dans ce créneau pour ne pas exclure l'immense majorité des auditeurs, lesquels ne parlent pas breton. Je rappelle que cela durait 2 minutes et quelques et qu'il y avait des informations en français par ailleurs tout à fait détaillées.

C'est donc un peu fallacieux. Je crois que l'on peut avoir les deux, raison pour laquelle j'appuie très fortement ce vœu. »

Mme Assih : « *Nous avons interrogé la radio avant de présenter le vœu de ce soir et je trouvais intéressant de vous communiquer la réponse, qui peut convaincre, mais visiblement pas Anna Vari, dont nous avons entendu les arguments. »*

Mme Vignon : « *J'avais une petite question à poser au porteur du vœu. Dans les autres régions qui ont aussi une langue – je pense au Pays basque, à l'Alsace, à des endroits qui ont une identité linguistique très forte – les mêmes problématiques se posent-elles ? Ce mouvement, ce que nous allons porter aujourd'hui, est-il national dans ces régions ? »*

M. Créquer : « *Il a été remonté que 38 des 44 antennes locales ont écrit à leur direction pour défendre le fait de conserver des heures en local. Ensuite, dans chaque déclinaison locale, il y a des arbitrages des créneaux restants et d'une stratégie particulière. Ils donnaient l'exemple d'un DJ qui fait des émissions en catalan et qui se retrouve sur des créneaux qui deviennent nationaux.*

Il existe donc une double problématique : une centralisation qui doit normalement participer à l'attractivité, mais on peut aussi avoir la vision qui est que le local peut au contraire permettre cette attractivité, et une déclinaison locale de la stratégie de répartition et de la place de la langue donnée dans les créneaux de la radio. »

M. Calvez : « *J'ai signé la pétition dès qu'elle est sortie, parce que je l'ai vue sur les réseaux – pourtant, Dieu sait si je n'ai pas une grande appétence pour les réseaux – et que je trouve cela tout simplement scandaleux. Après avoir signé, je me suis dit que j'étais peut-être allé un peu vite. Lorsque certains pensent me connaître et connaître mon appétence ou mon manque d'appétence pour le breton... Nous n'avons pas encore échangé avec Anna Vari Chapalain, mais cela viendra peut-être un jour.*

J'ai pris une de mes références, c'est-à-dire un ancien journaliste, qui a connu toutes les époques rappelées par la pétition et rappelées par Anna Vari, qui m'a dit que c'était un

scandale. J'ai fait quelques vérifications, parce que j'ai un peu de temps ces temps-ci, et c'est bien au niveau national que cela se passe. Hier soir, j'ai assisté à une excellente conférence sur le jacobinisme. Même si c'est plus compliqué qu'il n'y paraît, nous avons ici un parfait exemple de ce que peut créer une uniformisation de nos régions. J'ai des amis corses, que j'ai appelés, qui sont vent debout. Néanmoins, c'est normal pour des Corses. Ils vont sûrement plastiquer quelque chose dans pas longtemps.

C'est toutefois l'exemple même que l'on est en train de nous faire perdre notre identité. Certes, je ne suis pas bretonnant, quoi que, mais lorsque je suis à Brest, je suis quimpérois, lorsque je suis à Rennes, je suis breton, lorsque je suis à Paris, je suis également breton, et lorsque je suis au Japon, je suis français. Mes racines sont tout de même ici. Je ne supporte pas que des gens qui ont besoin de cela...

Moi qui fréquente beaucoup les Monts d'Arrée, des anciens, mais pas que, n'ont que la radio. C'est le seul moyen qu'ils ont, parce que le français n'est pas encore partout, il n'est pas complètement intégré chez nos anciens. C'est un lien, et il s'agit ici de supprimer nos particularités sur un coup de rabot, décidé nous savons où, à savoir à Paris, sachant que ce qui est valable pour les Bretons l'est également pour les Occitans, les Alsaciens et autres.

J'ai adoré la conclusion de notre cher directeur, Monsieur Musset, qui m'a fait verser une larme, en tant que cadre bretonnant, quand on connaît un peu le personnage. Je m'arrête là, parce que je vais être désagréable. »

Mme Lévy-Gérard : « Merci de nous avoir transmis le courrier du directeur d'*Ici Breizh Izel*. Je trouve que les propos tenus ce soir sont extrêmement durs. Quand j'entends le terme « fallacieux », je trouve que l'on y va quand même un peu fort, d'autant que dans son courrier, le directeur nous explique pleinement ses ambitions, ses objectifs, qui restent constants, le travail qu'il a fait depuis des années et la stratégie qu'il déploie, en expliquant effectivement à qui il s'adresse, comment avoir de nouveaux auditeurs et sa défense de la langue bretonne.

Pour autant, comme nous avons accompagné cette radio depuis des années, je pense que nous devons continuer à le faire, et cela de façon extrêmement positive, sur ses difficultés, ou en tout cas les enjeux qu'il nous présente aujourd'hui et qu'il essaye de relever. Que l'on s'inscrive dans une proximité d'échange et que l'on puisse exprimer notre souhait que la langue bretonne ou que les émissions en langue bretonne soient maintenues, bien évidemment, mais pour autant, aller à l'encontre de la décision d'un professionnel que nous avons soutenu pendant des années... Pour ma part, je ne voterai pas ce vœu.

Je pense que nous devons continuer à accompagner cette radio dans sa stratégie de développement. Je vous invite à relire éventuellement le dernier paragraphe dans lequel le directeur exprime ses motivations et sa réflexion personnelle. Je pense que nous avons des leçons à tirer d'un professionnel qui s'exprime et qui nous explique ce qu'il doit faire pour mener sa radio et atteindre les objectifs qui sont les siens. »

M. Le Bigot : « Contrairement à Claire Lévy-Gérard, je voterai bien évidemment le vœu. Je pense qu'il existe différentes manières de tuer une langue. C'est vrai qu'il y a moins de locuteurs, nous le savons bien, mais si ceux qui restent ou qui seraient éventuellement intéressés par la langue n'ont plus l'écoute et la capacité d'entendre le breton, en l'occurrence à la radio, il est évident que nous irons vers une perte.

Je trouve assez étonnant le courrier du directeur, parce qu'il cite les points négatifs, qui sont justement ceux-là, à savoir le fait de ne pas avoir suffisamment d'émissions ou d'actualités en breton. Il est certain qu'une partie des gens va se désintéresser, va moins écouter et va aller ailleurs. Jusqu'à présent, nous avions au moins l'impression d'avoir une radio « militante » pour la langue bretonne, mais je trouve que nous avons aujourd'hui une radio qui cherche à faire du chiffre et de l'audience, et qui perd sa caractéristique principale. À mon avis, ce ne sera pas long, c'est-à-dire qu'une fois qu'elle aura perdu cette caractéristique, nous perdrions aussi la radio assez rapidement.

Je trouve donc qu'il y a vraiment un signal fort à donner, que les gens qui sont bretonnants ou simplement sympathisants de la cause bretonne s'insurgent contre le fait que nous aurons des émissions d'information à 6 heures 30 alors même que les gens ne sont pas là. Autant les mettre à 4 heures du matin. Je pense donc qu'il faut se lever et réagir. »

M. Menguy : « *Je serai très bref, parce que Claire Lévy-Gérard a dit tout ce que je pensais de cette situation. Je fais confiance à la direction de France Bleu Breizh Izel et aux professionnels qui font vivre cette radio, média essentiel pour notre territoire, avec leurs tripes au quotidien.*

Par ailleurs, je pense que nous ne pouvons pas ignorer les complexités et les problématiques des médias actuellement, notamment les médias comme France Bleu, avec cette particularité et cette obligation de faire vivre notre langue bretonne.

Je ne voterai donc pas non plus ce vœu non plus, et je le voterai d'autant moins qu'il se prête visiblement aux retournements de veste les plus spectaculaires, parce que notre collègue, qui était auparavant dans notre opposition et qui est désormais dans votre majorité, que j'ai systématiquement vu refuser de prendre part au vote pour des rapports concernant la langue bretonne parce qu'il éructait contre ces sujets, je le vois désormais soutenir ce vœu dans votre majorité, avec les plus bretonnants des bretonnants, que je respecte par ailleurs. Les bras m'en tombent.

Pour ces deux raisons, l'un étant la radio et l'autre cette arnaque politique, je ne voterai pas ce vœu. »

Mme Rainero : « *Je dois dire que je partage tout à fait la démarche de ce vœu et les arguments d'Uisant Créquer et d'Anna Vari Chapalain, parce qu'il est important que la radio publique fasse place aux identités régionales, à leurs langues et à leurs cultures. Au-delà, je suis très sensible à ce qui est ajouté dans le vœu, à savoir que c'est l'ensemble des émissions qui doit refléter la vie, les préoccupations des populations. Cette notion de proximité par rapport aux auditeurs me paraît importante. Si c'est pour faire une radio centralisée – je n'invoquerai pas le jacobinisme, pour des raisons que comprendra Philippe Calvez, parce que c'est un usage très détourné de l'expression – et la copie d'une émission décidée d'en haut et que l'on transfère ensuite dans tous les territoires, je pense que cela ne répond pas à la vocation de cette radio publique et de ces antennes locales.*

Pour finir sur un mode plus ironique, je voudrais dire que c'est tout de même un peu curieux, quand les émissions publiques de radio viennent de rentrer sous la nouvelle appellation Ici, de s'éloigner à ce point des territoires. »

Mme Assih : « *J'entends des propositions pour l'appeler « Là-bas ». Je ne fais que répéter, mais je trouve tout de même que c'est bien vu. »*

M. Créquer : « *Je voulais remettre certains points en perspective par rapport à la stratégie du directeur. Il parle justement de cette étude sociolinguistique de la région Bretagne et du changement des locuteurs en breton, donc une baisse du nombre de locuteurs, mais une croissance du nombre de locuteurs jusqu'à 40 ans. Ainsi, il y a une augmentation du nombre de locuteurs en langue bretonne en Bretagne sur toutes les tranches d'âge jusqu'à 40 ans. À partir du moment où l'on veut viser ce public, la stratégie adoptée est de passer sur le numérique. Or, nous le savons de par nos études, et notamment par nos conseillers numériques, la fracture numérique et le média numérique ne sont pas forcément liés à l'âge, avec parfois une fracture numérique importante aussi chez les plus jeunes. C'est donc un raccourci que de dire que si l'on fait du numérique, on touchera forcément les tranches d'âge les plus basses. Ceux qui veulent travailler la langue et comprendre la langue, étant plus jeunes, ne seront pas forcément plus à l'aise avec le média numérique.*

J'ai d'ailleurs une pensée personnelle, parce qu'il y a eu certains étalages personnels, à ma mère, qui avait une connaissance orale de sa langue. Elle n'était pas en capacité d'écrire, sauf à l'avoir travaillé, mais avait néanmoins une parfaite connaissance orale de sa langue, donc la radio était vraiment le support de cette transmission et de cette préservation de sa langue.

Enfin, le dernier point est le soutien à l'équipe de professionnels qui est à l'origine de cette pétition, de cette volonté de défendre, qui a aussi, je le sais, fait des propositions différentes de celles de la Direction, permettant justement d'allier français et breton tout en maintenant une information, avec également des souhaits de développer la partie numérique, mais tout en maintenant cette partie information sur les heures de grande écoute, afin de ne pas se retrouver sur des créneaux, comme le disait Anna Vari Chapalain, pour lesquels il faut se lever à 6 heures 30 pour entendre du breton.

Il y a donc une équipe de professionnels connaissant leur métier, qui proposent des alternatives, ce qui nous semble, en tout cas à titre personnel, une meilleure voie à suivre.

J'ajouterais : bevet ar brezhonez, parce que je n'avais pas dit quelques mots en breton lors de ce vœu. »

Mme Urvois : « *Mes propos rejoignent les derniers de Uisant Créquer. Il est très intéressant d'avoir la position du directeur, mais il me paraît plus important d'avoir celle des journalistes, lesquels ne sont pas du tout d'accord avec le directeur, qui a tout de même eu la liberté de prendre des décisions qui ne viennent pas de Paris, mais qui sont de son fait. Il est intéressant que les gens le sachent, parce que tout ce qu'il met n'est pas décidé à Paris, il a voulu faire des choses sans en parler à ses collaborateurs. »*

Mme Chapalain : « *Pour conclure, je ne vais pas personnaliser les choses, mais je crois que l'on a suffisamment insisté sur le besoin et l'envie de langue bretonne – plusieurs l'ont dit – et moi, j'insiste aussi sur le futur, l'avenir de notre radio, qui est aussi de pouvoir créer, comme vient de le dire Yvonne Rainero, en français, des programmes qui correspondent effectivement à ce que les auditeurs veulent. Pourquoi les gens décrochent-ils ? Parce que l'on nous fournit de la « variet », des choses qui n'ont aucune consistance. C'est pour cela que les gens décrochent. Il ne faut pas se tromper de motif.*

La pétition a été signalée tout à l'heure, donc je voudrais dire que même si je n'ai pas regardé depuis le milieu de l'après-midi, à 15 heures, il y avait 5 900 signataires en quelques jours, donc nous devons maintenant être à 6 000 signataires. Ce n'est pas rien – parce que maintenant, pour faire grandir les pétitions, il faut beaucoup de temps – le fait qu'il y ait eu un si grand engouement à défendre ce que sont les gens d'ici et que n'est peut-être pas la radio Ici Breizh Izel maintenant. »

M. Sinquin : « *Je ne pensais pas prendre position au départ, du moins m'exprimer, mais d'avoir entendu que les équipes de professionnels se sont impliquées, cela me rassure, parce qu'ils connaissent leur travail, ils savent de quoi ils parlent, ils ont leur sensibilité. Je crois que c'est un point supplémentaire pour m'inviter à voter pour ce vœu, au-delà du fait que le breton est tout de même notre langue d'origine et que nous avons tous plus ou moins une sensibilité là-dessus.* »

Je sais que chacun a le droit d'avoir un argument différent, c'est un peu normal, mais je crains néanmoins que la défense de Monsieur Musset, directeur, ne soit pas d'actualité. C'est un directeur qui défend sa position de directeur, je le respecte, mais ce n'est pas ce que nous sommes venus faire. Nous sommes venus protester parce que l'on veut réduire le breton sur cette radio. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Je suis donc d'accord pour voter ce vœu. »

Mme Assih : « *En l'absence d'autres demandes d'intervention, il me faut essayer de faire la synthèse. J'ai bien entendu les arguments des collègues élus qui portent ce vœu. Pour information, il a été travaillé, retravaillé, justement pour ne pas être trop dur dans les termes, même s'il y a peut-être encore des termes perçus comme durs. Pour autant, comme nous l'entendons ici au sein de notre Conseil municipal, c'est vraiment l'expression du cœur.* »

Vous connaissez ma position : même si je ne parle pas breton, malgré mon engagement à l'apprendre – c'est difficile de trouver du temps – je suis vraiment persuadée que la langue la plus importante est la langue maternelle, celle que l'on a entendue petits, celle qui nous a bercés, qui nous a élevés. C'est l'émotion qui l'évoque, mais cet attachement, quelle que soit la région, quel que soit le lieu où l'on vit sur terre, est essentiel, il a quelque chose d'inhérent à la constitution d'humain, le rapport à la langue.

Cette émotion, qui est défendue, qui est dite, elle est d'abord sincère, authentique, on ne peut l'enlever à personne, et elle est importante parce qu'elle dit quelque chose des valeurs que l'on porte.

Je trouve vraiment important, comme je l'ai dit, d'avoir questionné. Qu'en est-il ? Nous voyons bien qu'il y a des différences au sein même de la radio par rapport à cette question. J'apprécie d'avoir eu la réponse du directeur. Il faut le dire, il n'en était pas obligé, mais il a fait une réponse argumentée, présentant sa position. Elle est aussi intéressante parce que nous voyons bien les difficultés qu'il exprime au travers de sa réponse. Pour autant, je crois qu'il y a des choses qui ne s'entendent pas.

J'entends bien que, positivement, le fait de varier les médias, comme cela a été dit par Anna Vari Chapalain, en langue bretonne concourt aussi d'une attente réelle dans la transmission au niveau des générations. On est bien obligé d'innover pour assurer la transition de la langue bretonne chez les plus jeunes, c'est extrêmement important. Je crois que nous pouvons le souligner, le relever positivement. Pour autant, mettre à un horaire qui

ne correspond pas à l'usage des locuteurs en breton, c'est vraiment risquer de priver d'une manière importante ces locuteurs de leur quotidien et de ce qui est important au niveau de l'accès aux médias. À terme, c'est aussi couper cette possibilité pour les nouveaux. C'est en ce sens que, de mon point de vue, je trouve ce vœu intéressant, important, cohérent par rapport à ce que nous défendons depuis le début du mandat. Je remercie donc nos collègues de l'avoir porté. Je voterai évidemment pour ce vœu, tout en respectant tout à fait la position du directeur.

Je crois également qu'il ne faut pas confondre les personnes, les missions et la radio. En l'occurrence, nous ne personnalisons pas, c'est dans sa fonction de directeur qu'il a porté ce regard, avec des éléments factuels, mais la radio, c'est la radio publique, c'est le bien public, donc il est important que nous ayons notre mot à dire sur cela.

Voilà pour les éléments de synthèse que je voulais préciser. Je vais maintenant faire passer cette proposition de vœu au vote, avec les points nommés dans la conclusion. »

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Quimper du 12 juin 2025

Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôture la séance.

<p>La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :</p> <p><i>Signature :</i></p> 	<p>Le ou les secrétaires de séance :</p>
<p><i>Noms :</i></p> <p>QUERE</p>	<p><i>Prénoms :</i></p> <p>Christelle</p>
<p><i>Signature(s) :</i></p> 